



Document de référence 2007

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 09/06/2008 sous le numéro R-08-068. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Table des matières

A - Organigramme	7
B - Personnes responsables.....	7
Responsable du document.....	7
Attestation du responsable	7
Responsables de l'information.....	8
C - Chiffres clés.....	8
D - RAPPORT D'ACTIVITE	12
NOTE 1 - L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé	12
1.1 - Chiffres clés :	13
1.2 - Les faits marquants	13
1.3 - Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires	15
1.4 - Activité en matière de recherche et de développement.....	16
1.5 - Evénements importants depuis la clôture :	16
1.6 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir	16
1.7 - Engagements hors bilan	16
1.8 – Méthodes de consolidation.....	17
NOTE 2 - L'activité du groupe par branches d'activités	18
NOTE 3 - L'activité propre de la société Vet'Affaires.....	18
3.1 - Les faits marquants	18
3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires	18
3.3 - Description des principaux risques et incertitudes	19
3.4 - Prises de participation et de contrôle.....	19
3.5 - Conséquences sociales de l'activité.....	19
3.6 - Conséquences environnementales	19
3.7 - Activité en matière de recherche et de développement.....	19
3.8 - Evénements importants depuis la clôture	19
3.9 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir	19
3.10 - L'affectation du résultat.....	19
3.11 - Les distributions antérieures de dividendes.....	20
3.12 - Les charges non déductibles fiscalement	21
NOTE 4 - L'activité des filiales.....	21
NOTE 5 - Facteurs de risque	21
5.1 - Risques opérationnels	21
5.2 - Risques juridiques	24
5.3 - Risques de marché	25
5.4 - Risques liés à l'environnement.....	26
5.5 - Politique d'assurance du groupe.....	26
NOTE 6 - Le capital de la société	28
6.1 - Données boursières	28
6.2 - L'actionnariat de la société.....	29
6.3 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	35
6.4 - Les actions d'autocontrôle	36
6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée.....	36
6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites	36
6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	37
NOTE 7 - Les mandataires.....	39

7.1 - Le Conseil de Surveillance	39
7.2 - Le Directoire	39
7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise.....	39
7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales :	41
7.5 - Rôle et fonctionnement du conseil de surveillance.....	42
7.6 - Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations	42
7.7 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2006 et 2007	42
NOTE 8 - Les salariés	44
8.1 - Etat des plans d'attributions gratuites d'actions.....	44
8.2 - Les Mandataires bénéficiaires	44
8.3 - Les Salariés bénéficiaires.....	45
8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice	45
8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.....	45
NOTE 9 - Les conventions réglementées	45
NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité.....	45
NOTE 11 - Les délégations	48
11.1 - Autorisations en matière d'actionariat salarié individuel	48
11.2 - Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	49
11.3 - Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux) (Article L. 225-197-1 du Code de commerce)	49
11.4 - Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique.....	50
11.5 - Autorisation à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (Articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail)	51
11.6 - Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L. 225-209).....	52
NOTE 12 - Rapports des commissaires aux comptes.....	54
12.1 - Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions	54
12.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de Bons de souscription en période d'offre publique	55
12.3 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE.....	56
12.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux).....	57
12.5 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux.....	57
NOTE 13 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire A L'AG MIXTE DU 22 MAI 2008:	60
NOTE 14 - Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2007.....	62
E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	63
NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société.....	63
1.1 - Histoire.....	63
1.2 - Principales activités	64
1.3 - Principaux marchés.....	66
1.4 - Information sur les tendances	69
1.5 - Degré de dépendance de Vet' Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers	70
1.6 - Investissements	70
1.7 - Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit	72
NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	72
2.1 - Renseignements de caractère général concernant la société.....	72
2.2 - Statuts	73
2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale.....	89
2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	91

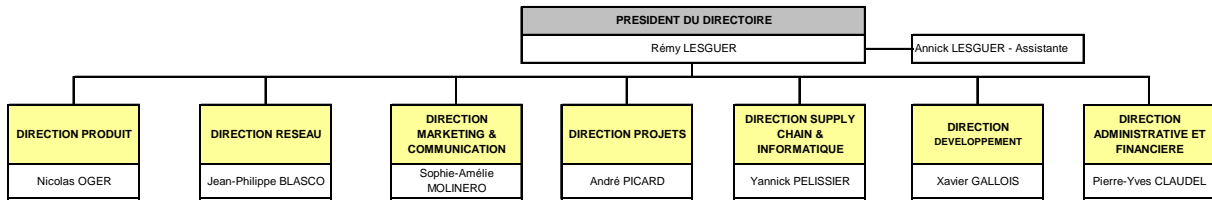
2.5 - Contrôleurs légaux des comptes	91
2.6 - Renseignements de caractère général concernant le capital	92
F - COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2007.....	94
Actif, Passif, Compte de résultat et Tableau des flux de trésorerie.....	94
NOTE 1 – Informations relatives à l’entreprise	99
NOTE 2 – Faits marquants de l’année 2007	99
NOTE 3 – Méthodes comptables	101
3.1 - Présentation des états financiers consolidés.....	101
3.2 - Principes de Consolidation	102
3.3 - Méthode de conversion	102
3.4 - Immobilisations incorporelles	102
3.5 - Immobilisations corporelles.....	103
3.6 - Autres actifs financiers non courants.....	104
3.7 - Stocks	104
3.8 - Autres créances clients et autres débiteurs	104
3.9 - Trésorerie et équivalents de Trésorerie	104
3.10 - Capital et Réserves.....	105
3.11 - Contrats de location	105
3.12 - Avantages du personnel	105
3.13 - Provisions.....	105
3.14 - Gestion des risques financiers	106
3.15 - Impôts.....	108
3.16 - Passif financier.....	108
3.17 - Chiffre d’Affaires.....	109
3.18 - Résultat comparable par action.....	109
3.19 - Information sectorielle.....	109
3.20 - Paiement fondé sur des actions.....	109
NOTE 4 - Participations et périmètre de consolidation.....	111
4.1 - Périmètre de consolidation.....	111
NOTE 5 - Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers.....	117
5.1 - Ecarts d’acquisition.....	117
5.2 - Immobilisations incorporelles	118
5.3 - Immobilisations corporelles.....	120
5.4 - Autres actifs financiers non courants.....	120
5.5 - Stocks	120
5.6 - Ventilation des créances par échéance	121
5.7 - Impôts différés	121
5.8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	122
5.9 - Capitaux propres	123
5.10 - Avantages au Personnel et Provisions.....	123
5.11 - Ventilation des dettes par échéance.....	124
NOTE 6 - Informations relatives au compte de résultat.....	124
6.1 - Chiffre d’affaires	124
6.2 - Charges externes	124
6.3 - Personnel.....	125
6.4 - Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :.....	126
6.5 - Autres produits et charges opérationnels.....	127
6.6 - Résultat financier	127
6.7 - Impôts sur les sociétés	127
NOTE 7 – Autres informations.....	128
7.1 - Informations sectorielles.....	128

7.2 - Engagements et éventualités	128
7.3 - Crédits documentaires.....	129
7.4 - Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux	129
7.5 - Information sur les parties liées	129
7.6 - Evènement post-clôture	130
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	130
G - COMPTES SOCIAUX 31 DECEMBRE 2007	133
Actif, Passif, Compte de résultat et Tableau des flux de trésorerie.....	133
NOTE 1 - Faits caractéristiques de la société.....	137
1.1 - Nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices)	137
1.2 - Faits caractéristiques de l'exercice	137
1.3 - Evènement post-clôture	137
NOTE 2 – Règles et méthodes comptables	137
2.1 - Immobilisations incorporelles	137
2.2 - Immobilisations corporelles.....	138
2.3 - Immobilisations financières	138
2.4 - Stocks de marchandises	138
2.5 - Créances	138
2.6 - Valeurs mobilières de placement et Disponibilités	138
2.7 - Produits à recevoir	139
2.8 - Comptes de régularisation	139
2.9 - Charges à payer.....	139
2.10 - Provisions pour risques et charges.....	139
NOTE 3 - Informations relatives au bilan.....	139
3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles	140
3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles.....	140
3.3 - Valeurs brutes des immobilisations financières	140
3.4 - Tableau des filiales et participations (En milliers d'Euros).....	140
3.5 - Etat des créances	141
3.6 - Produits à recevoir	141
3.7 - Comptes de régularisation Actif.....	141
3.8 - Capital social et capitaux propres	141
3.9 - Provision pour risques et charges	141
3.10 - Etat des dettes.....	142
3.11 - Charges à payer.....	143
NOTE 4 - Informations relatives au compte de résultat.....	143
4.1 - Résultat financier	143
4.2 - Résultat exceptionnel	143
4.3 - Impôts sur les sociétés	143
NOTE 5 - Autres informations	144
5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations	145
5.2 - Personnel	145
5.3 - Engagements hors-bilan.....	146
5.4 - Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices.....	148
Rapports des commissaires aux comptes.....	148
Rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	148
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	150
H - RAPPORT DU PRESIDENT.....	152

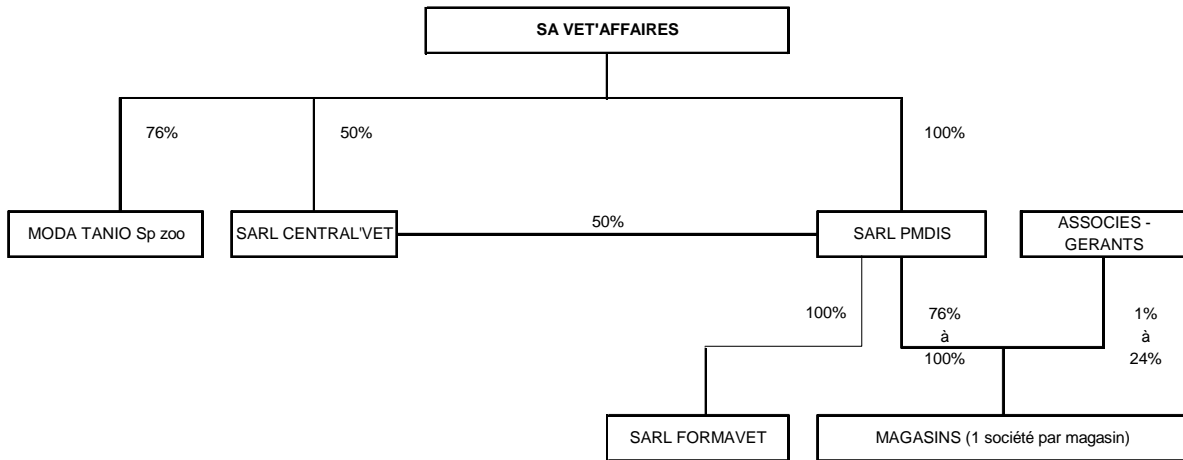
NOTE 1 - Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne.....	152
NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant le fonctionnement des comités	161
NOTE 3 -Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	161
I - INFORMATION FINANCIERE HISTORIQUE.....	163
NOTE 1 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats.....	163
1.1 - Comptes Consolidés 2005	163
1.2 - Annexes des états financiers consolidés au 31 décembre 2005.....	167
1.3 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2005	197
1.4 - Comptes consolidés 2006	199
1.5 - Annexes des états financiers consolidés au 31 décembre2006.....	204
1.6 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2006.....	231
1.7 - Information financière intermédiaire et autres	233
1.8 - Politique de distribution des dividendes.....	234
K - Table de correspondance	235

A - Organigramme

Direction Générale au 31/03/2008



Organigramme juridique simplifié au 31/12/2007



B - Personnes responsables

Responsable du document

Monsieur Rémy LESGUER, président du Directoire

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Rémy LESGUER
Président du Directoire

Responsables de l'information

Rémy LESGUER, Président du Directoire

Pierre-Yves CLAUDEL, Directeur Administratif et financier

SA VET' AFFAIRES

9, rue du Progrès

44840 LES SORINIERES

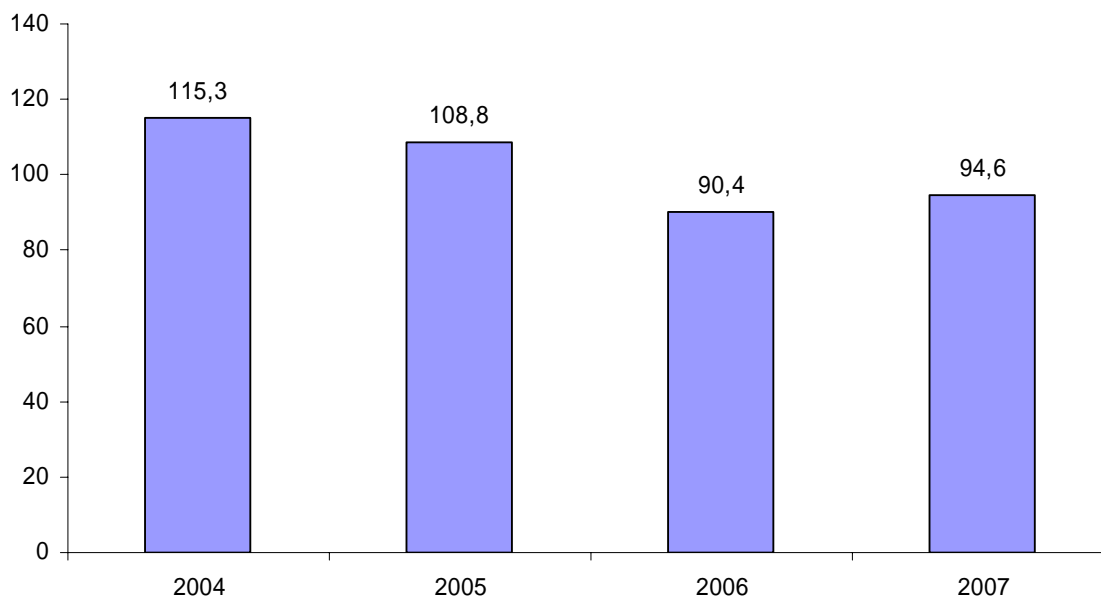
Tel : 02 40 13 08 10

Fax : 02 40 31 28 60

C - Chiffres clés

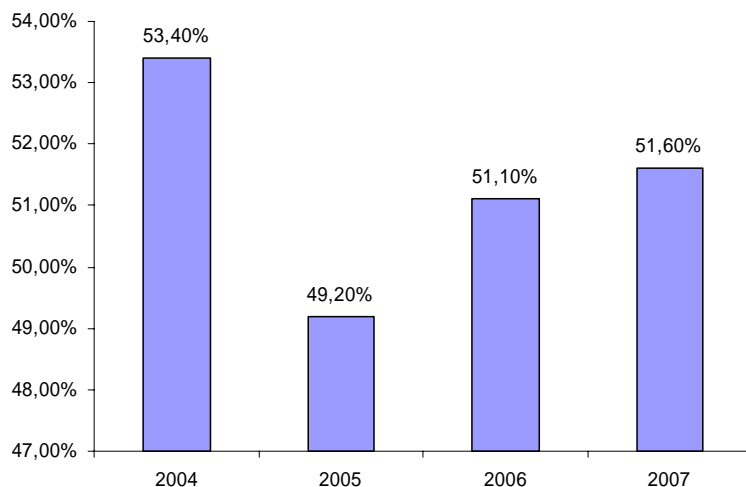
En Millions d'euros

Chiffre d'affaires



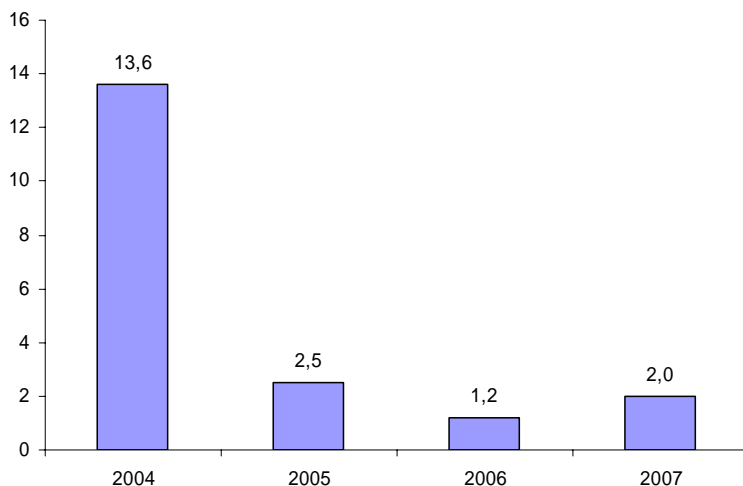
Le groupe Vet'Affaires a atteint un sommet d'activité en 2004, alimenté par la croissance organique de ses magasins et l'ouverture de nouveaux points de vente. Par la suite le groupe a connu une perte de compétitivité sur un marché à maturité (stable en valeur) et dans un contexte de concurrence exacerbé. L'évolution du business model et les actions engagées en 2006 ont permis, dès 2007, de renouer avec une croissance de 5%.

Marge



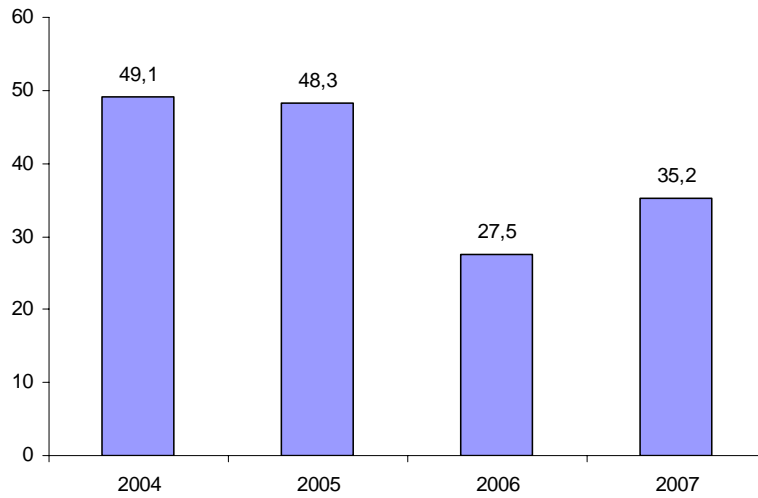
La marge brute a été fortement impactée en 2005 par les dotations aux provisions sur les stocks. La conjonction d'achats très importants de marchandises réalisés en 2004 suivi d'une baisse d'activité en 2005 ont nécessité, par prudence, la constitution de provisions qui ont lourdement impactées la marge avant de revenir en 2006 et 2007 à un niveau normal supérieur à 50%.

Résultat Net PDG



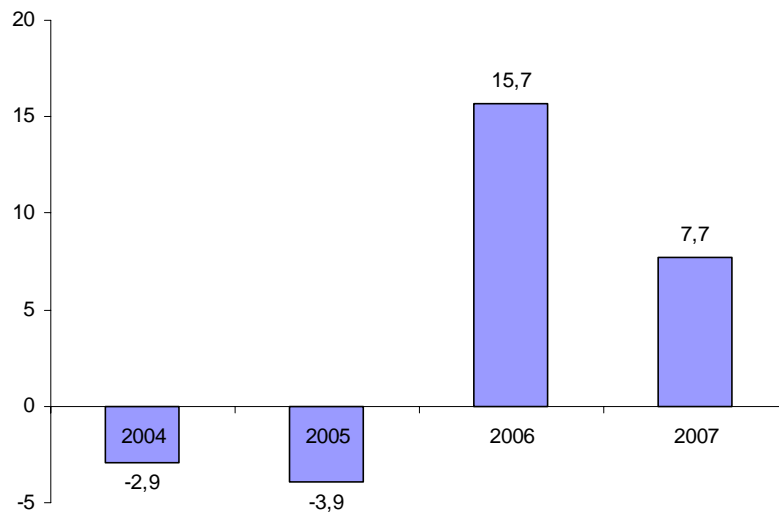
La baisse d'activité connue depuis 2005 a engendrée une baisse de rentabilité nette en raison de la moindre absorption des charges fixes.

BFR



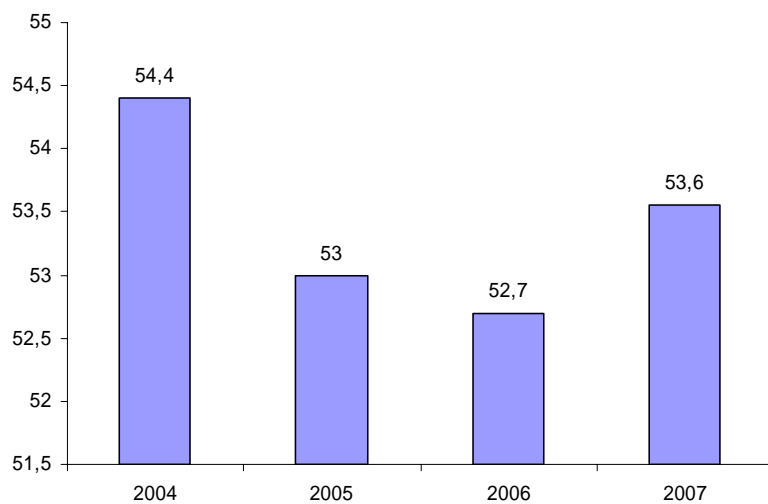
L'activité du groupe Vet'Affaires nécessite d'acheter très tôt la marchandise nécessaire à son activité. Le groupe accepte en contrepartie d'un prix d'achat très bas, de stocker les produits et donc de financer un BFR important. Le stock est le composant principal de ce BFR. Celui-ci a retrouvé un niveau normal en 2006 et 2007 après deux années de sur-stock.

Trésorerie



Le niveau de trésorerie est directement lié au poids du stock dans le groupe. La baisse du stock en 2006 et 2007 a permis de reconstituer la trésorerie du groupe.

Capitaux propres



Les versements de dividendes et acquisitions d'actions d'autocontrôle ont légèrement réduit le niveau des fonds propres qui restent structurellement supérieurs à 50 M€

D - RAPPORT D'ACTIVITE

Le présent rapport d'activité reprend l'intégralité du rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale du 22 mai 2008. Des compléments ont été apportés afin de répondre aux règles du « Document de référence ». Ces compléments apparaissent soulignés en discontinu.

Présentation des états financiers

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent :

- Les états financiers consolidés du groupe VET'AFFAIRES sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.
- Les comptes sociaux de VET'AFFAIRES SA sont établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en vigueur en France et résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)."

Rapport en matière ordinaire

NOTE 1 - L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité, intègre les sociétés dont la liste figure en annexe au présent rapport.

1.1 - Chiffres clés :

En M€	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004		31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
	CRC-9902	CRC-9902	CRC-9902	CRC-9902	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	71,0	93,1	105,7	115,3	115,3	108,8	90,4	94,6
Résultat d'exploitation	13,6	19,2	18,9	23,2				
Résultat opérationnel					23,3	5,2	2,6	3,7
Résultat net pdg	8,0	10,5	11,4	13,6	13,6	2,5	1,2	2,0
Capitaux propres	25,0	34,4	42,6	54,4	54,4	53,0	52,7	53,6
Endettement net	7,0	5,1	-10	14,4	14,4	16,3	-6,2	-0,7
Stocks nets	29,0	32,8	22,1	55,7	55,7	47,0	32,9	40,6
Nbre. de magasins*	30	40	49	61	75	74	75	
Surface de vente (m ²)	25 250	35 000	43 930	58 043	68 763	67 742	67 685	
Surface moyenne (m ²)	842	875	896	952	917	915	902	

* Ouverts en fin de période

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires net de 94,6 M€ en 2007 contre 90,4 M€ en 2006 soit une augmentation de 4,7 % et un résultat de l'ensemble consolidé de 2,3 M€ contre 1,2 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du groupe est de + 2,0 M€ contre +1,2 M€ en 2006.

1.2 - Les faits marquants

L'année 2007, notamment au second semestre, a bénéficié des retombées positives, en termes d'activité et de résultats, de la profonde restructuration menée depuis deux années : renouvellement de l'offre, changement d'enseigne et de signalétique, stratégie d'approvisionnement et de stockage, politique marketing et de communication, ainsi que de l'effet d'une bonne rentrée des classes.

Le groupe a ouvert 4 nouveaux magasins dans les villes de Dechy (SNC Land / Dept. 59), Evreux (SNC Calai/ Dept. 27), Perpignan (SNC Villab/ Dept. 66) et Carcassonne (SNC Tomar / Dept. 11). Durant la même période, afin d'optimiser la rentabilité de son réseau, le groupe a fermé les magasins de Lempdes (SNC Leure/ Dept. 63), Les Mureaux (SNC Raflo / Dept. 78) et Quimper (SNC Barin / Dept. 29).

La société de droit polonais Moda Tanio sp. zoo a été créée le 1 mars 2007. Société filiale à 76% de la SA Vet'Affaires, elle a pour objet la vente en gros d'Articles textiles en Europe centrale.

Le groupe a procédé à un changement d'enseigne en mars 2007 dans l'ensemble du parc de magasins. L'investissement a été proche de 1 M€ et la mise au rebut des anciennes enseignes a pesé pour 0,7 M€

Le chiffre d'affaires du groupe est de 94,6 M€ dont

- Magasins 92,8 M€
- Central'Vet 0,5 M€
- Moda Tanio 1,3 M€

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 5,2 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 3,9 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 28 millions.

La marge commerciale du groupe s'établit à 51,6 % contre 51,1% au 31/12/2006. Des soldes massifs en janvier 2007 ont affecté sensiblement cette marge. La reprise sur provisions liées au stock est de 1,3 M€ contre 1,8 M€ au 31/12/2006.

Le résultat opérationnel ressort à 3,7 M€ contre 2,6 M€ au 31/12/2006 soit une augmentation de 1,1 M€

La hausse du résultat opérationnel trouve son origine dans :

• La hausse de la marge commerciale		+ 2,6 M€
o Dont effet CA	+2,2 M€	
o Dont effet taux de marge	+0,4 M€	
• L'augmentation de la publicité		- 0,2 M€
• Le gain en matière de charges externes		+ 0,3 M€
o Baisse des achats non stockés	+0,2 M€	
o Hausse des loyers et charges	-0,4 M€	
o Hausse de l'entretien	-0,1 M€	
o Baisse des transp. & frais stock.	+0,4 M€	
o Baisse du téléphone	+0,1 M€	
o Hausse des frais banc. (credoc)	-0,2 M€	
o Autres baisses	+0,3 M€	
• L'augmentation des charges de personnel		- 0,6 M€
o Baisse de la surveillance magasins	+0,1 M€	
o Baisse de l'intérim	+0,2 M€	
o Attribution gratuite d'actions	-0,6 M€	
o Hausse de la masse salariale	-0,2 M€	
o Baisse des subventions	-0,1 M€	
• Charges non récurrentes	-	1,1 M€
o Mise au rebut des enseignes	-0,7 M€	
o Litiges commerciaux	-0,1 M€	
o Fermetures magasins	-0,3 M€	
• Autres éléments		+0,1 M€

Le résultat financier est une charge de 0,4 M€ contre 0,6 M€ au 31/12/2006.

Le résultat net d'ensemble ressort à 2,3 M€ contre 1,2 M€ au 31/12/2006.

Le résultat net part de groupe est de 2,0 M€

1.3 - Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Le groupe Vet'Affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découvert bancaire pour financer, à certaine période, son stock de marchandise et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins (durée : 5 ans) et le financement d'un entrepôt (durée : 7 ans)

La décomposition de cet endettement est la suivante :

	2005	2006	2007	Variation 2006/07
Dettes à moyen terme	12,2	9,3	6,7	-2,6
Dettes nettes à court terme	4,1	-15,5	-7,5	8,0
TOTAL net	16,2	-6,2	-0,8	5,4

Les dettes sont exprimées par un chiffre positif. La présence d'un signe négatif traduit un excédent de trésorerie.

La dette nette à court terme est calculée par différence entre la dette à court terme et la trésorerie positive.

Evolution de la dette moyen terme de 2006 à 2007 :

- Nouvel emprunt 1,0 M€
 - Remboursement en capital des emprunts en cours -3,6 M€
- Total -2.6 M€

L'évolution de la dette à court terme est principalement liée à l'évolution du stock net qui a varié de 7,7 M€ entre 2006 et 2007. Le détail intégral des variations de trésorerie et de dette figure dans le tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés présents dans ce document de référence.

Le groupe a connu des niveaux de stocks très importants jusqu'en 2005 en raison de la conjonction d'achats très anticipés (normal pour l'activité) et d'une baisse de chiffre d'affaires très significative. Le groupe a par la suite régulé le niveau de stock en réduisant les achats et en procédant à des opérations de déstockage.

Le groupe avait pour objectif de revenir en 2006 et 2007 à un niveau de stock compris dans une fourchette de 35 à 40 M€. Celui-ci était de 32.9 M€ au 31/12/2006 et de 40.6 M€ au 31/12/2007 soit un peu à l'extérieur des bornes d'où une variation de 7,7 M€. Des livraisons un peu tardives en début d'année (après le 31/12/2006) et un peu anticipées en fin d'année (avant le 31/12/2007) expliquent principalement cette variation. Ces niveaux restent cependant tout à fait normaux pour l'activité du groupe.

1.4 - Activité en matière de recherche et de développement

Trois marques ont été déposées pour des périodes de 10 ans renouvelables indéfiniment par la SARL Central'Vet :

- KWX pour la jeanerie – dépôt n°98 74 77 61 du 27/08/1998, renouvelé le 25/03/2008 pour 10 années
- CARLA CARIATTI pour la lingerie – dépôt n° 06 34 65 629 du 24 novembre 2006
- TENDANCIA pour le linge de maison – dépôt n° 07 3 486 048 du 2 mars 2007

1.5 - Evénements importants depuis la clôture :

Nous n'avons rien de particulier à signaler.

1.6 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Poursuite du redéploiement en 2008 :

La croissance retrouvée confirme la pertinence du modèle économique, résolument centré sur le hard discount textile. VET'AFFAIRES entend poursuivre son redéploiement, en étoffant son maillage national avec l'objectif d'ouverture de 5 nouveaux points de vente en 2008

Investissements :

Ouverture de 5 magasins	1 250 k€
Rénovations magasins	280 k€
Divers informatique (Générix, Prévision, Trésorerie)	210 k€

1.7 - Engagements hors bilan

Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante :

Les engagements donnés en termes de garanties sur des emprunts bancaires au niveau du groupe sont :

- Nantissement des fonds de commerce des magasins pour un montant total de 0,1 M€
- Hypothèque de rang 1 & 2, sans concours, à hauteur de 811 K€ sur des immeubles.
- Emprunts soumis à des ratios financiers à hauteur de 1,1 M€

Trois contrats d'emprunt sont soumis à des ratios dont le détail est le suivant :

- Emprunt n°1 - SA Vet'Affaires - Capital restant du au 31/12/2007 : 0,4 M€
 - Ne pas avoir de résultat négatif pendant plus de 2 années consécutives
 - Ne pas avoir de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social
- Emprunt n° 2 – SA Vet'Affaires – Capital restant du au 31/12/2007 : 0,2 M€

- La situation nette doit être supérieure ou égale à 90% de la situation nette du 31/12/2003.
- Les Fonds propres + Quasi fonds propres rapportés à l'endettement doivent être supérieurs à 1
- L'endettement ajusté rapporté à la situation nette doit être inférieure ou égale à 0,8
- Emprunt n° 3 – SA Vet'Affaires – Capital restant du au 31/12/2007 : 0,6 M€
 - La situation nette doit être supérieure ou égale à 90% de la situation nette du 31/12/2004.
 - Les Fonds propres + Quasi fonds propres rapportés à l'endettement doivent être supérieurs à 1
 - L'endettement ajusté rapporté à la situation nette doit être inférieure ou égale à 2

Le groupe respecte la totalité de ces ratios financiers

Le groupe VET'AFFAIRES ouvre des lettres de crédit documentaires en faveur de ses fournisseurs. Les encours à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- crédits documentaires en \$	6 814 M€	soit	10 031 M\$
- crédits documentaires en €	2 211 M€		
- Total	9 025 M€		

Les engagements liés aux contrats de location portent sur un total au 31.12.2007 de 10,1 M€, dont les échéances sont les suivantes :

- à moins d'un an :	4 428 M€
- de un à cinq ans :	4 956 M€
- à plus de cinq ans :	699 M€

Tous les baux commerciaux concernant les magasins relèvent du régime 3/6/9. Les échéances ont été déterminées sur la base de l'échéance de renouvellement la plus proche.

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur

Description des engagements complexes

Il n'y a pas d'engagements complexes.

1.8 – Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale et il n'y a pas de différence entre le pourcentage d'intérêt et le pourcentage de contrôle.

NOTE 2 - L'activité du groupe par branches d'activités

Le groupe VET'AFFAIRES a exercé en 2007 une activité de vente de vêtements aux particuliers en France qui représente 98% de son chiffre d'affaires. L'activité ventes à des professionnels en France et à l'étranger a représenté 2% du chiffre d'affaires.

NOTE 3 - L'activité propre de la société Vet'Affaires

La société VET'AFFAIRES dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 M€ en 2007 (contre 1,6 M€ en 2006) et un résultat de +5,1 M€ en 2007 (contre +0,9 M€ pour l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

3.1 - Les faits marquants

Commentaires sur l'activité de la société VET'AFFAIRES au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires se décompose en :

- Prestations de services aux SARL Central'Vet & Pmdis 0,82 M€
- Redevance des magasins 0,94 M€

Le résultat d'exploitation s'établit à -0,3 M€ contre +0,2 M€ en 2006

Les principales variations de charges d'exploitation sont liées à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions qui touche presque l'ensemble des salariés des sociétés Vet'Affaires, Central'Vet et PMDIS pour un montant de 0,5 M€

Le résultat financier s'élève à +4,8 M€ contre +1,9 M€ en 2006. Les dividendes perçus des SARL Central'Vet et PMDIS représentent (en K€) :

Dividendes (en K€)	2005	2006	2007
SARL CENTRAL'VET	9 392	142	2 449
SARL PMDIS	903	500	600
TOTAL	10 295	642	3 049

3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes auprès des banques représentent 5,8 M€. Un emprunt de 1 M€ a été souscrit en 2007 pour le financement de l'ouverture de 4 magasins.

Le programme d'achat d'actions propres a été mis en œuvre en 2007 et les acquisitions portent sur 1,5 M€

La trésorerie disponible est de 2,5 M€ au 31/12/2007

3.3 - Description des principaux risques et incertitudes

Les risques qui pèsent sur la SA VET'AFFAIRES sont étroitement liés aux risques qui pèsent sur le groupe dans son ensemble (cf § Facteurs de risque à la page 21)

3.4 - Prises de participation et de contrôle

La société de droit polonais Moda Tanio sp zoo au capital de 320 000 PLN a été créée en 2007, elle est filiale à 76% de la SA Vet'Affaires (participation de 243.200 PLN soit 64.000 €).

3.5 - Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

3.6 - Conséquences environnementales

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

3.7 - Activité en matière de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

3.8 - Evénements importants depuis la clôture

Aucun événement important n'est à signaler dans ce rapport.

3.9 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les bénéfices de la société proviennent essentiellement des remontées de dividendes des filiales et de leur capacité à distribuer.

3.10 - L'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 5 064 686 € de la façon suivante :

Origine

Résultat de l'exercice : bénéfice de	5 064 686,00 €
- Report à nouveau.....	3 000 000,00 €

Affectation

- aux actionnaires à titre de dividendes	845 692,00 €
- en autres réserves	7 218 994,00 €

-
La réserve légale atteint 10% du capital social et il n'est donc pas nécessaire d'effectuer de dotations supplémentaires

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,50 € La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'Article 158-3 2° du CGI. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 18 % en vertu et dans les conditions prévues à l'Article 117 quater du CGI.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2008.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ses actions, seraient affectées au compte report à nouveau.

3.11 - Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du code général des impôts, nous vous informons que le montant global des revenus distribués au cours des trois exercices précédents a été le suivant :

Revenus distribués à compter du 1er janvier 2005

EXERCICE CLOS	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION DE 50 %		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION DE 50 %
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
31/12/2004	3 044 491€*		0
EXERCICE CLOS	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 %		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 %
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
31/12/2005	0		0
31/12/2006	0		0

* Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'Article 158-3-2 du code général des impôts, le dividende distribué était éligible à la réfaction de 50% pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

3.12 - Les charges non déductibles fiscalement

Néant

NOTE 4 - L'activité des filiales

En M€	SARL Central'Vet			SARL PMDIS		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	52,0 M€	56,7 M€	60,7 M€	8,7 M€	7,2 M€	7,4 M€
Résultat d'exploitation	+1,5 M€	+6,8 M€	+6,5 M€	-4,1 M€	-0,7 M€	-1,0 M€
Résultat financier	-1,3 M€	-0,7 M€	-1,1 M€	+2,6 M€	+1,3 M€	-0,1 M€
R. exceptionnel	+ 0,1 M€	-1,7 M€	-0,2 M€	-0,1 M€	-0,0 M€	-3,1 M€
Résultat net	+0,2 M€	+2,9 M€	+3,4 M€	-1,6 M€	+0,6 M€	-4,2 M€

Cf. commentaires sur l'activité du groupe.

NOTE 5 - Facteurs de risque

Le Groupe Vet'Affaires a procédé à une revue de ses facteurs de risques et a mis en évidence ceux spécifiques à son activité. A la connaissance du groupe Vet'Affaires il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les principaux facteurs, classés par ordre d'importance, sont les suivants :

- Risques opérationnels,
- Risques juridiques et fiscaux
- Risques de marché et risques financiers,
- Risques liés à l'environnement,
- Politique d'assurance du groupe.

D'autre part, un comité d'audit créé le 6 avril 2004 a eu pour mission de mettre en place une démarche de contrôle interne avec l'appui d'un cabinet de conseil externe et le recrutement d'une auditrice interne.

5.1 - Risques opérationnels

a) Risques liés aux approvisionnements

Le groupe garantit son indépendance vis à vis de ses fabricants par une très large diversification de ses sources d'approvisionnement aussi bien par une sélection de fournisseurs multiples que sur un plan géographique. Le groupe veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un fabricant ou d'un agent. Les défaillances sont très rares et sont rapidement suppléées par d'autres fabricants sans impact significatif sur l'activité.

Fournisseurs & Quantités de commande

	2005	2006	2007
Nb. de Fournisseurs	189	133	220
Quantité moyenne d'articles commandés	300 000	230 000	200 000

Concentration de la fonction achat :

Le premier fournisseur représente 10% des volumes commandés en 2007.

Les 5 premiers fournisseurs représentent 33% des volumes commandés en 2007.

Les 10 premiers fournisseurs représentent 48% des volumes commandés en 2007.

Les 20 premiers fournisseurs représentent 61% des volumes commandés en 2007. Cette concentration n'entraîne pas de dépendance du groupe en raison du caractère substituable des fournisseurs et de la réalisation d'achats fractionnés.

Répartition des achats par pays :

	2005	2006	2007
France	25%	47%	37%
Chine	40%	14%	28%
Bangladesh	21%	19%	22%
Europe	6%	13%	6%
Inde	2%	3%	3%
Pakistan	3%	2%	1%
Vietnam	0%	0%	2%
Autres	2%	3%	0%

Le groupe Vet'Affaires utilise principalement un « Incoterm » FOB (« International Commercial Term » : Free On Board) pour ses achats à l'étranger. Le transfert de propriété a lieu lors de l'embarquement de la marchandise sur le bateau. Le risque lié au transport est supporté par le groupe Vet'Affaires et fait l'objet d'une assurance spécifique « Marchandise transportée »

Les prix négociés sont fermes dès la commande. Les achats en Asie sont systématiquement réalisés par «lettre de crédit documentaire» qui constitue un moyen de paiement et une garantie, par les documents demandés, de la conformité des produits. La quantité, la valeur des produits, leur origine, leur expédition et l'absence d'utilisation de colorants interdits sont notamment vérifiées.

En Chine, une équipe composée de 7 personnes, salariées du groupe, assure un suivi de la qualité des produits et du respect des délais de fabrication.

Des contrôles qualités sont effectués sur tous nos produits et la conformité à ces tests conditionne l'expédition au départ d'Asie et le paiement du fabricant. Les contrôles effectués visent à vérifier le modèle, la composition textile, le grammage, le respect des tailles, la solidité des coutures et accessoires, la résistance au lavage et au séchage, la présence de l'étiquetage obligatoire, le conditionnement et l'affichage du prix.

La politique d'approvisionnement du groupe consiste à acheter à contre-saison (en période creuse pour les fabricants) les produits nécessaires à son activité. Les Articles sont stockés quelques semaines, voire quelques mois, préalablement à leurs ventes. Cette anticipation permet, outre de bénéficier d'un meilleur prix d'achat, de sécuriser le délai d'approvisionnement et d'éviter les ruptures de stock. Près de la moitié de la marchandise est stockée directement sur la surface commerciale de vente dans les différents magasins. Un entrepôt appartenant au groupe permet de contenir environ 20% du stock le reste étant réparti sur différents sites auprès de logisticiens sous-traitants.

Plus de 60% du stock est constitué de produits dits « permanents » (sous-vêtements, tee-shirt, chaussettes, pyjama, body pour bébé,...), le reste de la collection traduit les grandes tendances du marché avec une année de décalage. Les collections ne visent pas à refléter la mode du moment. Les risques d'inventus sont faibles et sont provisionnés à hauteur de 2,3% du stock du 31/12/2007.

b) Risques liés à la distribution

Le réseau de distribution est constitué d'autant de sociétés (SNC) que de magasins. Chaque magasin du groupe est exploité par des co-gérants associés personnes physiques (3 ou 4 par magasin) qui possèdent de 5% à 24% du capital. Chacun de ces co-gérant associé ne possède des parts sociales que dans un seul magasin. Les conséquences d'un départ sont ainsi limitées.

Le reste du capital est détenu par le groupe, la société PMDIS étant elle même co-gérante associée de tous les magasins.

Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés par une décision prise à l'unanimité. Le groupe conserve ainsi la maîtrise du choix de ses associés.

c) Risques liés à l'enseigne et aux marques.

Le groupe est propriétaire de l'enseigne « Vet'Affaires » qu'il exploite et n'a pas de dépendance vis à vis de marques externes celles ci représentant moins de 1% de son chiffre d'affaires.

Selon le livre VII du Code de la propriété intellectuelle, l'enregistrement d'une marque par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur cette marque. L'atteinte à celle-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris par un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon qui peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales.

Le 09 mars 2007, trois dépôts ont été effectués auprès de l'INPI pour la France pour les produits des classes 18, 24 et 25 sous les numéros d'enregistrements suivants :

- 07/3487059 : nouveau logo avec la signature
- 07/3487060 : nouveau logo
- 07/3487061 : nouvelle signature

d) Risques clients

La vente de détail aux particuliers représente 99% du chiffre d'affaires 2007. Les paiements sont effectués au comptant. Les magasins sont abonnés au fichier des chèquiers volés. Une société de recouvrement prend en charge les chèques impayés pour défaut de provision. Le risque client particulier est très faible.

Le groupe a une activité de vente en gros à l'international. Cette activité représente 1% du chiffre d'affaires 2007. La société Moda Tanio sp zoo support de cette activité a souscrit un contrat d'assurance crédit afin de garantir les risques d'impayés

e) Risques sociaux

L'effectif du groupe au 31/12/2007 est de 712 personnes dont 255 ont un statut de travailleur non salarié car gérant associé d'une Société en Nom Collectif (SNC).

Salariés :

Les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de service, de distribution et de logistique. Le dialogue social est régulier.

Gérants :

Par un communiqué en date du 22 avril 2005, la Direction de Vet'Affaires a informé que d'anciens associés gérants de Sociétés en Nom Collectif (SNC), exploitant deux magasins à l'enseigne Vet'Affaires, avaient déposé plainte, afin de revendiquer un statut de salariés pour les années 2000 à 2002.

Au regard du problème de droit soulevé, le parquet de Nantes, qui avait enregistré cette plainte, avait décidé d'ouvrir une information, ce qui avait eu pour conséquence la mise en examen à titre personnel de Patrice et Rémy Lesguer, les deux dirigeants et co-fondateurs de Vet'Affaires.

Après plusieurs années d'instruction cette affaire est susceptible de faire l'objet d'un jugement en correctionnel de Patrice et Rémy Lesguer.

Travail des enfants :

Le groupe Vet'Affaires attache une attention toute particulière au respect par ses sous-traitants, notamment asiatiques, de l'interdiction du travail des enfants.

Les mesures de vérification mises en œuvre sont les suivantes :

- Les acheteurs français du groupe se déplacent dans les usines de nos fabricants afin de constater l'absence d'enfants,
- Les contrôleurs qualité, salariés chinois de notre bureau de représentation de Shanghai, vérifient l'absence d'enfant dans les usines,
- Nos conditions d'achats par crédit documentaire imposent systématiquement à nos fabricants de s'engager par écrit au respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants.

5.2 - Risques juridiques

Afin de prévenir les risques de contentieux le groupe fait appel à des avocats et des conseils pour tous les dossiers stratégiques et les opérations significatives.

Cependant, dans le cadre de ses activités normales, le groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

Le groupe provisionne tous litiges et contentieux dont il estime qu'ils représentent un risque. La valorisation de ces risques fait l'objet d'une analyse individuelle et tient compte de la hauteur des condamnations du groupe pour des dossiers semblables. Des conseils extérieurs accompagnent le groupe dans cette valorisation qui donne également lieu à un échange spécifique avec les commissaires aux comptes.

Les litiges significatifs sont principalement liés à l'activité de distribution du groupe et relèvent souvent d'une qualification de concurrence déloyale ou de contrefaçon.

Dans la période couverte par le présent document de référence, seuls deux dossiers ont fait l'objet d'une demande adverse supérieure à 1 M€. Ces deux dossiers ont donné lieu à un jugement définitif et pour l'un deux d'une transaction. Les conséquences financières pour chacun de ces dossiers ont été proches de 100.000 €. Ces sommes ont fait l'objet d'un enregistrement comptable en charge ou en provision.

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan 2007 est de 396 k€ contre 234 k€ au 31/12/2006.

Fiscalité

Un litige oppose la SNC GT'44 avec l'administration fiscale sur la valorisation d'une cession de fonds de commerce. Une procédure est en cours. Une provision a été constituée à hauteur du risque estimé.

A la connaissance du groupe Vet'Affaires et en dehors de celles décrite dans le présent document, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

5.3 - Risques de marché

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note 3.13 des comptes consolidés 2007.

a) Change USD & PLN

Le groupe achète ses marchandises principalement en Asie. Près de 60% de ses achats sont libellés en dollars. Le groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50% de ses achats en devises sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

Position de change et calcul de sensibilité à la hausse du dollar au 31/12/2007.

(Unité : kUSD)

Actifs en dollars	457
Passifs en dollars	0
Achats de marchandise prévisionnels 2008 en USD	34 712
Exposition brute prévisionnelle en USD	35 169
Position hors bilan (Couvertures de change)	15 720
Position nette en USD pour l'exercice 2008	19 449

Une fluctuation défavorable du taux de change USD/EUR de 1 centimes par rapport à la parité du 31/12/2007 de 1.4721 entraîne un manque à gagner de 90 k€

b) Matières premières

Les matières synthétiques dérivées du pétrole et le coton sont les deux principales matières utilisées pour la fabrication des vêtements. Ces matières subissent les fluctuations du marché. Le groupe Vet'Affaires ne couvre pas les variations de cours.

c) Liquidité (covenants)

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats de financement en cas de non respect de ratios financiers. Ces ratios sont détaillés dans le paragraphe « Engagements hors bilan » du présent rapport. A la clôture de l'exercice, comme à la date d'enregistrement du présent document, la société respecte ses covenants.. Le groupe n'anticipe pas de dépassement de ces ratios financier pour les échéances futures.

Le groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 16 M€ Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

d) Taux

Les emprunts MT sont constitués pour 47% par des financements à taux fixe.

La société a pour objectif de couvrir le risque de taux de ses nouveaux emprunts moyen terme à taux variable. La politique de couverture consiste à couvrir au moins 3 des 5 années d'emprunt (période de plus fort intérêt)

Sensibilité de la charge financière à la hausse des taux d'intérêt

(Unité : k€)

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 an
Passifs financiers (emprunts et dette financière hors découvert)	2 824	3 921	0
Dont taux variable (a)	1 427	2 172	0
Dont taux fixe	1 397	1 749	0
Actifs financiers (trésorerie nette)	7 661	0	0
Position nette avant gestion («-> = Ressources)	- 4837	3 921	0
Couverture de taux (b)	376	378	0
Position nette après gestion totale	- 5 213	3 543	
Position nette à taux variable après gestion (a)-(b)	1 051	1 794	

La sensibilité de la société à une variation de 1% de son taux de référence (Euribor 3 mois) de la position nette à taux variable après gestion à moins d'un an est de 7 k€(durée moyenne restant à courir de 8/12).

5.4 - Risques liés à l'environnement

Les activités du groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques significatifs pour l'environnement.

5.5 - Politique d'assurance du groupe

La politique d'assurance du groupe vise à couvrir les risques majeurs liés à l'activité du groupe et susceptibles d'être assurés sous réserve des franchises et des exclusions généralement appliquées. Les grandes catégories de risques couverts sont :

- Multirisques magasins et entrepôts,
- Marchandise transportée,
- Responsabilité civile,
- Flotte automobile,
- Hommes clés,
- Responsabilité des mandataires sociaux.

Le budget d'assurance 2007 est de 360 k€

Il n'y a pas de risques significatifs assurés en interne et à la connaissance du groupe il n'y a pas de risques significatifs non assurés. Un volet « Tous risque sauf » a été spécifiquement introduit dans les contrats multirisques afin d'assurer les risques non dénommés.

a) Multirisques magasins et entrepôts

L'étendue des garanties accordées permet notamment de couvrir :

- Les dommages aux biens
- La perte d'exploitation
- Tous risques informatiques
- Volet tous risques sauf
- Recours des voisins et des tiers
- Carence fournisseur pour les contrats des magasins.
- ...

Le montant du sinistre maximum est de 25 M€ pour les entrepôts et de 5,9 M€ par magasin (il existe des sous-limite pour certains risques spécifiques).

b) Marchandise transportée

L'étendue des garanties accordées permet de couvrir les risques de perte ou de destruction de la marchandise durant son transport par mer, air ou terre et notamment l'approvisionnement par bateau en provenance d'Asie.

Le montant couvert est de 60 k€ par container, 300 k€ par navire, 150 k€ par camion ou avion.

c) Responsabilité civile

La responsabilité civile du groupe Vet'Affaires vis à vis des tiers est couverte pour tous dommages corporels, matériels et immatériels à hauteur 4,6 M€ par sinistre (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques).

d) Flotte automobile

La flotte de véhicules de société ainsi que les véhicules de manutention (chariots élévateurs) font l'objet d'une garantie tous risques.

e) Hommes clés

Des contrats hommes clés couvrent le risque de décès par accident des acheteurs et du président du directoire.

La société est bénéficiaire d'un capital de 2 M€ par homme clé.

f) Responsabilité des mandataires sociaux.

La responsabilité civile des mandataires, dirigeants et préposés du groupe Vet'Affaires est garantie à hauteur de 3 M€ y compris les dommages et intérêts dans le cadre d'une réclamation boursière.

NOTE 6 - Le capital de la société

6.1 - Données boursières

	2004	2005	2006	2007
Nombre d'actions	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 691 384
Capitalisation boursière au 31/12	121 M€	45 M€	33 M€	38 M€
Echange moyen mensuel (titres)	55 366	102 005	62 677	95 095
Echange moyen mensuel (capitaux)	3,4 M€	5,4 M€	1,6 M€	2,6 M€
Cours le plus haut	75 €	104 €	33 €	36 €
Cours le plus bas	47 €	23 €	17 €	19 €
Bénéfice par action ⁽¹⁾	8,04 €	1,47 €	0,69 €	1,25 €
Capitaux propres par action ⁽¹⁾	30,88 €	30,52 €	31,80 €	32,93 €
Dividendes par action	1,80 €	0,00 €	0,00 €	0,50 € ⁽²⁾

(1) Nombre d'actions retraité des titres auto détenus (1339 au 31/12/2004 ; 7962 au 31/12/2005 ; 34313 au 31/12/2006 ; 88939 au 31/12/2007)

(2) Projet soumis à l'approbation de l'assemblée générale

6.2 - L'actionariat de la société

A la connaissance de la société la répartition du capital est la suivante :

Détenteurs	30/04/2008				31/12/2006				31/12/2005			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets
Rémy LESGUER	121 010	7,15%	120 631	6,35%	121 010	7,15%	120 631	5,17%	121 010	7,15%	121 010	4,73%
Mélanie LESGUER	1 500	0,09%	1 500	0,08%	1 500	0,09%	1 500	0,06%	1 500	0,09%	1 500	0,06%
Marine LESGUER	2 400	0,14%	2 400	0,13%	2 400	0,14%	2 400	0,10%	2 400	0,14%	2 400	0,09%
Willy LESGUER	2 500	0,15%	2 500	0,13%	2 500	0,15%	2 500	0,11%	2 500	0,15%	2 500	0,10%
Société KANI	125 000	7,39%	171 241	9,01%	125 000	7,39%	241 241	10,34 %	125 000	7,39%	250 000	9,77%
Sous-total	252 410	14,92 %	298 272	15,70%	252 410	14,92 %	368 272	15,79 %	252 410	14,92 %	377 410	14,75 %
Xavier GALLOIS	2 516	0,15%	3 532	0,19%	2 516	0,15%	3 532	0,15%	2 516	0,15%	3 532	0,14%
Société LEOVA	170 000	10,05 %	301 600	15,87%	170 000	10,05 %	340 000	14,58 %	170 000	10,05 %	340 000	13,29 %
Sous-total	172 516	10,20 %	305 132	16,06%	172 516	10,20 %	343 532	14,73 %	172 516	10,20 %	343 532	13,43 %
André PICARD	3 148	0,18%	4 232	0,22%	3 084	0,18%	4 168	0,18%	3 084	0,18%	4 168	0,16%
Société HFP	175 000	10,35 %	301 600	15,87%	175 000	10,35 %	350 000	15,01 %	175 000	10,35 %	350 000	13,68 %
Sous-total	178 148	10,53 %	305 832	16,10%	178 084	10,53 %	354 168	15,18 %	178 084	10,53 %	354 168	13,84 %
Philippe DUPONT	34 382	2,03%	34 402	1,81%	34 382	2,03%	68 764	2,95%	34 382	2,03%	68 764	2,69%
Total Concert Rémy LESGUER	637 456	37,68 %	943 638	49,67%	637 392	37,68 %	1 134 736	48,65 %	637 392	37,68 %	1 143 874	44,71 %
Patrice LESGUER	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%
Société HDP FFIM	0	0,00%	0	0,00%	125 000	7,39%	250 000	10,72 %	125 000	7,39%	250 000	9,77%
Sous-total	10	0,00%	10	0,00%	125 010	7,39%	250 010	10,72 %	125 010	7,39%	250 010	9,77%
Anthony BOSSARD	0	0,00%	0	0,00%	1 610	0,10%	1 610	0,07%	1 685	0,10%	1 760	0,07%
Société ALLIAM	0	0,00%	0	0,00%	41 153	2,43%	41 153	1,76%	176 082	10,41 %	322 164	12,59 %
Sous-total	0	0,00%	0	0,00%	42 763	2,53%	42 763	1,83%	177 767	10,51 %	323 924	12,66 %
Frédéric PERAUDEAU	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Société STEVALIS	0	0,00%	0	0,00%	42 300	2,50%	84 600	3,63%	84 600	5,00%	169 200	6,61%
Sous-total	0	0,00%	0	0,00%	42 300	2,50%	84 600	3,63%	84 600	5,00%	169 200	6,61%
Société GALMAN CA	42 300	2,5%	42 300	2,23%	42 300	2,5%	42 300	1,81%	0	0%	0	0,00%
IDE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	71 097	4,20%	71 097	2,78%
Bestinver Gestion	156 571	9,26%	156 571	8,24%	172 010	10,17 %	172 010	7,37%	99 220	5,87%	99 220	3,88%
Amiral Gestion	238 470	14,10 %	238 470	12,55%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Financ. de l'échiquier	82 200	4,86%	82 200	4,33%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Flottant	426 714	25,23 %	436 732	22,99%	595 296	35,20 %	606 066	25,98 %	488 336	28,87 %	501 347	19,59 %
Auto-détention	107 663	6,37%	0	0,00%	34 313	2,03%	0	0,00%	7 962	0,47%	0	0,00%
TOTAL Société	1 691 384	100%	1 899 921	100,00 %	1 691 384	100%	2 332 485	100%	1 691 384	100%	2 558 672	100%

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007 plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Rémy LESGUER	Rémy LESGUER
	KANI SAS (Rémy LESGUER)	KANI SAS (Rémy LESGUER)
	BESTINVER Gestion GICC	BESTINVER Gestion GICC
Détenant plus de 10%	LEOVA SAS (Xavier GALLOIS)	
	HFP SAS (André PICARD)	
	AMIRAL GESTION	AMIRAL GESTION
Détenant plus de 15%		LEOVA SAS (Xavier GALLOIS)
		HFP SAS (André PICARD)
Détenant plus de 20%	Néant	Néant
Détenant plus de 25%	Néant	Néant
Détenant plus du tiers	Néant	Néant
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

- **4 janvier 2007**

- 1- Par courrier du 13 décembre 2006, reçu le jour même, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

La SAS Kani (102, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), contrôlée par Monsieur Rémy Lesguer, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi à titre individuel, en baisse, le 30 octobre 2006, le seuil de 10% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir individuellement, à cette date, 125 000 actions VET'AFFAIRES représentant 241 241 droits de vote, soit 7,39% du capital et 9,98% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé au 30 octobre 2006, de 1 691 384 actions représentant 2 418 358 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'Article 222-12 du règlement général).

Monsieur Rémy Lesguer a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi à titre individuel, en baisse, le 30 octobre 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir individuellement, à cette date, 121 010 actions VET'AFFAIRES représentant 120 631 de droits de vote, soit 7,15% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé au 30 octobre 2006, de 1 691 384 actions représentant 2 418 358 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'Article 222-12 du règlement général).

Ces franchissements de seuils résultent de l'application des dispositions de l'Article 222-12 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le concert composé de Monsieur Rémy Lesguer, ses enfants, Messieurs Xavier Gallois, André Picard et Philippe Dupont (En ce compris les personnes morales contrôlées par ces derniers, à savoir les sociétés Kani, Léova et HFP) n'a franchi aucun seuil et détenait, au 30 octobre 2006, 637 392 actions VET'AFFAIRES représentant 1 134 736 droits de vote, soit 37,68% du capital et 46,92% droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé au 30 octobre 2006, de 1 691 384 actions représentant 2 418 358 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'Article 222-12 du règlement général), répartis de la manière suivante

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Rémy Lesguer	121 010	7,15	120 631	4,99
Société Kani	125 000	7,39	241 241	9,98
Mélanie Lesguer	1 500	0,09	1 500	0,06
Marine Lesguer	2 400	0,14	2 400	0,10
Willy Lesguer	2 500	0,15	2 500	0,10
Sous-total Rémy Lesguer	252 410	14,92	368 272	15,23
Xavier Gallois	2 516	0,15	3 532	0,15
Société Leova	170 000	10,05	340 000	14,06
Sous-total Xavier Gallois	172 516	10,20	343 532	14,21
André Picard	3 084	0,18	4 168	0,17
Société HFP	175 000	10,35	350 000	14,47
Sous-total André Picard	178 084	10,53	354 168	14,64
Philippe Dupont	34 382	2,03	68 764	2,84
Total concert Dupont/Gallois/Picard et famille Rémy Lesguer	637 392	37,68	1 134 736	46,92

2- Par le même courrier, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

La SAS Kani (102 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), contrôlée par Monsieur Rémy Lesguer, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi à titre individuel, en hausse, le 27 novembre 2006, le seuil de 10% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir individuellement, à cette date, 125 000 actions VET'AFFAIRES représentant 241 241 droits de vote, soit 7,39% du capital et 10,15% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé au 27 novembre 2006, de 1 691 384 actions représentant 2 375 946 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'Article 222-12 du règlement général);

Monsieur Rémy Lesguer a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi à titre individuel, en hausse, le 27 novembre 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir individuellement, à cette date, 121 010 actions VET'AFFAIRES représentant 120 631 de droits de vote, soit 7,15% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé au 27 novembre 2006, de 1 691 384 actions représentant 2 375 946 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'Article 222-12 du règlement général);

Le concert composé de Monsieur Rémy Lesguer, ses enfants, Messieurs Xavier Gallois, André Picard et Philippe Dupont (En ce compris les personnes morales contrôlées par ces derniers, à savoir les sociétés Kani, Léova et HFP) n'a franchi aucun seuil et détenait, au 27 novembre 2006, 637 392 actions VET'AFFAIRES représentant 1 134 736 droits de vote, soit 37,68% du capital et 47,76% droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé au 27 novembre 2006, de 1 691 384 actions représentant 2 375 946 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'Article 222-12 du règlement général), répartis de la manière suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Rémy Lesguer	121 010	7,15	120 631	5,08
Société Kani	125 000	7,39	241 241	10,15
Mélanie Lesguer	1 500	0,09	1 500	0,06
Marine Lesguer	2 400	0,14	2 400	0,10
Willy Lesguer	2 500	0,15	2 500	0,11
Sous-total Rémy Lesguer	252 410	14,92	368 272	15,50
Xavier Gallois	2 516	0,15	3 532	0,15
Société Leova	170 000	10,05	340 000	14,31
Sous-total Xavier Gallois	172 516	10,20	343 532	14,46
André Picard	3 084	0,18	4 168	0,18
Société HFP	175 000	10,35	350 000	14,73
Sous-total André Picard	178 084	10,53	354 168	14,91
Philippe Dupont	34 382	2,03	68 764	2,89
Total concert Dupont/Gallois/Picard et famille Rémy Lesguer	637 392	37,68	1 134 736	47,76

Ces franchissements de seuils résultent de modifications du nombre total de droits de vote de la société VET'AFFAIRES.

- 3- Par le même courrier, Monsieur Rémy Lesguer a effectué la déclaration d'intention suivante pour le compte de la société Kani

« [...] notre société, qui a franchi à la baisse le 30 octobre 2006 et vient de franchir à nouveau à la hausse le seuil de 10% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES, n'a pas d'intention particulière concernant cette société.

En effet, notre société n'a pas modifié sa participation au sein du capital. Dans un premier temps, le franchissement à la baisse a été causé par le nouveau mode de calcul des détentions, qui prend en compte les droits de vote théoriquement attachés aux actions qui en sont privées. Notre société a ensuite franchi à la hausse le seuil de 10% des droits de vote uniquement parce qu'un autre actionnaire a cédé une partie de ses actions [Cf. D&I 206C2199 du 5 décembre 2006]. Cette cession a eu pour conséquence une diminution du nombre des droits de vote doubles, augmentant proportionnellement et mécaniquement l'importance relative des droits de vote des autres actionnaires.

Par ailleurs, il est rappelé que la société Kani appartient à un concert existant entre elle et moi-même, et que ce concert appartient au concert plus large existant avec Mélanie Lesguer, Marine Lesguer, Willy Lesguer, Xavier Gallois, la société Leova, André Picard, la société HFP et Philippe Dupont, tel que déclaré le 26 octobre 2005 [cf. D&I 205C1827 du 26 octobre 2005] ».

- **3 avril 2007**

Par courrier du 3 avril 2007, la société Bestinver Gestion SGIIC SA (CL Juan de Mena, 8 - 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 mars 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 10% du capital de la société VET'AFFAIRES et détenir pour le compte des fonds et SICAV dont elle assure la gestion, 156 571 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 9,26% du capital et 6,61% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 1 691 384 actions représentant 2 369 928 droits de vote).

- **15 mai 2007**

Par courrier du 10 mai 2007, Monsieur Patrice Lesguer a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mai 2007, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société HDP FFIM qu'il contrôle, les seuils de 10% des droits de vote et de 5% du capital de la société VET'AFFAIRES, et détenir directement et indirectement 75 010 actions VET'AFFAIRES représentant 150 010 droits de vote de cette société, soit 4,43% du capital et 6,67% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 1 691 384 actions représentant 2 249 693 droits de vote).

Le concert formé par Messieurs Patrice Lesguer et Anthony Bossard (Cf. notamment D&I 206C0590 du 29 mars 2006) a quant à lui déclaré à titre avoir franchi en baisse, le 4 mai 2007, le seuil de 10% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES, et détenir 117 773 actions représentant 192 773 droits de vote de cette société, soit 6,96% du capital et 8,57% des droits de vote, répartis de la manière suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Patrice Lesguer	10	0,00	10	0,00
Société HDP FFIM	75 000	4,43	150 000	6,67
Sous-total Patrice Lesguer	75 010	4,43	150 010	6,67
Anthony Bossard	1 610	0,10	1 610	0,07
Société Alliam	41 153	2,43	41 153	1,83
Sous-total Anthony Bossard	42 763	2,53	42 763	1,90
Total concert Patrice Lesguer et Anthony Bossard	117 773	6,96	192 773	8,57

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions VET'AFFAIRES sur le marché.

- **15 mai 2007**

Par courrier du 7 mai 2007, complété par un courrier du 9 mai, la société par actions simplifiée Kani (102, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), contrôlée par Monsieur Rémy Lesguer, a déclaré avoir franchi à titre individuel, en baisse, le 4 mai 2007, le seuil de 10% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir individuellement, à cette date, 125 000 actions VET'AFFAIRES représentant 191 241 droits de vote, soit 7,39% du capital et 8,50% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 1 691 384 actions représentant 2 249 693 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'Article 223-11 du règlement général).

Ce franchissement de seuil résulte de la perte de droits de vote double consécutive à la conversion au porteur par le déclarant de 50 000 actions VET'AFFAIRES.

Le concert composé de Monsieur Rémy Lesguer, ses enfants, Messieurs Xavier Gallois, André Picard et Philippe Dupont (Cf. notamment D&I 207C0400 du 28 février 2007) n'a franchi aucun seuil et détenait, au 4 mai 2007, 637 392 actions VET'AFFAIRES représentant 1 064 736 droits de vote, soit 37,68% du capital et 47,33% droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 1 691 384 actions représentant 2 249 693 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'Article 223-11 du règlement général), répartis de la manière suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Rémy Lesguer	121 010	7,15	120 631	5,36
Société Kani	125 000	7,39	191 241	8,50
Mélanie Lesguer	1 500	0,09	1 500	0,07
Marine Lesguer	2 400	0,14	2 400	0,11
Willy Lesguer	2 500	0,15	2 500	0,11
Sous-total Rémy Lesguer	252 410	14,92	318 272	14,15
Xavier Gallois	2 516	0,15	3 532	0,16
Société Leova	170 000	10,05	335 000	14,89
Sous-total Xavier Gallois	172 516	10,20	338 532	15,05
André Picard	3 084	0,18	4 168	0,19
Société HFP	175 000	10,35	335 000	14,89
Sous-total André Picard	178 084	10,53	339 168	15,08
Philippe Dupont	34 382	2,03	68 764	3,06
Total concert Dupont/Gallois/Picard et famille Rémy Lesguer	637 392	37,68	1 064 736	47,33

▪ **6 juillet 2007**

Par courrier du 6 juillet 2007, la société Amiral Gestion (Contrôlée par M. François Badelon) (9, avenue Percier - 75008 Paris), agissant pour le compte du FCP Sextant PEA dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juillet 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VET'AFFAIRES, et détenir pour le compte dudit fonds, 119 319 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 7,05% du capital et 5,41% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 1 691 384 actions représentant 2 207 393 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'Article 223-11 du règlement général).

▪ **12 juillet 2007**

Par courrier du 12 juillet 2007, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna - 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juillet 2007, par suite d'une acquisition d'actions VET'AFFAIRES sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société VET'AFFAIRES, et détenir pour le compte desdits fonds, 85 000 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 3,89% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 1 691 384 actions représentant 2 187 393 droits de vote).

▪ 9 août 2007

Par courrier du 7 août 2007, la société Amiral Gestion (Contrôlée par M. François Badelon) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er août 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir pour le compte desdits fonds, 238 470 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 14,10% du capital et 10,90% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 1 691 384 actions représentant 2 187 393 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'Article 223-11 du règlement général).

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] que ces opérations ont été réalisées dans le cadre de l'activité de la société, la gestion de portefeuilles. Les achats et ventes ont été et seront donc poursuivis au gré des opportunités du marché. Par ailleurs, Amiral Gestion exclut vouloir prendre le contrôle de VET'AFFAIRES et ne sollicite pas sa représentation au conseil de surveillance ».

▪ 17 septembre 2007

Par courrier du 17 septembre 2007, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna - 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 septembre 2007, par suite d'une vente d'actions VET'AFFAIRES sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société VET'AFFAIRES, et détenir pour le compte desdits fonds, 82 200 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 3,89% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 1 691 384 actions représentant 2 112 378 droits de vote).

6.3 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'Article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

La structure du capital de la société ;

Mesdames Mélanie Lesguer, Marine Lesguer, Messieurs Rémy Lesguer, Willy Lesguer, Xavier Gallois, André Picard, Philippe Dupont et les sociétés Kani (contrôlée par Rémy Lesguer), Léova (contrôlée par Xavier Gallois) et HFP (contrôlée par André Picard), détiennent de concert 37,68% du capital et 47,10% des droits de vote de la société (sur la base des droits de vote bruts au 31/12/2007 soit 2.017.647 Droits de Vote).

Ce concert détient une majorité relative en capital et droit de vote et assure le contrôle direct et effectif du Groupe Vet'Affaires. Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, une gouvernance d'entreprise duale composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance a été constituée. Au sein du conseil de surveillance, une place majoritaire a été faite à des membres indépendants.

La société BESTINVER Gestion SGIIC, agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, détient 9,26 % du capital et 6,61 % des droits de vote de la société.

La société Amiral Gestion (Contrôlée par M. François Badelon) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, détient 14,1% du capital et 10,9% des droits de vote de la société.

Le reste du capital est détenu par le public.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance, mais ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux Articles 18 à 21 des statuts.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe aucun accord susceptible d'être remis en cause en cas de changement de contrôle, hormis les clauses usuelles convenues avec les établissements de crédit en matière de crédit à moyen et long terme.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du directoire ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

6.4 - Les actions d'autocontrôle

Néant

6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Notre société n'a émis aucune obligation convertible ni d'obligations à bons de souscription d'actions. Des plans d'attributions gratuites d'actions ont été réalisés. L'attribution définitive, subordonnée à des conditions de performance, interviendra au plus tôt en mai 2008.

Aucun ajustement des bases de conversion n'a été réalisé.

6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

VET'AFFAIRES réalise des opérations d'achat et de vente de titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres conformément aux objectifs déterminés par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2007. Les objectifs sont les suivants :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vet'Affaires par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière.

Un contrat de liquidité a été signé avec la société Portzamparc le 12 juin 2003 puis renouvelé le 1^{er} avril 2005.

Ce contrat de liquidité a été mis en conformité, le 31 août 2005 en vertu des dispositions :

- du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission Européenne
- des Articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce,
- du règlement général de l'AMF
- de la décision de l'AMF du 22 mars 2005

Il a été procédé à la scission du compte afin que la SA VET'AFFAIRES détienne 100% des opérations portées sur le compte de liquidité (contre 94% préalablement).

Les opérations réalisées entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice ont été les suivantes :

- Titres détenus au 31/12/2007 : 88 939
- Acquisition de 81 059 actions au cours moyen de 24,70 € pour un montant total de 2 002 382,67 €
- Vente de 26 433 actions au cours moyen de 26,41 € pour un montant total de 698 046,96 €

A la clôture de l'exercice, le nombre de titres détenus était le suivant :

- 5 553 titres par l'intermédiaire du contrat de liquidité
- 83 386 titres affectés à l'objectif n°3 du programme de rachat à savoir l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux.

Les 83 386 titres comptabilisés dans la société VET'AFFAIRES le sont pour une valeur de 2 024 374 € sur la base d'un cours moyen de 24,27 €. Ce nombre d'actions représente 4,93 % du capital. Ces titres sont provisionnés à hauteur de 129.844 €

Bilan du programme de rachat d'action au 30/04/2008

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 10 mai 2007 jusqu'au 30 avril 2008	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	6,37 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2008 :	107 663
Valeur comptable du portefeuille au 30 avril 2008 :	2 641 617,38 euros
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base d'un cours de 19,80 euros (cours de clôture du 30 avril 2008).	2 131 727,40 euros

	Flux bruts cumulés Du 11/05/07 au 30/04/08		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres <i>Dont contrat de liquidité</i> <i>Dont autres objectifs</i>	44 936 44 936 0	25 842 25 482 0	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à termes
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de transaction	24,09	26,44	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen *	-	-	-	-	-	-
Montants	1 082 434	683 350	-	-	-	-

* *Vet'Affaires n'a pas acheté ou vendu d'option et n'a pas réalisé d'opération à terme, Il n'y a donc pas de prix d'exercice moyen.*

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 30/04/2008, le nombre de titres détenus était le suivant :

- 4 277 titres par l'intermédiaire du contrat de liquidité
- 20 000 titres affectés à l'objectif n°2 du programme de rachat à savoir la remise à l'échange ou le paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- 83 386 titres affectés à l'objectif n°3 du programme de rachat à savoir l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article L. 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, notamment par mise à disposition au siège de la SA Vet'Affaires et mise en ligne sur le site de Vet'Affaires (www.vetaffaires.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

NOTE 7 - Les mandataires

7.1 - Le Conseil de Surveillance

Il est composé de 5 membres :

Monsieur Patrice LESGUER,	Président
Monsieur Stéphane ROUSSIER,	Vice-président
Monsieur Vincent LIGER-BELAIR	
Monsieur Yves PEIS	
Monsieur Michel SCHWARZ	

Parmi les membres du conseil, trois d'entre eux : Messieurs PEIS, ROUSSIER et LIGER-BELAIR, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par l'AFEP/MEDEF.

7.2 - Le Directoire

Il est composé de 7 membres :

Monsieur Rémy LESGUER,	Président
Monsieur André PICARD	
Monsieur Xavier GALLOIS	
Monsieur Yannick PELISSIER remplaçant de Monsieur Philippe DUPONT démissionnaire au 01/02/2008.	
Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL	
Monsieur Nicolas OGER	
Monsieur Jean-Philippe BLASCO	

7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise

A la connaissance de la société, les mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et durant les cinq derniers exercices ont été les suivants :

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2007	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Vet'affaires en 2007	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2007	Mandats/Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2007
Rémy LESGUER	2006	2012	Président du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS KANI) Co-gérant (SCI PR) Co-gérant (SCI LPR) Co-gérant (SCI ROUEN BARENTIN) Co-gérant (SCI LE MANS OCEANE)	Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant (SCI DIX JONCS) Co-gérant (SCI MONTAMILLY) Co-gérant (SCI CHOLSIX) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI MONLIER) Co-gérant (SCI BRIEUC) Co-gérant (SCI MOBILIER NANTAIS)
Pierre-Yves CLAUDEL	2006	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)		
Stéphane ROUSSIER	2006	2012	Vice-Président du Conseil		Président du Conseil de	Gérant (SARL CLICBOUTIC)

			de Surveillance		Surveillance (SA TRAQUEUR) Gérant (SNC CODE SEVRAN) Gérant (SARL SR FINANCE) Gérant (COMPAGNIE POUR L'ORG ET LE DEV D'ENT) Président (SAS FRED PARTNERS)	Administrateur (SA PASTEUR MEDIAVITA) Président (VIKING INC)
Nicolas OGER	2006	2012	Membre du Directoire			Co-gérant (SARL CENTRAL'VET)
André PICARD	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général	Co-gérant (SARL CENTRAL'VET) Co-gérant (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS H.F.P) Co-gérant (SCI FOSSEON)	
Patrice LESGUER	2006	2012	Président du Conseil de Surveillance		Co-gérant (SCI PR) Co-gérant (SCI LPR) Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI DIX JONCS) Co-gérant (SCI BRIEUC) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI MONLIER) Président (SAS HDP FFIM) Co-gérant (SCI LJPR) Gérant (SCI IMMOBILIER GUADELOUPE INVEST) Co-gérant (SCI VISION) Co-gérant (SCI WEEK END) Co-gérant (SCI MOBILIER NANTAIS) Co-gérant (SCI HOTEL DES VENTES MOBILIERS)	
Xavier GALLOIS	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général	Co-gérant (SARL PMDIS) Co-gérant (SARL FORMAVET)	Co-gérant (SCI ROUEN BARENTIN) Co-gérant (SCI FOSSEON) Co-gérant (SCI LE MANS OCEANE) Président (SAS LEOVA) Co-gérant (SCI MONLIER) Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant (SCI MONTAMILLY) Co-gérant (SCI DIX JONCS) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI CHOLSIX) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI BRIEUC)	
Philippe DUPONT	2006	2008	Membre du Directoire Directeur Général			Co-gérant (SARL CENTRAL'VET)
Yves PEIS	2006	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Président (SH ENTREPRISE) Gérant (SC LOLIES)	Administrateur (SA Vitalicom SA)

					Gérant (SC VYPIES) Vice-Président (SA APADIS) Administrateur (SA BABEL STORE-price minister) Administrateur (SA APACHE) Administrateur (SA APAVAD) (SAS APADIS) Gérant (SCI EPIS) (SCI ANDY) (SCI SEPIA) (SCI HAPIES)	Administrateur (SA LE BIHAN)
Vincent LIGER BELAIR	2006	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Administrateur (GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE XLB) Administrateur (DOMAINE FORESTIER DE BAIGNANT GERGY)	Président (SA PHI COMMUNICATION)
Michel SCHWARZ	2006	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Président (SAS RETAIL TRANSFORMATION)	Membre du Conseil de Surveillance (SA FINANCIERE UN JOUR AILLEURS) Membre du Conseil de Surveillance (SA VETSOCA)
Jean-Philippe BLASCO	2006	2012	Membre du Directoire			
Yannick PELISSIER	2008	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)		

A la connaissance de la société aucun mandataire ci-dessus désigné n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés)
- N'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.
-

Le nombre d'actions devant être détenues par un membre du Conseil de Surveillance est de 10

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales :

Les conventions réglementées font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes inséré dans le présent document.

Les conventions de service qui concernent des sociétés hors du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- La société Phi Econéo, représentée par Monsieur Vincent Liger Belair, donne des prestations de conseil en communication financière (17 000 €HT en 2006 et 21 830 €HT en 2007)
- La société HDP FFIM, représentée par Monsieur Patrice Lesguer donne des prestations d'accompagnement et de conseil (20 000 €HT en 2005 ; 73 702 €HT en 2006 ; 59 581 €HT en 2007)

- La société Retail Transformation, représentée par Monsieur Michel Schwarz donne des prestations d'étude du comportement du consommateur et d'amélioration de la présentation des magasins (36 800 €HT en 2006)

Les conventions sont rémunérées à des conditions normales

Seule la convention avec la société Phi Econéo se poursuit en 2008.

7.5 - Rôle et fonctionnement du conseil de surveillance

Le conseil n'a pas adopté de règlement intérieur au 31/12/2007.

7.6 - Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat des membres du conseil de surveillance n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à verser aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours à 50.000 €

7.7 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2006 et 2007

Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux présents au 31/12/2007

	2007			2006		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Remy LESGUER	120 000			111 058		2 222 ⁽⁴⁾
Xavier GALLOIS	96 408			96 408		1 667 ⁽⁴⁾
André PICARD	96 408			96 408		2 222 ⁽⁴⁾
Philippe DUPONT	96 408			96 408		2 222 ⁽⁴⁾
Jean-Philippe BLASCO	88 530			62 500		
Nicolas OGER	83 000	5 736		50 000 ⁽¹⁾	12 000 ⁽¹⁾	
Pierre-Yves CLAUDEL	79 023 ⁽²⁾			69 452 ⁽²⁾		
Patrice LESGUER			10 000			8 167 ⁽³⁾⁽⁵⁾
Stéphane ROUSSIER			30 000			6 500 ⁽⁵⁾
Vincent LIGER BELAIR			20 000			6 500 ⁽⁵⁾
Michel SCHWARZ			20 000			6 500 ⁽⁵⁾
Yves PEIS			20 000			6 500 ⁽⁵⁾

(1) dont 22000 € de rémunération nette de Travailleur Non Salarié (TNS)

(2) bénéficie d'un régime de retraite « article 83 » pour un montant de 4960 € en 2006 et 5360 € en 2007

(3) dont 1667 € au titre des jetons de présence de conseil d'administration et 6500 € de jetons de présence de conseil de surveillance

(4) Jetons de présence de conseil d'administration

(5) Jetons de présence de conseil de surveillance

Les mandataires ne sont pas bénéficiaires d'avantages en nature. Il n'y a pas d'éléments de rémunération conditionnels.

Monsieur Yannick PELISSIER ne figure pas dans le tableau des rémunérations 2007 car il a été nommé au 1^{er} février 2008.

La société Vet'Affaires a changé de mode de gouvernance le 18 mai 2006 pour devenir une société à Directoire et Conseil de Surveillance. L'année 2006 a donc vu des jetons de présence versés pour des administrateurs dont certains sont devenus membres du directoire et des jetons de présence versés pour des membres du conseil de surveillance.

Monsieur Thierry BOUCHET, membre du directoire démissionnaire en 2006 a perçu 54 627 € de rémunération en 2006 dont 10 435 € de rémunération nette TNS.

Le Directoire a proposé à l'Assemblée Générale du 22 mai 2008 de verser au titre de l'exercice en cours des jetons de présence d'un montant de 50 000 €

→ Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages.

Néant

→ Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

→ Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

→ Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Ainsi qu'il est mentionné dans le rapport, les mandataires sociaux ont bénéficié d'attribution d'actions gratuites qui, à la date du présent rapport, n'ont pas été définitivement attribuées.

Dans le cadre de ces attributions, le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat : 10 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de deux ans.

NOTE 8 - Les salariés

8.1 - Etat des plans d'attributions gratuites d'actions

Le directoire, usant des pouvoirs conférés par les assemblées générales mixtes des 18 mai 2006 et 06 juin 2007, a attribué les actions gratuites suivantes ainsi qu'il est relaté dans le rapport spécial conformément à l'Article 225-197-4 du code de commerce.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Date de l'attribution effective*	Valeur de l'action En €
2006	18/05/2006	18/05/2006	2 900	18/05/2008	24,37
		29/09/2006	4 890	29/09/2008	21,51
		14/12/2006	880	14/12/2008	17,92
2007	21/05/2007	21/05/2007	42 000	21/05/2009	26,88
		06/07/2007	29 600	06/07/2009	26,68

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

8.2 - Les Mandataires bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2007, aux mandataires sociaux :

Nom	Prénom	Actions	Valeur	Société attributrice
BLASCO	Jean-Philippe	5 900	158 252 €	Vet'Affaires
CLAUDEL	Pierre-Yves	5 900	158 252 €	Vet'Affaires
DUPONT	Philippe	5 900	158 252 €	Vet'Affaires
GALLOIS	Xavier	5 900	158 252 €	Vet'Affaires
LESGUER	Rémy	5 900	158 252 €	Vet'Affaires
OGER	Nicolas	5 900	158 252 €	Vet'Affaires
PICARD	André	5 900	158 252 €	Vet'Affaires

Attributions consenties durant l'année 2006, aux mandataires sociaux et acquises en 2008

Nom	Prénom	Actions	Valeur	Société attributrice
BLASCO	Jean-Philippe	580	14 134 €	Vet'Affaires
CLAUDEL	Pierre-Yves	580	14 134 €	Vet'Affaires
OGER	Nicolas	580	14 134 €	Vet'Affaires

8.3 - Les Salariés bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2007 aux dix salariés de la société, non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Nom	Prénom	Actions	Valeur	Société attributrice
FLEURY	Thomas	5 900		Vet'Affaires
MOLINERO	Sophie-Amélie	5 900		Vet'Affaires
PELISSIER	Yannick	5 900		Vet'Affaires
BACONNAIS	Marie-Monique	600		Vet'Affaires
BLON	Pascal	600		Vet'Affaires
LENAUTOU	Laurent	600		Vet'Affaires
PARPAILLON	Laurent	600		Vet'Affaires
PETIT	Christophe	600		Vet'Affaires
BETHYS	Romuald	400		Vet'Affaires
BUAUD	Jérôme	400		Vet'Affaires

8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'Article L. 225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

A ce jour, aucune politique d'autorisation de stocks options n'a été mise en place par le directoire.

NOTE 9 - Les conventions réglementées

Les conventions réglementées conclues et/ou poursuivies au cours de l'exercice 2007 sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. (page 150)

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Conséquences sociales de l'activité

L'effectif moyen du groupe en 2007 est de 712 personnes dont :

Gérants	255
Salariés	374
Personnel intérimaire	33
Surveillance	50
Total	712

La répartition par activité est la suivante :

* Fonctions centrales	60
* Réseau de magasins	<u>652</u>
Total	712

La durée du temps de travail appliqué dans les sociétés du groupe est de 35 heures hebdomadaire.

Les conventions collectives appliquées sont :

SA VET'AFFAIRES

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

SARL Central'Vet & SARL PMDIS

« CCN Commerce de gros en bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes »

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

Magasins

« CCN Commerce de détail de l'habillement et des Articles textiles »

Il existe au sein de la SARL PMDIS, une organisation représentative du personnel. Il n'existe pas d'accord de réduction du temps de travail ou d'autres accords collectifs.

Le groupe met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité du personnel (matériel de protection individuel, sécurité électrique, ergonomie des locaux, ...), à son confort (climatisation, ...) et à sa formation (sécurité incendie, utilisation du matériel de sécurité, formation cariste, formation informatique, ...).

D'autre part, le groupe participe activement à la formation professionnelle d'un public composé de jeunes en formation et de personnes en réinsertion, en les accueillant dans ses magasins sous contrat d'apprentissage ou de qualification.

Les sociétés du groupe ont recours à différents types de contrats :

- * Contrat à durée indéterminée
- * Contrat à durée déterminée
- * Contrat Initiative Emploi (CIE)
- * Contrat d'apprentissage
- * Contrat de qualification
- * Contrat d'orientation

Les magasins du groupe VET'AFFAIRES sont implantés sur l'ensemble du territoire national français et contribuent au développement de l'activité économique et à la création d'emplois dans les régions concernées.

Le groupe VET'AFFAIRES est particulièrement sensible au respect par ses sous traitants des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). VET'AFFAIRES s'engage notamment dans la lutte contre le travail des enfants et met en œuvre une politique visant à obtenir de ses sous-traitants, des engagements écrits de respect des règles de l'OIT.

Conséquences environnementales de l'activité

De par la nature même de son activité commerciale, le groupe VET'AFFAIRES a un impact très faible sur l'environnement que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou dans les sols ainsi qu'en matière de nuisances sonores ou olfactives.

A la date d'arrêté du présent rapport, le groupe n'avait connaissance d'aucun risque environnemental. La groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie pour couvrir quelconques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice. Le groupe respecte le décret du 9 septembre 2003 relatif à la limitation d'emploi des colorants azoïques. VET'AFFAIRES veille à recycler au maximum ses déchets (tubes fluorescents, palettes, cartouches d'imprimante, gaz de climatisation, sacs emballages...).

Rapport en matière extraordinaire

NOTE 11 - Les délégations

11.1 - Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

L'assemblée générale mixte du 18/05/2006 avait autorisé le directoire à attribuer des actions gratuites à hauteur de 3 % du capital afin de fidéliser et de motiver les personnes bénéficiaires et aussi de réaffirmer un concept fondamental de la culture VET'AFFAIRES qui est d'associer capital et travail.

Cette première politique d'attribution gratuite d'actions s'inscrivait dans un schéma global d'évolution de l'organisation fonctionnelle rendue nécessaire par la stratégie mise en œuvre.

L'assemblée générale mixte du 06/06/2007 avait autorisé le directoire à attribuer des actions gratuites à hauteur de 2 % du capital afin de mettre en place en complément, une nouvelle politique d'attribution gratuite avec pour objectifs de rémunérer, fidéliser et motiver un groupe élargi de salariés et assimilés salariés qui contribuent au développement en cours et à la performance du groupe.

La volonté étant de porter la rémunération globale (fixe, variable, avantages en nature, actions gratuites...) des bénéficiaires des actions gratuites au niveau de celle des dirigeants et salariés occupant des fonctions identiques au sein des concurrents de VET'AFFAIRES et pour des montants conformes à la pratique des sociétés cotées.

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise nous vous proposons d'autoriser le directoire à procéder à l'attribution de stock options et/ou d'actions gratuites comme suit :

Le groupe a connu le point bas de son activité en 2006 avant de s'inscrire en 2007 dans une croissance de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité.

Aujourd'hui le directoire souhaite trouver de nouveaux relais d'une croissance rentable sur les deux métiers de Vet'Affaires, le sourcing et la distribution.

Ce développement de l'activité pourrait prendre la forme de croissance externe ou organique :

- Pour la distribution : acquisition d'un réseau de magasins de moyenne importance et/ou accélération du rythme d'ouverture de nos propres magasins.
- Pour le sourcing : création d'une « trade » en Asie ou acquisition d'une structure préexistante.

Dans l'hypothèse de la croissance externe il est important de pouvoir fidéliser immédiatement l'ensemble des acteurs participant à ces projets. Cette fidélisation ainsi que les critères de performance associés sont le gage d'une réussite des projets.

Le Directoire souhaite obtenir une délégation afin de pouvoir attribuer 2% du capital en AGA et 1% en Stocks Option dans le cadre de ces projets de croissance externe.

Ces AGA ou Stocks Option seraient attribuées dans l'année 2008/2009 sous condition de réaliser une opération de croissance externe significative.

Dans l'hypothèse contraire, les actions autodétenues achetées pour cet objectif seraient annulées ou revendues sur le marché.

11.2 - Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale, sous condition suspensive de réaliser une opération de croissance externe significative (dans l'hypothèse contraire, les actions autodétenues achetées pour cet objectif seraient annulées ou revendues sur le marché), à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'Article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le directoire au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des Articles L. 225-182 et R. 225-143 du Code de commerce.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le directoire et ne pourra pas être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour.

La durée des options fixée par le directoire ne pourra excéder une période de 5 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

11.3 - Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux) (Article L. 225-197-1 du Code de commerce)

Nous vous proposons de déléguer au directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale, sous condition suspensive de réaliser une opération de croissance externe significative (dans l'hypothèse contraire, les actions autodétenues achetées pour cet objectif seraient annulées ou revendues sur le marché), la faculté de procéder, dans le cadre de l'Article L. 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'Article L. 225-197-2 du Code de commerce (ou : les salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'Article L. 225-197-2 du Code de commerce ayant le statut de salariés),
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'Article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le directoire au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 2% du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le directoire aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le directoire ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'Article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Le directoire a fixé la politique d'attribution de stock options suivante (ou d'attribution gratuite d'actions) :

S'agissant des stocks options la performance est intrinsèquement liée à l'évolution du cours et seule la condition de présence est requise.

S'agissant des attributions gratuites d'actions, la performance sera liée à des critères de croissance de l'activité, de rentabilité, de structure financière et de présence.

11.4 - Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Nous vous proposons de donner l'autorisation au directoire de la Société, à l'effet de procéder, en période d'offre publique visant les actions de la société (« l'Offre »), dans les conditions prévues par les dispositions de l'Article L 233-32 du code de commerce, et conformément aux dispositions des Articles L 225-129-2, L 228-91 et L 228-92 dudit code, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de bons de souscription permettant de souscrire, immédiatement ou à terme, des actions de la société à émettre par voie d'augmentation de capital.

Nous vous proposons :

- que les bons émis dans le cadre de cette délégation puissent être attribués gratuitement par le conseil d'administration ou le directoire à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période de l'Offre ; de fixer le nombre maximum des bons susceptible d'être émis à deux bons par action existante à la date de l'émission des bons.
- que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons, et qui pourra être réalisée par le directoire en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximum de vingt cinq millions sept cent quatre vingt quatre mille neuf cent quatre vingt deux euros et quatre vingt six centimes (25 784 982,86 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, droit de souscrire des titres de capital de la société.
- que la présente délégation de compétence emporte au profit du directoire la faculté de déterminer le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises dans le respect des dispositions légales susvisées, en attribuant s'il y a lieu aux porteurs de bons des conditions préférentielles de souscription,
- que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels lesdits bons pourront donner droit,
- qu'en cas de mise en oeuvre de la présente délégation, les bons émis deviendront caducs de plein droit si, et dès que, l'Offre et toute Offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées,

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au directoire à l'effet :

- de mettre en oeuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi,
- de définir les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'Offre ou de toute Offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons,
- d'informer l'Autorité des marchés financiers de ses décisions dans le cadre de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'Article L 233-40 du Code de commerce,
- d'imputer les frais, droits et honoraires des émissions réalisées sur le montant de la prime d'émission, prélever les sommes nécessaires sur ladite prime afin de doter la réserve légale de la société,
- de modifier les statuts en conséquence, et généralement de prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

11.5 - Autorisation à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (Articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail)

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Directoire permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'Article L. 443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'Article L. 443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'Article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne

des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est à 0,5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation),

A cet effet nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

- Le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Le Directoire vous invite à rejeter purement et simplement cette résolution et à écarter par votre vote le projet d'augmentation de capital mis au voix en application de la loi. En effet, le dispositif recommandé par le législateur suppose la mise en place d'un PEE dans le cadre d'un actionnariat des salariés collectif, ce qui n'est pas aujourd'hui l'objectif du Directoire.

11.6 - Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L. 225-209)

Nous vous proposons de conférer au directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vet'Affaires par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 8 456 900 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 169 138 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE DIRECTOIRE

NOTE 12 - Rapports des commissaires aux comptes

12.1 - Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L 225-209, al 7 du Code de Commerce, en cas de réduction de capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois (cinquième résolution).

Votre directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, en une ou plusieurs fois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut-être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Franck Noël
Associé

RSM Secovec
Gilles Leclair
Associé

12.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de Bons de souscription en période d'offre publique

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de Commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 0,5 % du capital social au jour de la décision du directoire.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération, dans le cadre des pouvoirs arrêtés par l'assemblée générale, notamment en matière de prix des actions à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission (émissions) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) sera (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre directoire en cas d'émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Franck Noël
Associé

RSM Secovec

Gilles Leclair
Associé

12.3 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de Commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 0,5 % du capital social au jour de la décision du directoire.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération, dans le cadre des pouvoirs arrêtés par l'assemblée générale, notamment en matière de prix des actions à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission (émissions) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) sera (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre directoire en cas d'émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Franck Noël
Associé

RSM Secovec

Gilles Leclair
Associé

12.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel que votre directoire déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 dudit Code.

Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette opération ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital social de la société au jour de la décision du directoire.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette émission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Franck Noël
Associé

RSM Secovec
Gilles Leclair
Associé

12.5 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à concurrence de 2 % maximum du capital social existant au jour de la première attribution au profit de certains membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société VET AFFAIRES et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Franck Noël
Associé

RSM Secovec
Gilles Leclair
Associé

**ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS SUR TITRES
DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE
LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE**
(Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom	SAS HDP FFIM (1)– Représentée par Monsieur LESGUER Patrice (2)
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	(1) Actionnaire (2) Président Conseil de Surveillance
Description de l'instrument financier	Actions ordinaires
Date de l'opération	02/05/2007
Nombre total d'instruments financiers cédés	50 000
Prix moyen pondéré	26,40 €
Montant total des cessions	1 320 000 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	Néant
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	

Nom et prénom	SAS HDP FFIM (1)– Représentée par Monsieur LESGUER Patrice (2)
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	(1) Actionnaire (2) Président Conseil de Surveillance
Description de l'instrument financier	Actions ordinaires
Date de l'opération	31/07/2007
Nombre total d'instruments financiers cédés	65 000
Prix moyen pondéré	33,00 €
Montant total des cessions	2 145 000 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	Néant
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en K€	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	02/06/2005	02/08/2007	10 000	-	-	10 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	02/06/2005	02/08/2007	10 000	-	-	10 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	02/06/2005	02/08/2007	3 % du capital social	-	-	3 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	02/06/2005	02/08/2007	10% du capital social			10 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	02/06/2005	02/08/2007	10 % du capital social	-	-	10 % du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	18/05/2006	18/07/2008	25 785	-	-	25 785
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	18/05/2006	17/07/2009	3 % du capital	-	0,51%	2,49 %
	06/06/2007	05/08/2010	2 % du capital			

NOTE 13 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire A L'AG MIXTE DU 22 MAI 2008:

1 – en matière ordinaire :

Règlement intérieur :

Il est fait observer qu'un règlement intérieur a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance en date du 3 avril 2008.

Gouvernance : relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Il est à noter l'absence de commentaires du Directoire dans son rapport en matière de relations avec le Conseil de Surveillance et les différents comités de gouvernance.

Le Conseil de Surveillance tient à souligner les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2007 dans ses échanges avec le Directoire, et invite ce dernier à plus de transparence vis-à-vis des comités de gouvernance et du conseil lui-même.

Jetons de présence :

Le Conseil de Surveillance n'approuve pas la proposition du Directoire de réduire le montant des jetons de présence de 100.000 à 50.000 euros pour l'exercice en cours, aucun argument réel ne venant justifier cette mesure.

Bien au contraire, on observera qu'au cours de l'exercice 2007 le nombre des réunions de conseil et de comités ont été en augmentation (7 réunions du Conseil de Surveillance et 7 réunions de comités), le taux de participation physique des membres des dits conseil et comités étant supérieur à 97% au cours de l'année 2007.

On observera aussi la participation active et constructive du Conseil de Surveillance au redressement du groupe dont les résultats au 31 décembre 2007 témoignent.

N'étant pas économiquement justifiée (résultat net consolidé supérieur à 2 M€ plan d'AGA pour les dirigeants et salariés, projet de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007), la proposition du Directoire ne peut être comprise que comme une mesure vexatoire qui vise à la déstabilisation du Conseil de Surveillance.

2- En matière extraordinaire :

Nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites et de stock options

S'agissant de l'autorisation demandée par le Directoire en vue de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions et de réduction du capital par annulation d'actions auto détenues.

Le Directoire a informé le Conseil de Surveillance de son souhait de mettre en place un 3ème plan d'AGA (2% du capital social) et/ou de stock options (1%).

Le Directoire justifie ce plan au principe de l'intéressement « *de l'ensemble des acteurs participant à ces projets* » dans l'hypothèse « *d'une opération de croissance externe* »

Cette demande appelle de la part du Conseil de Surveillance deux observations :

1 – Sur la forme :

La mise en place par anticipation d'un plan d'AGA et ou de stock options, en vue de l'intéressement éventuel de managers d'entreprises non encore acquises, nous semble inutile et contraire à l'intérêt des actionnaires.

En effet, l'expérience prouve que chaque acquisition se fait selon un schéma spécifique, tenant notamment aux particularités juridiques, fiscales, sociales de la société cible, ainsi qu'à ses particularités en matière d'actionnariat et de situation d'exploitation. L'intéressement des managers - qui nous semble en effet être une disposition sinon suffisante du moins nécessaire au succès d'une opération de croissance externe ne pourra s'organiser qu'en tenant précisément compte du schéma global de « closing » de l'opération.

2 – Sur le fonds :

En matière de croissance externe, nous soulignons le fait que le comité stratégique, dont le rôle est précisément d'accompagner le Directoire tant dans la réflexion stratégique que dans l'analyse d'opportunités, voire dans la conduite d'opérations, n'a à ce jour pas été consulté ni a fortiori associé aux réflexions et aux actions du Directoire en la matière.

Le Conseil de Surveillance rappelle:

Qu'en vertu des délibérations des assemblées générales mixtes des 18 mai 2006 et du 6 juin 2007, une quotité maximum de 5% du nombre des actions formant le capital social de la société a déjà fait l'objet d'une délégation visant à l'attribution d'actions gratuites.

Que, dans l'hypothèse de l'adoption des résolutions relatives au nouveau plan des AGA et stock options, le Conseil de Surveillance recommande instamment :

- que le Directoire fixe préalablement à l'attribution la liste des bénéficiaires du programme d'attribution d'actions gratuites ainsi que le nombre maximum des actions gratuites qui seraient attribuables à chacun d'entre eux et en informe préalablement le comité des rémunérations.
- que les critères d'attribution d'actions gratuites soient préalablement établis et se fondent particulièrement sur des notions objectives de performance.
- que le plan d'attribution d'actions gratuites et les critères d'attribution qui y ouvrent droit tiennent au moins compte des réalisations des exercices 2008 et 2009.
- que le plan d'achat d'actions visant à alimenter le plan d'attribution d'actions gratuites ne soit conduit que, d'une part, dans les limites maximales et les mesures souhaitées par le Conseil de Surveillance et, d'autre part, sans que la trésorerie utilisée à cet effet soit de nature à infléchir la consolidation du redressement de l'entreprise engagé en 2006 et poursuivi en 2007 et que l'endettement ou les ratios de gestion normatifs de la société en soient anormalement affectés.

NOTE 14 - Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2007.

Le Conseil de Surveillance attire l'attention du Directoire sur le fait que la phase de redressement doit être poursuivie et intensifiée au cours de l'exercice 2008.

Il invite donc le Directoire au maintien et au renforcement des mesures de contrôle ainsi qu'à la prudence dans les domaines relatifs :

- à la politique de déploiement, et notamment de croissance externe,
- à l'optimisation des stocks, de la trésorerie et de la gestion de l'endettement,
- à la politique de provisions et de communication en ce qui concerne les litiges et procédures de justice en cours.

E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

1.1 - Histoire

Au début des années **1970**, deux très jeunes frères, Patrice et Rémy Lesguer, dont le père est décédé prématurément, rejoignent l'aînée de la famille qui possédait trois magasins de vêtements à prix « discount » en centre ville de Nantes sous l'enseigne « Au vrac »

En **1976**, à leur majorité, fort de leur première expérience dans la distribution, les deux frères achètent chacun un camion pour faire les marchés sur le concept de solderie de vêtements.

Proche des grandes usines textiles de l'ouest de la France situées principalement en Vendée et dans les Deux sèvres ils achètent des lots et de fin de série à des prix cassés.

Le succès est au rendez vous et ils sont rejoints en **1982** par deux neveux. Les quatre dirigeants associés se retrouvent rapidement à la tête d'une flotte de camions qui parcourent la France de marché en marché. Chaque camion est dirigé par des gérants, associés des quatre fondateurs. C'est le début du modèle « gérant associé de SNC » qui se développera par la suite dans les magasins.

Le premier magasin sédentaire est ouvert en **1987** à Rezé à proximité de Nantes. En périphérie de ville, d'une surface de vente de 1000 m², sur un grand axe routier, ce magasin connaît rapidement un vif succès.

En quelques années le modèle est rodé et en **1992** les quatre associés décident d'accélérer le développement de la société avec la création de plusieurs points de vente. Simultanément les sources d'approvisionnement s'élargissent vers l'Europe du sud. Les camions sont abandonnés.

En **1994** le réseau est constitué de 4 magasins et le groupe crée sa propre centrale d'achats au nom de Central'Vet avec 3000 m² d'entrepôt et 500 m² de bureaux.

Cette création a pour objectif la maîtrise de la politique d'achat, condition essentielle de la rentabilité du groupe. Elle permet également l'ouverture des achats vers un nouveau continent ; l'Asie.

Le groupe compte 20 magasins en **1999**. La société Pmdis est créée pour gérer la communication et la publicité de l'ensemble des points de vente. Une restructuration juridique est entamée et voit naître la SA Vet'Affaires. Les magasins prennent tous la forme de Sociétés en Nom Collectif (SNC) permettant aux associés gérants d'avoir un statut de travailleurs non salariés (TNS).

En **2000**, le Groupe Vet'Affaires est introduit en bourse sur le « Marché Libre » lui permettant d'assurer sa notoriété et son développement.

En **2003**, le Groupe Vet'Affaires est transféré sur le « Second Marché » aujourd'hui dénommé « Eurolist » d'Euronext. La croissance est soutenue, la rentabilité forte, le groupe Vet'Affaires compte 49 magasins.

Après des années de croissance ininterrompues et des rentabilités exceptionnelles, l'exercice **2005** marque un tournant dans l'histoire du groupe et il sera nécessaire d'engager dès **2006** des profondes restructurations qui amèneront :

- Une évolution du business model
- Une redéfinition de l'offre produit
- Un changement du merchandising
- Un changement du logo de l'enseigne et de la politique marketing
- Une optimisation du parc de magasins
- Un changement de la gouvernance d'entreprise (Duale vs. Conseil d'administration)
- La composition d'une équipe dirigeante mixte (fondateurs + nouveaux entrants)

L'année **2007** perçoit les premiers fruits de ces changements, renoue avec la croissance, rehausse sa rentabilité et voit la création d'une filiale en Pologne. Le Groupe Vet'Affaires compte 75 magasins.

1.2 - Principales activités

Le groupe Vet'Affaires est un distributeur hard discount de vêtements qui possède un réseau de 75 magasins en France. Vet'Affaires maîtrise la totalité du processus depuis la conception du produit jusqu'à la vente aux particuliers en passant par le sourcing en Asie.

Les Achats

Point fort historique de l'enseigne, le service achats maîtrise la totalité du processus produits, de la conception à la livraison.

S'appuyant sur les tendances du moment, une équipe de stylistes dédiée conçoit la totalité des 4 collections annuelles. Formes, couleurs et matières sont renouvelées à chaque saison pour répondre aux attentes des clients.

La fabrication est ensuite assurée au niveau international par des fournisseurs sélectionnés par les acheteurs pour leur savoir-faire.

Un bureau implanté en Chine permet de vérifier la qualité, les délais ainsi que les conditions de fabrication.

En parallèle des produits tendance, l'enseigne confirme son savoir-faire et son imbattable rapport qualité prix sur les produits cachés (chaussettes et sous-vêtements), les produits de nuit (pyjama) ainsi que les incontournables basics.

L'expérience et le savoir-faire produits de l'enseigne lui assurent une offre et un rapport qualité prix imbattables.

Renouvellement de l'offre, élargissement des gammes, mise en place de nouveaux rayons, l'offre Vet'Affaires est en constante évolution afin de toujours mieux répondre aux attentes des clients.

En 2007, des nouveaux rayons ont vu le jour ou ont été plus approfondis tels que le linge de maison, les chaussures, ou encore les vêtements grande taille et pour 2008, l'accent va également être mis sur le new born.

La Supply Chain

Stratégique pour le chiffre d'affaires, la supply chain travaille en amont des achats en établissant des prévisionnels de vente pour chaque famille de produits.

Elle intervient également en aval et est responsable de l'approvisionnement des produits en magasin afin d'envoyer le bon produit, au bon moment et en bonne quantité.

Elle s'appuie sur plusieurs entrepôts, reçoit puis expédie la totalité des produits plusieurs fois par semaine.

Un réseau de 75 magasins ouverts 7/7

Dans une optique de satisfaction du client, tous les magasins proposent une amplitude horaire très importante et une ouverture tous les jours même les dimanches et jours fériés.

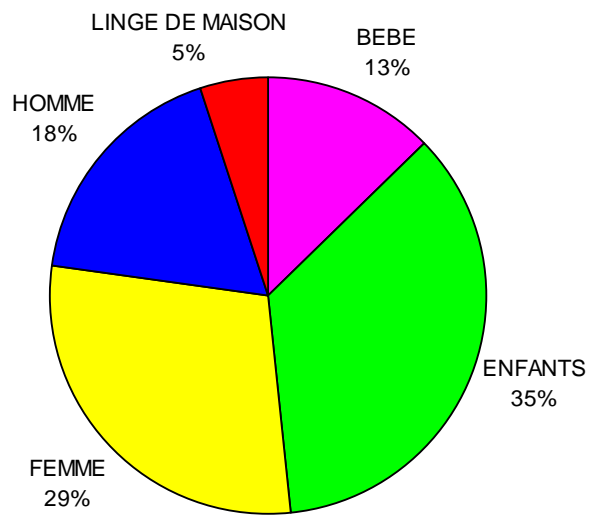
Cette particularité apporte aux clients un confort d'achat lui permettant de faire ses achats à l'heure du déjeuner ou le dimanche, souvent même en famille.

L'ouverture du dimanche et des jours fériés est rendue possible légalement par l'adoption d'un modèle de gérance avec un statut de travailleur non salarié (TNS). Les gérants sont également associés de la Société en Nom Collectif qui exploite le magasin. Ils participent aux pertes et au gains de la société.

Les magasins sont situés en périphérie des villes de plus de 40 000 habitants.

Les magasins Vet'Affaires vendent des vêtements destinés à toute la famille.

Le client type est une femme, mère de famille, au revenu modeste. Elle achète 5 vêtements à chaque passage en caisse à un prix unitaire de 4 €ttc soit un panier moyen de 20 €ttc.





1.3 - Principaux marchés

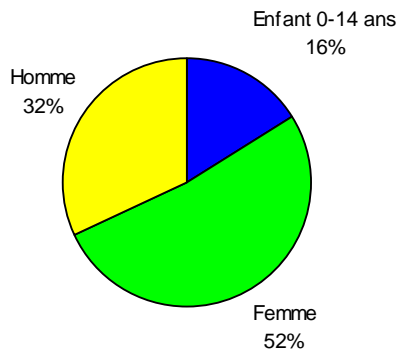
Les sources utilisées par Vet'Affaires sont les études publiées par l'institut français de la mode (IFM) dans ses éditions 2007 et 2008.

a) Le marché de l'habillement en France

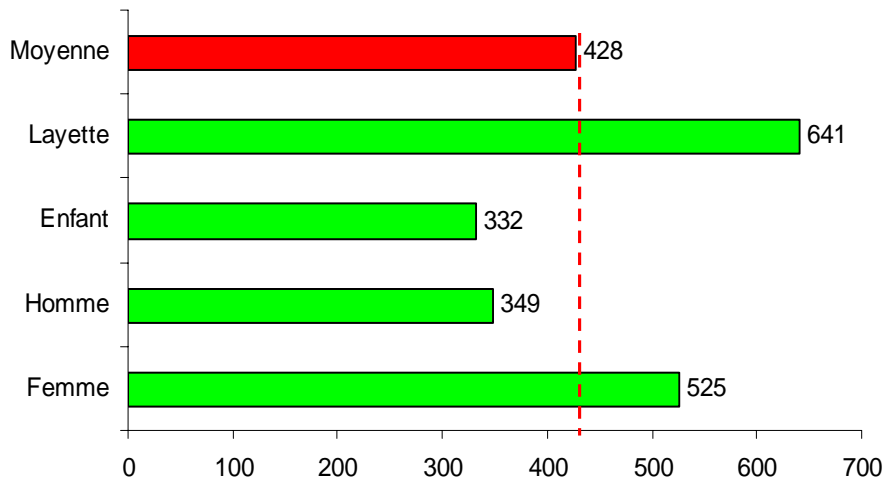
Le marché de l'habillement en France (hors chaussures) ne progresse que très faiblement avec une croissance moyenne de 0,3%/an sur les 10 dernières années et une valeur à 26 milliards d'euros.

Les ménages affectent en moyenne 4% de leur budget au poste habillement. Cette proportion s'érode régulièrement depuis près de 30 ans au profit de dépenses « contraintes » notamment de logement (hausse de l'immobilier, de l'énergie pour le chauffage, ...), ou de santé.

La répartition des dépenses annuelles ne suit pas strictement le poids que représente les femmes, hommes et enfants dans la population. Si elle est très proche pour les enfants (18% de la population pour 16% des dépenses), elle diverge pour les femmes qui sont les principales consommatrices (43% de la population pour 52% des dépenses).



La dépense moyenne d'habillement par français est proche de 430 €/an mais se segmente avec un pic à plus de 640 €/an pour les enfants de moins de 2 ans en raison, notamment, des changements de taille plus rapide.



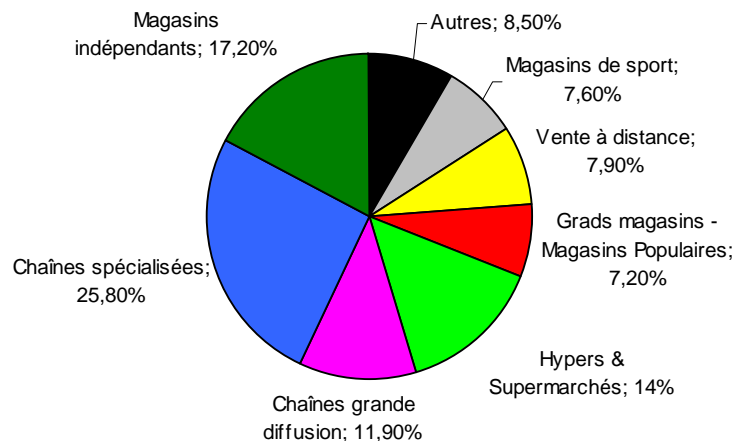
Si le marché du textile est quasi stable en France depuis plusieurs années, il masque en revanche un mix volume / prix en forte évolution.

Les prix ont fortement baissé en raison des approvisionnements à moindres coûts en Asie, de la parité euro/dollars favorable, de la disparition des quotas, de la concentration de la distribution.

L'augmentation du volume a complètement compensé les baisses de prix pour maintenir le marché en valeur.

b) Les acteurs du marché

La segmentation des dépenses 2006 par circuit de distribution a été la suivante :



Vet' Affaires relève de la catégorie : « Chaînes de grande diffusion »

La tendance à moyen terme permet de constater le recul des « magasins indépendants » (baisse de 5 points) au profit des « chaînes spécialisées » (hausse de 6 points). Les « chaînes de grande diffusion » ont, quant à elles, perdu 1 point (basé sur un horizon 6 ans).

Les « chaînes de grande diffusion » et les « chaînes spécialisées » ont progressivement essaimé dans les zones rurales dans des villes de moins de 20 000 habitants. Les ventes dans ces zones se sont accrues de près de 30% en l'espace de 6 ans.

A l'opposé les « magasins populaires » et les « hyper & super marchés » se sont concentrés dans les grandes agglomérations et l'Ile de France.

Le chiffre d'affaire moyen au m² des magasins d'habillement est de 3800 €

Le marché est atomisé et aucun acteur français ne représente plus de 3%. Les 5 premiers français sont par ordre d'importance : Decathlon, Carrefour, Auchan, Leclerc et les Galeries Lafayette. Les « chaînes spécialisées », premier circuit de distribution en France, est composé de multiples enseignes dont la plus grosse, Etam, ne représente que 1% de la consommation.

c) La concurrence

Vet' Affaires est positionné en tant que hard discounter et reste, en France, une référence des prix bas pour l'habillement. Les enseignes concurrentes, dont le positionnement est le plus proche de Vet' Affaires, sont Tati, Fabio Lucci, Gémô, Babou. On retrouve ensuite, sur un positionnement prix plus élevé, les enseignes Kiabi, La Halle aux vêtements, Defi Mode, ...

d) La clientèle

Le client d'Articles textiles est principalement une femme qui achète pour ses enfants et pour elle-même.

1.4 - Information sur les tendances

Le Groupe Vet'Affaires importe des vêtements principalement en provenance d'Asie. Il est de ce fait sensible à la parité EUR/USD, aux évolutions des taxes douanières, à la variation du cours des matières premières et au contexte économique des pays producteurs.

⇒ USD Favorable

La parité EUR/USD est très favorable aux importateurs de la zone euro. En 2007 la variation a été proche de 10%.



⇒ Quota Chine

L'importation de marchandises en provenance de Chine a été progressivement libérée (suppression des quotas) avec un premier allègement le 1^{er} janvier 2005 puis une libération totale au 1^{er} janvier 2008. Cependant, la marchandise fait l'objet d'une surveillance. Les exportateurs n'achètent plus de quotas mais doivent produire les mêmes documents nécessaires au dédouanement.

⇒ Augmentation des prix de revient Chine (salaires)

La croissance chinoise entraîne une hausse des salaires des ouvriers qui se répercute sur le prix d'achat du produit.

⇒ Matière première

Les matières premières que sont le pétrole pour l'acrylique et le coton connaissent des hausses régulières qui renchérisse le coût des tissus.

Pétrole

Les différentes fluctuations des cours du pétrole et plus particulièrement les différentes hausses successives nous font subir une augmentation des transports de plus de 10 % sur l'année 2007.



1.5 - Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers

La politique d'achat du groupe Vet'Affaires laisse beaucoup de souplesse aux fabricants asiatiques notamment sur les délais de livraison. D'autre part, les cycles d'approvisionnement sont longs (grand import).

Cette politique d'achat nécessite d'une part d'avoir des lignes de crédit documentaires qui garantissent la livraison de la marchandise et le paiement aux fabricants et d'autre part de porter un niveau de stock important.

En conséquence, des lignes de crédit documentaires et de découverts importantes sont nécessaires pour la bonne marche du groupe.

1.6 - Investissements

Propriétés immobilières, usines et équipements

La valeur des immobilisations corporelles dans les comptes consolidés au 31/12/2007 se monte à 10.988 K€ et se décompose ainsi :

- Terrains 239 k€
- Constructions 2 664 k€
- Installations techniques 890 k€
- Autres immobilisations corporelles 7 197 k€

La valeur des immeubles est de 2.665 K€

Siège Social

La société Central'Vet est propriétaire de l'immeuble (bureaux + entrepôts d'environ 11.000 m²) situé près de Nantes. Sa valeur nette dans les comptes consolidés se monte à 2.457 K€

Magasin

Le magasin de la Roche Sur Yon (85) – SNC VET'VIENNE a procédé à une construction sur sol d'autrui pour une valeur nette au bilan de 208 K€

Acquisitions et cessions

Politique d'acquisition des magasins

Les acquisitions se font par achat de droit au bail sur des surfaces commerciales préexistantes comprises entre 600 et 1000 m². Les 75 magasins du groupe sont locataires d'un bail commercial de 9 ans et bénéficient d'une possibilité de résiliation triennale. Chaque magasin est une SNC (Société en Nom Collectif).

Les loyers annuels au m² s'inscrivent dans une fourchette de 36 à 135 €/an avec une moyenne de 83 €/m². Douze magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 54 à 123 €/an avec une moyenne de 92€/m². Les loyers payés aux SCI détenus par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux. Il est prévu une poursuite de ces baux à des conditions normales de marché.

En France, tout projet de création d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 300 m² doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC). Le groupe a fait une demande d'ouverture en 2004 auprès de la CDEC du nord (59) qui s'est prononcée favorablement pour un magasin situé à Dechy (ouverture au public en 2007).

Investissements

<u>2007</u>		<u>2006</u>		<u>2005</u>	
<u>Nature</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
<u>Ouverture de 4 magasins</u>	<u>744 k€</u>	<u>Ouverture de 1 magasin</u>	<u>310 k€</u>	<u>Ouverture de 14 magasins</u>	<u>5007 k€</u>
<u>Nouvelles enseignes</u>	<u>734 k€</u>	<u>Rénovation magasins</u>	<u>475 k€</u>	<u>Divers</u>	<u>148 k€</u>
<u>Mobilier</u>	<u>662 k€</u>	<u>Logiciel</u>	<u>66 k€</u>		
<u>Informatique</u>	<u>180 k€</u>	<u>Divers</u>	<u>223 k€</u>		
<u>Divers</u>	<u>140 k€</u>				
Total	2 460 k€		1 074 k€		5 155 k€

Le groupe Vet'Affaires consacre la majeure partie de son budget d'investissement à l'ouverture et la rénovation de magasins en France. Ces magasins sont situés en périphérie des villes de moyenne importance.

Le groupe Vet'Affaires a pour politique de financer par emprunt bancaire sur une durée de 5 ans le coût d'ouverture des magasins. Le groupe a ainsi emprunté :

- 4109 k€ en 2005
- 1300 k€ en 2006 (couverture partiel du programme d'investissement de fin 2005)
- 1000 k€ en 2007

Le stock nécessaire à l'activité des magasins est financé sur fonds propres.

Ouverture d'une filiale en Pologne

La société Moda Tanio au capital de 200.000€ a été créée en mai 2007. Elle est détenue à 76 % par la SA VET AFFAIRES. Elle a pour objet la vente en gros en Europe Centrale.

Prévisions 2008

Ouvertures/ Fermetures

Un nouveau magasin situé à Aurillac (SNC CATLAN) a ouvert le 14 mai 2008. L'investissement est inférieur à 200 k€

A ce jour, aucun autre engagement n'a été pris pour des investissements sur l'année. Cependant, le groupe a un projet d'ouverture de 4 autres magasins pour un investissement qui pourrait s'élever à 800 000 €

Il n'y a pas d'encours d'investissement

Caisses

Pour l'année 2008, tous les magasins vont être équipés de nouveaux Terminaux de Points de Vente (TPV) plus performants pour un montant global d'environ 650.000 €

1.7 – Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit

La marchandise en transit est de la marchandises dont nous sommes propriétaires mais dont nous n'avons pas de disposition physique immédiate car elle est généralement sur des bateaux.

Nous achetons notre marchandise principalement en Asie. Celle-ci est acheminée par bateau. Nous utilisons le crédit documentaire comme moyen de paiement et de garantie. L' incoterm utilisé est principalement le FOB.

Le paiement de la marchandise est réalisé au comptant sur présentation des documents réguliers auprès des banques émettrices. Parmi ces documents figurent le connaissement maritime. Celui-ci, endossé, détermine le transfert de propriété. Il traduit également le chargement de la marchandise à bord et donc le transfert du risque au regard de nos incoterms. Chargement, endossement et paiement sont donc quasi simultanés ou se répartissent sur une période très courte.

Nous retenons la date de paiement (débit bancaire) comme fait générateur de l'entrée en stock.

NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

2.1 - Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination (Article 2 des statuts)

La société est dénommée VET' AFFAIRES.

Numéro RCS & code NAF

428 646 103 RCS NANTES

Code APE : 6420 Z

Date de constitution et durée de la société (Article 5 des statuts)

La société a été constituée le 22 décembre 1999. La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège de la société est fixé : 9, rue du Progrès - (44840) LES SORINIERES

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil de surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil de surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Forme juridique (Article 1 des statuts)

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de société anonyme à conseil d'administration, la société a adopté le mode de gestion de directoire et conseil de surveillance suivant assemblée générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de commerce applicables à cette forme de société et par les statuts.

Objet social (Article 3 des statuts)

La société a pour objet tant en FRANCE qu'à l'étranger :

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou sociétés commerciales, industrielles ou de services,

- toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des sociétés ou entreprises dans lesquelles la société a une participation,

le négoce de tous matériels, mobiliers, Articles d'habillement divers ainsi que tous Articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

2.2 - Statuts

Statuts adoptés à l'assemblée générale mixte du 18 mai 2006

Article 1 - FORME

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de société anonyme à conseil d'administration, la société a adopté le mode de gestion de directoire et conseil de surveillance suivant assemblée générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de commerce applicables à cette forme de société et par les présents statuts.

Article 2 - DENOMINATION

La société est dénommée VET'AFFAIRES.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme à directoire et conseil de surveillance" et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé : 9, rue du Progrès - (44840) LES SORINIERES.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil de surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Article 5 - DUREE

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolutions anticipée.

Article 6 - FORMATION DU CAPITAL

Les apports faits à la constitution de la société et formant le capital d'origine ont tous été, à concurrence de 84.569.200 Francs, des apports en nature.

Article 7- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS et QUARANTE TROIS CENTIMES (12.892.491,43 €).

Il est divisé en UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE (1.691.384) actions de 7,62 € chacune, de même catégorie.

Article 8 - AVANTAGES PARTICULIERS

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

Article 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision, délégation ou autorisation de l'assemblée générale extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du Code de commerce.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Article 11 – LIBERATION DES ACTIONS – SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans, sur appels du directoire aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende. Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés. A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le directoire les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par les textes en vigueur.

Article 12 – FORME DES ACTIONS – FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en doit de demander dans les conditions fixées par le Code de commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Article 13 – TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Article 14 – INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Article 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le directoire pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

Article 16 – ACTIONS DE PREFERENCE

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent, dans le respect des règles applicables à l'exercice du droit de vote aux assemblées générales.

Article 17 – EMISSION D'AUTRES VALEURS MOBILIERES

L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par le directoire.

L'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances est décidée, déléguée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires disposent d'un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Article 18 – DIRECTOIRE – COMPOSITION – DUREE DES FONCTIONS – LIMITE D'AGE

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance, sans pouvoir excéder le chiffre de cinq, mais pouvant être porté à sept si les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Si la faculté est offerte par les dispositions du Code de commerce est applicable, les fonctions dévolues au directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de directeur général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le directoire s'appliquent au directeur général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du directoire.

Le directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit par le conseil de surveillance. Les membres du directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

Article 19 – PRESIDENCE DU DIRECTOIRE – DELIBERATIONS

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assure en permanence la direction générale de la société.

Le président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du directoire. Il sera réputé démissionnaire de ses fonctions de président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire, qui portent alors le titre de directeur général.

La qualité de président du directoire ou le pouvoir de représentation conféré à d'autres membres du directoire peut être retirée à tout moment à ceux qui en sont investis par le conseil de surveillance.

Article 20 – POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE – DIRECTION GENERALE

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire pourront, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la société.

Le directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

Les actes concernant la société et tous engagements pris en son nom, sont signés par le président du directoire, par tout membre du directoire ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général ou par tout fondé de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à un an, autoriser le directoire à donner des cautions, avals et garanties qu'au nom de la société. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la société ne peut être donné. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants fixés,

l'autorisation du conseil de surveillance est requise dans chaque cas. Le directoire peut-être autorisé par le conseil de surveillance à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société sans limite de montant.

Le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un certain montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du conseil de surveillance peut également fixer un plafond global annuel pour l'ensemble des opérations visées au présent alinéa. Dans ce cas, son autorisation sera requise pour toute opération dépassant soit le plafond par opération, soit le plafond annuel global.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le directoire peut soumettre le différend à l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au mois, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Article 21 – FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président, ou, en cas d'empêchement, de l'un de ses membres. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. L'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les réunions du directoire sont présidées par le président ou, en cas d'empêchement, par un membre choisi par le directoire en début de séance.

Le directoire nomme, le cas échéant, un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Tout membre du directoire peut donner, par lettre, télécopie ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du directoire. Chaque membre peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice.

Les décisions du directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu au siège social, un registre de présence qui est signé par tous les membres participant chaque séance du directoire.

Le directoire prendra toutes dispositions pour que ses décisions soient constatées dans des procès-verbaux. Ceux-ci seront signés par le président de séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des délibérations du directoire seront certifiés par un membre du directoire ayant assisté ou non à la séance, ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Article 22 – CONSEIL DE SURVEILLANCE – COMPOSITION

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix huit

peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au conseil de surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du conseil en son nom propre. Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire. Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Sauf lorsque le Code commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions de la société fixé à dix (10), inscrites sous forme nominative.

Si le conseil de surveillance comprend des membres liés à la société par un contrat de travail, leur nombre ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Article 23 – DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL – LIMITE D'AGE

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 65 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Article 24 – VACANCES – COOPTATION – RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du conseil devient inférieur à trois, le directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil de surveillance sont soumises à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire ; le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 25 – PRESIDENCE ET SECRETARIAT DU CONSEIL

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du conseil de surveillance. Le président et le vice-président sont des personnes physiques. Le conseil détermine, s'il l'entend, leur rémunération. Le président rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le conseil peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Article 26 – DELIBERATIONS DU CONSEIL – PROCES-VERBAUX

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président ou le vice-président. Toutefois, le président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut-être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite,

ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent se tenir en tout autre local ou localité, mais du consentement de la moitié au moins des membres en exercice.

La présence de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Toutefois, les réunions du conseil ayant pour objet l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ne peuvent se tenir selon ces modalités.

Il en est de même chaque fois que le tiers des membres du conseil de surveillance exprime au président son opposition à l'utilisation de ces moyens dans les deux jours suivant la réception de la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du président de séance n'est pas prépondérante en cas de partage. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Article 27 – MISSION ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumettent pour avis à leur examen.

Un règlement intérieur est établi par le conseil de surveillance pour préciser les modalités de fonctionnement des organes statutaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Article 28 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil de surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales ainsi allouées.

La rémunération du président et du vice président est déterminée par le conseil.

Il peut être alloué par le conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce conseil.

Les membres du conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du conseil de surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Article 29 – CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN MEMBRE DU DIRECTOIRE, UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE

Toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une des ces personnes est directement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée ? Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance est propriétaire, associé indéfiniment et solidairement responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant cette entreprise.

Le conseil de surveillance autorise les engagements visés à l'Article L.225-90 1 du Code de commerce, pris au bénéfice des membres du directoire.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leur implication financière, elles ne sont significatives pour aucune parties, sont communiquées par l'intéressé au président du conseil de surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil de surveillance. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

Article 30 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont désignés et exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par Code de commerce. Les commissaires ont droit, pour chaque exercice, à des honoraires déterminés conformément à la réglementation en vigueur. En dehors des missions spéciales que leur confère le Code de commerce, les commissaires aux comptes procèdent à la certification des comptes annuels telle quelle est prévue par les textes en vigueur. Ils s'assurent aussi que l'égalité a été respectée entre les actionnaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à toutes les réunions du directoire ou du conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes assemblées d'actionnaires. Ils peuvent en outre être convoqués de la même manière à toute autre réunion du directoire ou à toute réunion du conseil de surveillance.

Ils sont convoqués trois jours au moins à l'avance s'il s'agit du directoire et en même temps que les intéressés dans tous les autres cas.

Article 31 – EXPERTISE JUDICIAIRE

Un ou plusieurs actionnaires représentant le pourcentage des droits de vote requis par les dispositions du Code de commerce peuvent, soit individuellement, soit en se groupant, poser par écrit des questions au directoire sur une ou plusieurs opérations de gestion de la société ainsi que, le cas échéant, des sociétés qu'elle contrôle.

A défaut de réponse ou à défaut de communication d'éléments de réponse satisfaisants, ces actionnaires peuvent demander en justice la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion.

Article 32 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES – NATURE DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Article 33 – ORGANE DE CONVOCATION – LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le directoire. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le conseil de surveillance, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant le pourcentage de droits de vote requis par le Code de commerce ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 34 – FORMES ET DELAIS DES CONVOCATIONS

Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait apparaître un avis de réunion au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolutions présentés à l'assemblée par le conseil de surveillance ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Article 35 – ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du conseil de surveillance et procéder à leur remplacement.

Article 36 – ADMISSION AUX ASSEMBLEES – REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elle sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'Article 14.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit, visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur au plus tard à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil de surveillance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Article 37 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'assemblée est présidée par le président du conseil de surveillance ou en son absence par le vice-président. A défaut elle est présidée par le président du directoire ou par tout autre personne qu'elle élit. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

Article 38 - VOTE

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment: les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'Article 29.

Article 39 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément au Code du commerce et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents,

dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

Article 40 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du directoire. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Article 41 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du directoire et du conseil de surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du directoire par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Article 42 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Article 43 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le directoire.

Article 44 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

Article 45 - ASSEMBLEES SPECIALES

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Article 46 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le directoire sera tenu de répondre au cours de la réunion.

Article 47 - ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Article 48 - COMPTES SOCIAUX

A la clôture de chaque exercice, le directoire établit les comptes annuels prévus par les dispositions du Code du Commerce, au vu de l'inventaire qu'il a dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il établit également un rapport de gestion sur lequel le conseil de surveillance présente ses observations dans son propre rapport sur les comptes de l'exercice. Ces documents comptables et le rapport de gestion sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions déterminées par les dispositions en vigueur, et présentés à l'assemblée annuelle par le directoire.

Les comptes annuels doivent être établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Si des modifications interviennent, elles sont signalées, décrites et justifiées dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe sont également établis à la diligence du directoire et présentés à l'assemblée annuelle, si la société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoires de ces comptes.

L'assemblée générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés.

Article 49 - AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du directoire, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

Article 50 - PAIEMENT DU DIVIDENDE

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le directoire. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du directoire.

Article 51 - TRANSFORMATION - PROROGATION

La société peut se transformer en société d'une autre forme dans les conditions et suivant les formalités prévues par les dispositions en vigueur pour la forme nouvelle adoptée.

Un an au moins avant la date d'expiration de la société, le directoire doit provoquer une réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider si la société doit être prorogée.

Article 52 - PERTE DU CAPITAL - DISSOLUTION

Si les pertes constatées dans les documents comptables ont pour effet d'entamer le capital dans la proportion fixée par les dispositions du Code du commerce, le directoire est tenu de suivre, dans les délais impartis, la procédure légale s'appliquant à cette situation et, en premier lieu, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. La décision de l'assemblée est publiée.

La dissolution anticipée peut aussi résulter, même en l'absence de pertes, d'une décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

Article 53 - LIQUIDATION

Dès l'instant de sa dissolution, la société est en liquidation sauf dans les cas prévus par la loi.

La dissolution met fin aux fonctions du directoire et du conseil de surveillance sauf, à l'égard des tiers, par l'accomplissement des formalités de publicité. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, elle ne met pas fin au mandat des commissaires aux comptes.

Les actionnaires réunis en assemblée générale et statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomment un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les fonctions et fixent la rémunération. Le ou les liquidateurs sont révoqués et remplacés selon les formes prévues pour leur nomination. Leur mandat leur est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

Le directoire doit remettre ses comptes aux liquidateurs avec toutes pièces justificatives en vue de leur approbation par une assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Tout l'actif social est réalisé et le passif acquitté par le ou les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus et qui, s'ils sont plusieurs, ont le droit d'agir ensemble ou séparément.

Pendant toute la durée de la liquidation, les liquidateurs doivent réunir les actionnaires chaque année en assemblée ordinaire dans les mêmes délais, formes et conditions que durant la vie sociale. Ils réunissent en outre les actionnaires en assemblées ordinaires ou extraordinaires chaque fois qu'ils le jugent utile ou nécessaire. Les actionnaires peuvent prendre communication des documents sociaux, dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

En fin de liquidation, les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire statuent sur le compte définitif de liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent dans les mêmes conditions la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs et commissaires négligent de convoquer l'assemblée, le président du tribunal de commerce, statuant par ordonnance de référé, peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation. Si l'assemblée de clôture ne peut délibérer ou si elle refuse d'approuver les comptes de liquidation, il est statué par décision du tribunal de commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

L'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Article 54 - FUSION - SCISSION - APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut accepter la transmission de patrimoine effectuée à la société par une ou plusieurs autres sociétés à titre de fusion ou de scission. Elle peut pareillement, transmettre son patrimoine par voie de fusion ou de scission ; cette possibilité lui est ouverte même au cours de sa liquidation, à condition que la répartition de ses actifs entre les actionnaires n'ait pas fait l'objet d'un début d'exécution.

De même, la société peut apporter une partie de son actif à une autre société ou bénéficier de l'apport d'une partie de l'actif d'une autre société.

Article 55 - CONTESTATIONS

En cours de vie sociale comme pendant la liquidation, toutes contestations, soit entre les actionnaires, les membres du directoire et du conseil de surveillance et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires sont jugées conformément aux textes en vigueur et soumises à la juridiction compétente.

2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

La « succes story » des frères Lesguer à laissé la place à une gouvernance duale, composée de professionnels dirigés par Rémy LESGUER et de membres indépendants du Conseil de Surveillance.

Direction Générale (au 01/02/2008)

Direction Financière

Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL

A rejoint Vêt'Affaires en 2003 et a notamment conduit le transfert du Marché Libre vers le Second Marché, devenu l'Eurolist. Spécialiste des réseaux de distribution, auparavant Directeur Administratif et Financier au sein de la chaîne de pressing Cinq à Sec

Direction Développement

Monsieur Xavier GALLOIS

Neveu de Monsieur Rémy LESGUER en charge de la Direction du développement et des travaux, associé historique du groupe Vêt'Affaires

Direction Supply Chain et Informatique

Monsieur Yannick PELISSIER

Direction Produits

Monsieur Nicolas OGER

Direction Réseau

Monsieur Jean-Philippe BLASCO

Spécialiste de la distribution de biens de grande consommation. A rejoint Vêt'Affaires en 2006. Auparavant, Directeur chez KSA, une société de conseil spécialisée dans la distribution spécialisée.

Direction Marketing

Madame Sophie Amélie MOLINERO

A rejoint Vet'Affaires en 2006. Auparavant, Directrice Marketing chez Sport 2000, spécialisé dans la distribution de vêtements et accessoires de sport.

Direction Projets

Monsieur André PICARD

Associé historique du groupe Vêt'Affaires, ayant exercé des fonctions différentes depuis la Création de la société dont celle de directeur commercial, directeur des achats, directeur marketing, directeur des Flux

Conseil de Surveillance

Monsieur Patrice Lesguer, Président,

co-fondateur de Vêt'Affaires dont il assure la présidence de 1999 à 2006

Président du Conseil de Surveillance depuis 2006

Monsieur Michel Schwarz, Ancien Directeur Général France de Management Horizons

Ex associé Stratégie de Kurt Salmon Associates (KSA), une société de conseil globale intervenant dans le secteur de la distribution et des marques, et en particulier dans le domaine de la supply chain textile.

Au cours de ces 17 dernières années, missions d'amélioration des performances de chaînes textiles, notamment à travers le développement d'assortiments performants, tels que : Celio, O'Neill, Alain Manoukian, Aigle, Devernois, Promod, Halle Vêtements, Halle Chaussures, Un Jour Ailleurs, Miroglio, Carrefour, Guilde des Orfèvres, CLAM PE, Axa, 3i, Legal & General, CDC...

Membre du conseil de surveillance de la société Un Jour Ailleurs

Fondateur en 2006 de Retail Transformation, un cabinet spécialisé en stratégie intervenant pour les distributeurs et pour les investisseurs intéressés par le secteur de la distribution.

Monsieur Vincent Liger-Belair, 15 ans dans le groupe Omnium (Euro RSCG Corporate)

19 ans Dirigeant - fondateur de Phi Communication, spécialiste de la communication financière et institutionnelle et de la communication de crise

Enseignant Sciences com / IGS

Monsieur Stéphane Roussier, Ancien CEO du groupe américain Sykes (call centers). 4700 collaborateurs, 23 implantations à travers le monde

Ex consultant au cabinet du Ministre des Finances de Dominique Strauss-Kahn sur le financement de l'Innovation.

Fondateur et Président de France Finance & Technologie, Cabinet conseil en introduction en bourse et financement des PME innovantes.

Cofondateur de APIA, Administrateurs Professionnels Indépendants Associés www.apia.asso.fr

Monsieur Yves Peis,

Ancien dirigeant et membre du directoire du Groupe Vivarte : dirigeant fondateur des enseignes Halles aux chaussures et Halles aux vêtements jusqu'en 1996, puis du pôle centre ville du groupe de 1996 à 2000 (Marques André, Minelli, Orcade, San Marina, Caroll, Creeks, Liberto)

Participe à la création du site priceminister.com en 2000

Co-reprise en 2002 avec le fondateur de l'entreprise Apache, un réseau de 8 magasins parisiens spécialisée dans la vente de produits jouets et monde de l'enfant 0-12 ans

PDG depuis 2005 Stockhouse, un réseau de 6 magasins spécialisés dans la vente de produits de marques d'équipement de la personne à prix discount, repris au Groupe Galeries Lafayette.

Comités

Comité stratégique, composé de M LESGUER Patrice, M ROUSSEIER Stéphane et M PEIS Yves.

Comité de Nominations et Rémunérations, composé de M LESGUER Patrice, M PEIS Yves et M LIGER-BELAIR Vincent.

Comité d'Audit, composé de M LESGUER Patrice, M ROUSSEIER Stéphane et M LIGER-BELAIR Vincent.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2006, le nouveau mode de Direction de l'entreprise a été mis en place.

Le Directoire dont les membres sont, Monsieur Rémy LESGUER, Monsieur Xavier GALLOIS, Monsieur André PICARD, Monsieur Jean-Philippe BLASCO, Monsieur Nicolas OGER et Monsieur Yannick PELISSIER (en remplacement de Monsieur Philippe DUPONT ayant démissionné le 31/01/2008) a été nommé pour une durée de 6 ans. Leur mandat arrivera à échéance en mai 2012.

Les membres du Conseil de Surveillance ont également été nommés pour un mandat de 6 années à échéance 2012.

2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

2.5 - Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux Comptes Titulaires

KPMG Audit représenté par Monsieur Franck NOEL
7, Bd Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex
Renouvelé suite à l'Assemblée Générale du 02 juin 2005 pour une durée de 6 exercices.

Cabinet RSM SECOVEC BLIN & ASSOCIES représenté par Monsieur Gilles LECLAIR
l'Arpège
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex
Nommé suite à l'Assemblée Générale du 02 juin 2005 pour une durée de 6 exercices.

Ils sont donc appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

Commissaires aux Comptes Suppléants

Monsieur GRIMONPREZ Jean Michel
91, boulevard des Américains
44300 NANTES

Monsieur DE GOUVILLE Christian
7, boulevard Albert Einstein
44300 NANTES

Le mandat de Monsieur Philippe BOY co-commissaire aux comptes est arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée générale du 02 juin 2005. Lors de cette assemblée, Monsieur Philippe BOY a été remplacé dans ses fonctions par le cabinet RSM SECOVEC.

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires facturés par les Commissaires aux comptes au titre des exercices clos les 31 décembre 2006 et 2007 pour l'ensemble des sociétés du Groupe Vet'Affaires.

	KPMG				RSM SECOVEC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
o Emetteur	28250	27550	41 %	42 %	15500	15100	100%	100%
o Filiales intégrées globalement	39850	38800	59 %	58 %				
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
o Emetteur								
o Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	68100	66350	100 %	100 %	15500	15100	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	68100	66350	100 %	100 %	15500	15100	100 %	100 %

2.6 - Renseignements de caractère général concernant le capital

Informations complémentaires

Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 12 892 491 euros divisé en 1 691 384 actions de 7,62 euros de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Evolution de l'actionariat

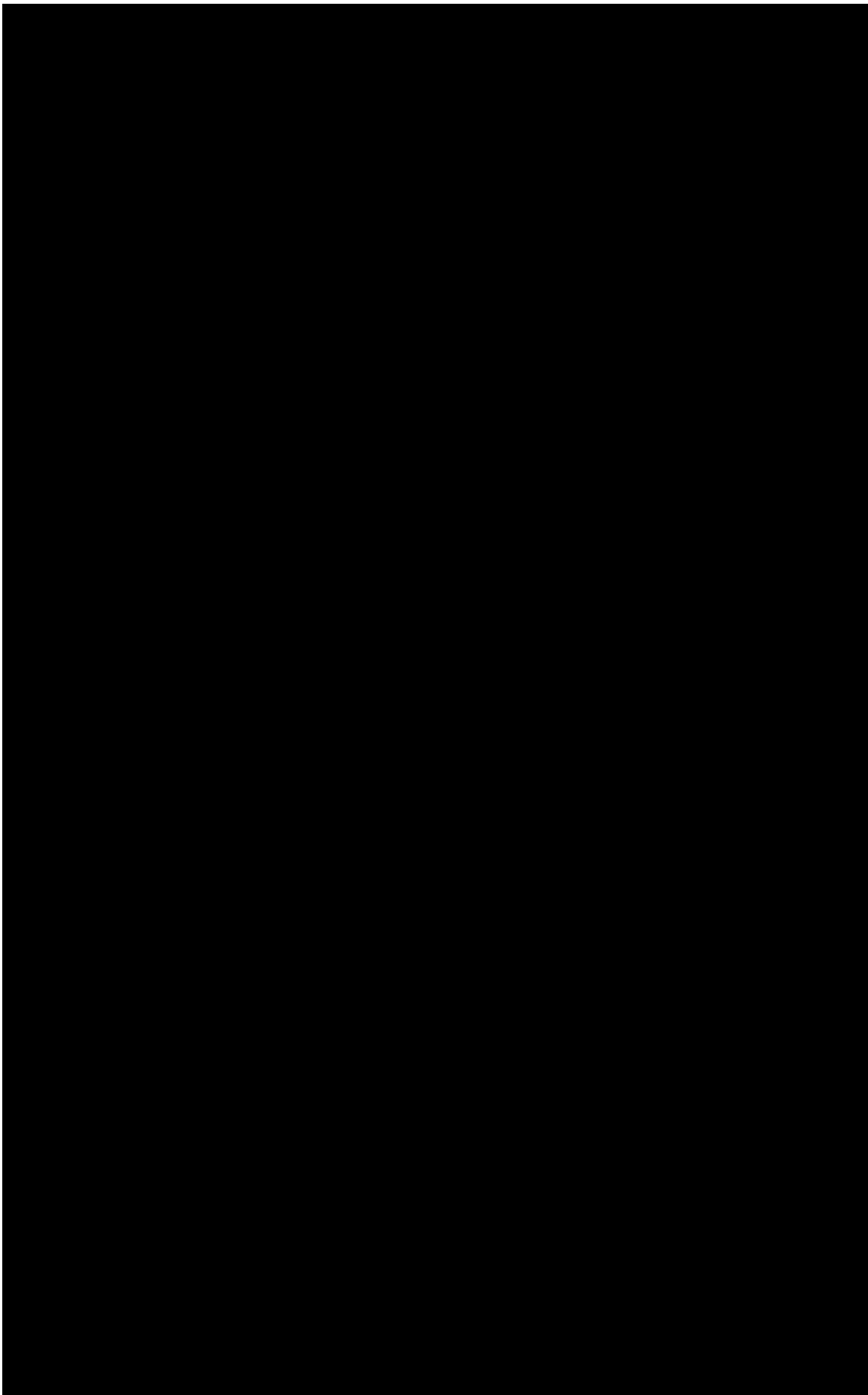
Actionariat	Situation au 31/12/2005				Situation au 31/12/2006				Situation au 31/12/2007			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts	% droits de vote
Action de concert (Fondateurs)	940 169	55,59%	1 717 808	66,93%	805 165	47,60%	1 427 509	59,03%	637 392	37,68%	950 374	47,10%
Auto-détention	7 962	0,47%	0	0	26 029	1,54%	0	0	88 935	5,26%	0	0
Public (Titres au Porteur + nominatifs)	743 253	43,94%	848 826		860 190		990 716	40,97%	965 057	57,06%	1 067 273	
Total	1 691 384		2 566 634		1 691 384		2 418 225		1 691 384		2 017 647	

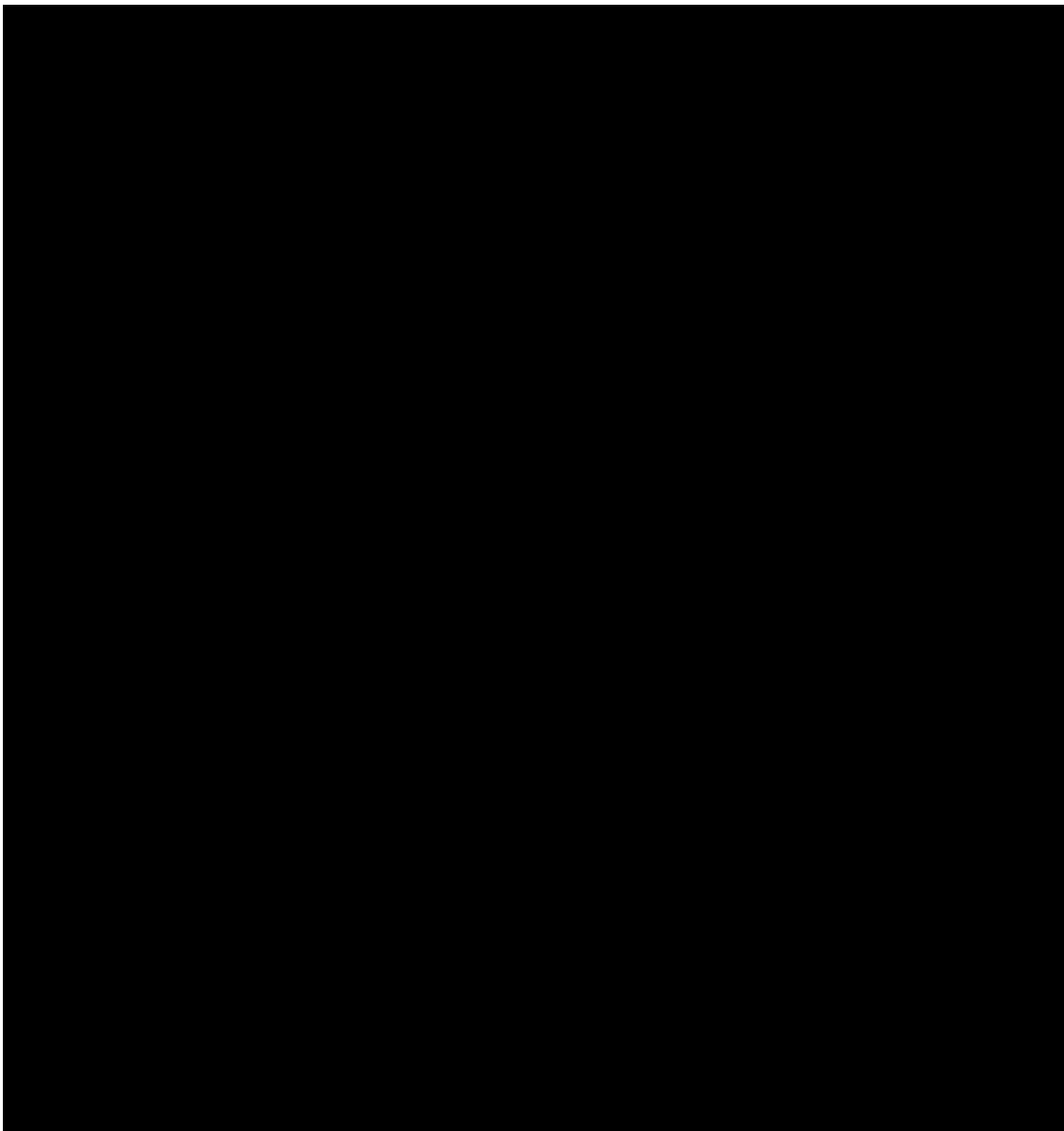
Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA (compartiment C) sous le code ISIN FR 0000077158. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

F - COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2007

Actif, Passif, Compte de résultat et Tableau des flux de trésorerie

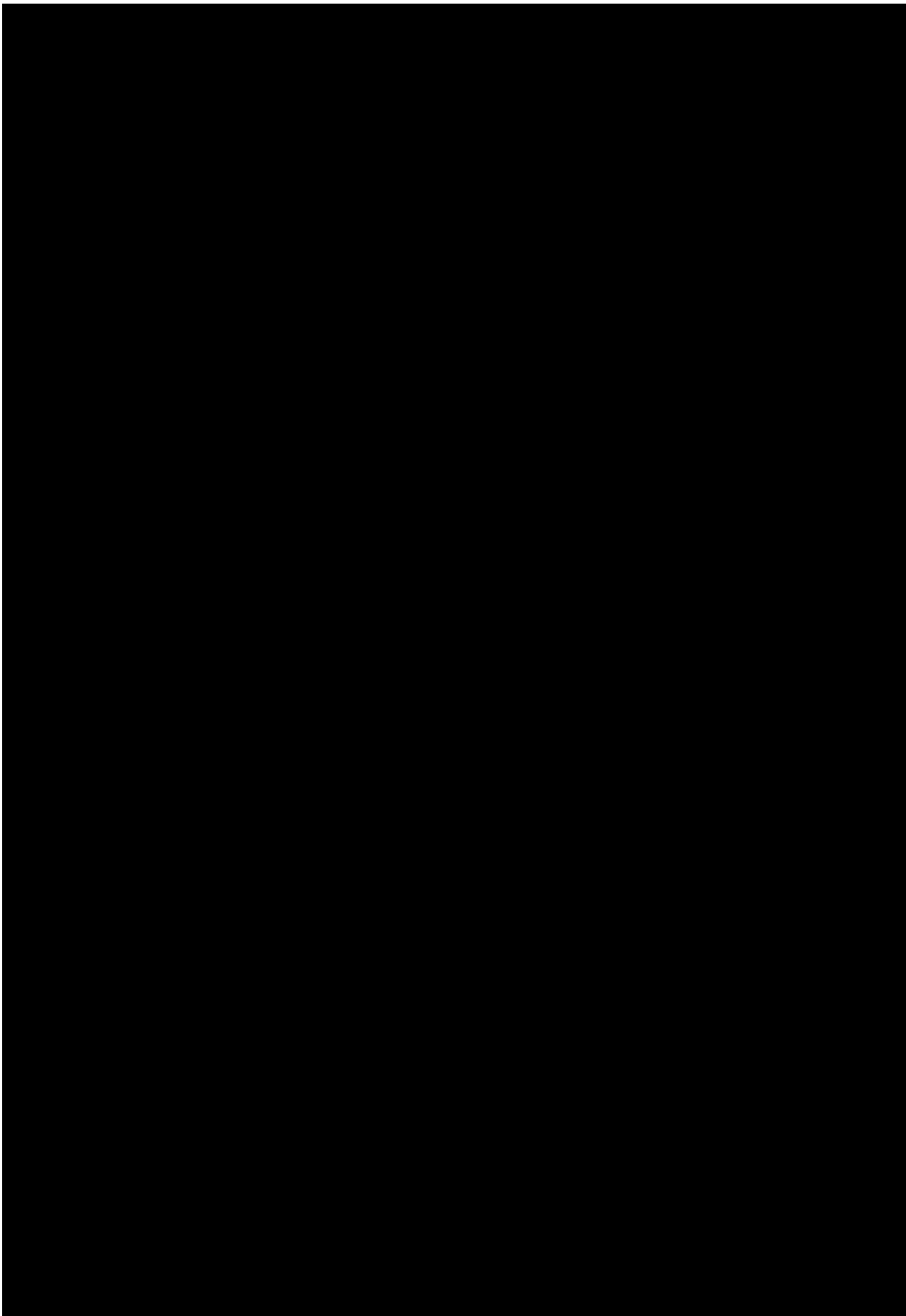




(1) Amélioration de présentation : Reclassement des subventions sociales, du personnel intérimaire et des prestations de surveillance en charges de personnel.

L'impact sur les comptes au 31 décembre 2006 correspond à un reclassement de 513 K€ de subventions, et 1 464 K€ de charges externes en charges de personnel.

(2) Amélioration de présentation : Reclassement des provisions pour litiges en autres charges et produits opérationnels (97 K€).



IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux Propres - Part du Groupe					Intérêts Minoritaires	TOTAL
	Capital	Autres Réserves	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat Groupe		
Au 01.01.2006	12 892	25 094	-266	11 174	2 479	1 579	52 952
Affectation Rat 2005	0	12 657	0	-10 183	-2 479	0	-5
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	37	0	0	37
Produits et charges directement comptabilisé en capitaux propres	0	0	0	37	0	0	37
Opération en capital	0	0	0	39	0	-192	-153
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-730	-730
Résultat exercice 2006	0	0	0	0	1 162	68	1 230
Retr. Act° propres	0	0	-610	0	0	0	-610
Autres mouvements	0	0	0	-24	0	6	-18
Variation % intérêts	0	0	0	57	0	-71	-14
Au 31.12.2006	12 892	37 751	-876	1 100	1 162	660	52 690
Affectation Rat 2006	0	889	0	274	-1 162	0	1
Ecart de conversions	0	0	0	-1	0	-1	-2
Actions gratuites	0	0	0	574	0	0	574
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	-385	0	0	-385
Produits et charges directement comptabilisé en capitaux propres	0	0	0	188	0	-1	187
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-161	-161
Opération en capital	0	0	0	0	0	20	20
Résultat exercice 2007	0	0	0	0	2 011	316	2 327
Retr. Act° propres	0	0	-1 298	0	0	0	-1 298
Autres mouvements	0	-19	0	10	0	0	-9
Variation % intérêts	0	0	0	21	0	-50	-29
Au 31.12.2007	12 892	38 621	-2 174	1 593	2 011	784	53 727

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES au 31 DECEMBRE 2007

(Les montants sont exprimés en milliers d'€sauf indication contraire)

Les notes ci-jointes font parties intégrantes des états financiers consolidés :

Préambule

Note 1 – Informations relatives à l'entreprise

Note 2 – Faits marquants de l'exercice

Note 3 – Méthodes comptables

Note 4 – Participation dans des filiales et périmètre de consolidation

Note 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers

Note 6 – Informations relatives au compte de résultat

Note 7 – Autres informations

NOTE 1 – Informations relatives à l'entreprise

Cotée sur EuroNext (Compartiment C), VET AFFAIRES SA est une société anonyme de droit français.

Le groupe VET AFFAIRES est spécialisé dans l'importation et la distribution de vêtements et linge de maison à petit prix.

Les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2007 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le Groupe »).

Le Directoire du 11 mars 2008 a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 en normes IFRS et a autorisé leur publication. Les états financiers seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 22 mai 2008.

NOTE 2 – Faits marquants de l'année 2007

Le groupe a ouvert 4 nouveaux magasins dans les villes de Dechy (SNC Land / Dept. 59), Evreux (SNC Calai/ Dept. 27), Perpignan (SNC Villab/ Dept. 66) et Carcassonne (SNC Tomar / Dept. 11). Durant la même période, afin d'optimiser la rentabilité de son réseau, le groupe a fermé les magasins de Lempdes (SNC Leure/ Dept. 63), Les Mureaux (SNC Raflo / Dept. 78) et Quimper (SNC Barin / Dept. 29).

La société de droit polonais Moda Tanio sp. zoo a été créée le 1 mars 2007. Société filiale à 76% de la SA Vet' Affaires, elle a pour objet le vente en gros d'Articles textiles en Europe centrale.

Le groupe a procédé à un changement d'enseigne en mars 2007 dans l'ensemble du parc de magasin. L'investissement a été proche de 1 M€ et la mise au rebut des anciennes enseignes a pesé pour 0,7 M€

Le chiffre d'affaires du groupe est de 94,6 M€ dont

- Magasins 92,8 M€
- Central'Vet 0,5 M€
- Moda Tanio 1,3 M€

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 5,2 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 3,9 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 28 millions.

La marge commerciale du groupe s'établit à 51,6 % contre 51,1% au 31/12/2006. Des soldes massifs en janvier 2007 ont affecté sensiblement cette marge. La reprise sur provisions liées au stock est de 1,3 M€ contre 1,8 M€ au 31/12/2006.

Le résultat opérationnel ressort à 3,7 M€ contre 2,6 M€ au 31/12/2006 soit une augmentation de 1,1 M€

La hausse du résultat opérationnel trouve son origine dans

- La hausse de la marge commerciale + 2,6 M€
 - Dont effet CA +2,2 M€
 - Dont effet taux de marge +0,4 M€
- L'augmentation de la publicité - 0,2 M€
- Le gain en matière de charges externes + 0,3 M€
 - Baisse des achats non stockés +0,2 M€
 - Hausse des loyers et charges -0,4 M€
 - Hausse de l'entretien -0,1 M€
 - Baisse des transp. & frais stock. +0,4 M€
 - Baisse du téléphone +0,1 M€
 - Hausse des frais banc. (credoc) -0,2 M€
 - Autres baisses +0,3 M€
- L'augmentation des charges de personnel - 0,6 M€
 - Baisse de la surveillance magasins +0,1 M€
 - Baisse de l'intérim +0,2 M€
 - Attribution gratuite d'actions -0,6 M€
 - Hausse de la masse salariale -0,2 M€
 - Baisse des subventions -0,1 M€
- Charges non récurrentes -1,5 M€
 - Mise au rebut des enseignes -0,7 M€
 - Litiges commerciaux -0,2 M€
 - Fermetures magasins -0,6 M€
- Autres éléments +0,5 M€

Le résultat financier est une charge de 0,4 M€ contre 0,6 M€ au 31/12/2006.

Le résultat net d'ensemble ressort à 2,3 M€ contre 1,2 M€ au 31/12/2006.

Le résultat net part de groupe est de 2,0 M€

Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

L'endettement net ressort à -0,7 M€(excédent) contre -6 M€au 31/12/2006.

Le stock net est de 40,6 M€contre 32,9 M€au 31/12/2006.

Le groupe a souscrit un emprunt à moyen terme pour financer l'aménagement des magasins (1 M€souscrit en 2007). La trésorerie, nette des découverts, est positive de 7,5 M€

NOTE 3 – Méthodes comptables

3.1 - Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur.

Les normes et interprétations nouvellement entrées en vigueur sur l'exercice 2007 ayant un impact sur les comptes du Groupe, portent essentiellement sur :

- IFRS 7 : informations sur les instruments financiers
- IAS 1 révisée : présentation des états financiers
- IFRIC 13 : programme de fidélisation clients

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2007 n'ont pas fait l'objet d'une anticipation.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normal du groupe, ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « actifs courants ».

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des « dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes (y compris les impôts différés) sont considérés comme non courants.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont notamment exposés dans les notes suivantes :

- 3.4.2 : amortissements et dépréciation des actifs incorporels immobilisés ;
- 3.7.2 : dépréciation des stocks ;
- 3.12 : provisions.

3.2 - Principes de Consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celles-ci. Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Le Groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d'«Entreprise Associée » ou « Coentreprise ».

Les soldes bilantiels, les produits et charges résultant de transactions intragroupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le périmètre de consolidation et la liste des mouvements intervenus au sein de ce périmètre au cours de l'année 2007 est fournie en note 4.

3.3 - Méthode de conversion

Les achats libellés en monnaies étrangères sont convertis et comptabilisés au cours du jour de transaction. Il n'existe pas de perte ou de gain de change liés au décalage entre le paiement des factures et la comptabilisation des achats au jour de la réception des marchandises.

La monnaie fonctionnelle des filiales du groupe est identique à la monnaie de présentation des comptes consolidés et correspond à l'Euro à l'exception de la société MODA TANIO, société de droit Polonais, dont la monnaie fonctionnelle est le Zloti..

Les comptes de la société étrangère, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion ».

3.4 - Immobilisations incorporelles

3.4.1 Valeur brute :

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles incluent principalement des droits au bail. Ceux-ci sont représentatifs d'éléments incorporels versés aux anciens locataires des locaux commerciaux loués par les magasins du groupe lors de leur entrée en jouissance.

3.4.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles :

Pour les actifs à durée de vie déterminée, l'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. La durée d'amortissement retenue est de un an. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'un test de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que ces actifs ont pu se déprécier.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont essentiellement constitués des droits au bail versés par les magasins. La valeur de ces actifs est fournie dans la note 5.2.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur déterminée à partir d'évaluations fournies par des experts externes (en référence au marché) est inférieure à la valeur comptable. Les droits au bail pour lesquels la direction du Groupe a décidé la résiliation du bail, sont dépréciés à 100 % à la clôture, sauf en cas d'offre de reprise.

3.5 - Immobilisations corporelles

3.5.1 Valeur brute :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations ne sont pas immobilisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

3.5.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles :

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| • Terrains | Non amorti |
| • Constructions | 15 ans |
| • Agencements constructions | 10 ans |
| • Installations techniques, matériel et outillage | 5 ans |
| • Agencements constructions | 5 à 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| • Mobilier de bureau | 4 ans |

3.6 - Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des dépôts et cautionnement relatifs aux contrats de location et correspondent à la catégorie des autres prêts et créances. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement à leur coût amorti.

3.7 - Stocks

3.7.1- Evaluation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré comprenant les frais accessoires (droits de douanes et frais de transports), ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure (voir rubrique dépréciation à suivre).

Les marchandises en transit à la clôture de l'exercice sont comprises dans le stock.

3.7.2 - Dépréciation

Les dépréciations de stocks comptabilisées à la clôture de l'exercice sont identifiées par référence à la valeur recouvrable (correspondant à la valeur nette de réalisation), elle-même déterminée selon trois approches :

a) Approvisionnement minimum des magasins

Une dépréciation est constituée lorsque le nombre d'Articles en stocks est insuffisant pour assurer un approvisionnement minimum du réseau de magasins, ne permettant ainsi plus de garantir sa vente. La quantité minimum d'Articles en stock retenue pour valoriser la dépréciation des stocks est revue chaque année en fonction du nombre de magasins ouverts à la clôture de l'exercice.

b) Articles à faible rotation

Une dépréciation calculée Article par Article est constatée, sur les références à risque de mévente identifiées au sein du stock répondant aux critères suivants, à la clôture :

- délai de rotation supérieur à 24 mois
- dernière réception de marchandises antérieure au 31.12.N-1

c) Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient

Une dépréciation est constatée sur les Articles vendus sous le prix de revient, postérieurement à la clôture (notamment sur les périodes de solde).

3.8 - Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des pertes de valeurs.

3.9 - Trésorerie et équivalents de Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à l'actif pour leur juste valeur et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse. Les découverts bancaires figurent au passif courant.

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque la valeur comptable est inférieure au cours de bourse, une perte de valeur est constituée du montant de la différence.

3.10 - Capital et Réserves

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Depuis l'application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005, les actions propres sont déduites du total des Capitaux Propres et classées sous la rubrique « Actions Propres ».

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

3.11 - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location - financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Aucun contrat de cette nature n'a été identifié ni retraité au sein des présents comptes consolidés.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.12 - Avantages du personnel

Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le groupe provisionne ces engagements selon la méthode rétrospective prorata temporis. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2007	2006
Départ à l'initiative du salarié	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	38%	38%
Taux d'actualisation retenu	4,75%	4,00%
Taux de progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de rotation du personnel dans les Magasins	20% dégressif	20% dégressif
Taux de rotation du personnel chez Vet/Affaires, Central/vet et PM DIS	5% dégressif	5% dégressif

3.13 - Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

3.14 - Gestion des risques financiers

Nature des instruments de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les principaux instruments financiers utilisés à la clôture sont :

- instruments de couverture contre les risques de taux :
 - contrat cap / floor sur emprunt à taux variable
 - contrat swap de taux sur emprunts à taux variable

Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les cap et floor permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou la baisse des taux sur la dette à taux variable.

- instruments de couverture contre les risques de change :
 - achats de devises (dollars américains et zlotis) à terme pour couvrir des achats de marchandises

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Cependant, lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est le prix coté sur le marché à la date de clôture.

Couverture de flux de trésorerie

Le risque couvert est le risque de variation des flux de trésorerie futurs sur un actif ou un passif comptabilisé, sur une transaction future ou un engagement ferme.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulée latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2007 sont les suivantes :

- ❑ Instruments de couverture contre les risques de taux :
 - L'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS a pu être démontrée
 - La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres
 - L'impact avant impôt est un gain de 29 K€ dans les comptes au 31.12.2007

- ❑ Instruments de couverture contre les risques de change :
 - L'efficacité des couvertures des contrats d'achats à terme de devises a pu être démontrée hormis pour les contrats d'achat à terme asymétrique.
 - La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres sauf pour les éléments suivants dont la variation de juste valeur a été enregistrée en résultat de la période :
 1. instruments ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture : contrat d'achat à terme asymétrique ;
 2. partie inefficace des instruments répondant aux critères de la comptabilité de couverture : valeur temps des options pour les contrat à terme participatif.
 - L'impact avant impôt est de -564 K€ dans les capitaux propres et une charge de 42 K€ dans le résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2006 étaient les suivantes :

- ❑ Instruments de couverture contre les risques de taux :
 - L'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS a pu être démontrée
 - La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres
 - L'impact est de +46 K€ dans les comptes au 31.12.2006

- ❑ Instruments de couverture contre les risques de change :
 - L'efficacité des couvertures des contrats d'achats à terme de devises a pu être démontrée hormis pour les accumulateurs.
 - La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres sauf pour les accumulateurs en résultat de la période.
 - L'impact est de -9 K€ dans les capitaux propres et une charge de 14 K€ dans le résultat au 31.12.2006

Actifs financiers - Exposition au risque de taux

Au 31 décembre 2007, le risque de taux porte sur les créances en devises : elles concernent les créances de la filiale polonaise (Moda Tanio) dont l'encours au 31 décembre 2007 est de 1 439 K€

Au 31 décembre 2006, aucune créance n'était libellée en devise.

Actifs financiers - Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit est composé de :



Au 31 décembre 2007, le principal risque de crédit concerne les créances de la filiale polonaise dont l'exposition maximale est de 1 439 K€ (étant précisé que les ventes sont réalisées au comptant pour les filiales françaises).

Au 31 décembre 2007, le montant des créances échues, non réglées au 25 mars 2008 et non dépréciées à la clôture s'élève à 158 K€

Pour les créances, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 3.8 et l'analyse par échéance des créances est exposée dans le paragraphe 5.6.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 3.9 et le détail est fourni au paragraphe 5.8.

Aucun profit ou perte relatifs à ces actifs n'a été comptabilisé directement en capitaux propres.

Actifs financiers - Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Les échéances des dettes figurent au paragraphe 5.11.

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice 2007, on relève les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 1 125 K€ (l'encours concerne exclusivement la société SA Vet Affaires).
- aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

A la clôture de l'exercice 2006, on relevait les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élevait à 1 093 K€ (l'encours concerne exclusivement la société SA Vet Affaires).
- aucune clause n'était de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

3.15 - Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

3.16 - Passif financier

A l'exception des instruments financiers dérivés dont le mode de comptabilisation est précisé en note 3.14, les dettes financières et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

3.17 - Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

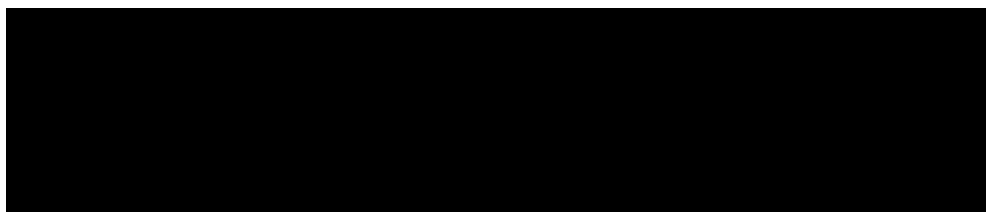
3.18 - Résultat comparable par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'action de la société SA VET AFFAIRES hors actions propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

L'attribution d'actions gratuites constitue le seul élément dilutif et le détail des plans en cours est détaillé au paragraphe 3.20.

Le nombre moyen pondéré dilué d'actions est le suivant :



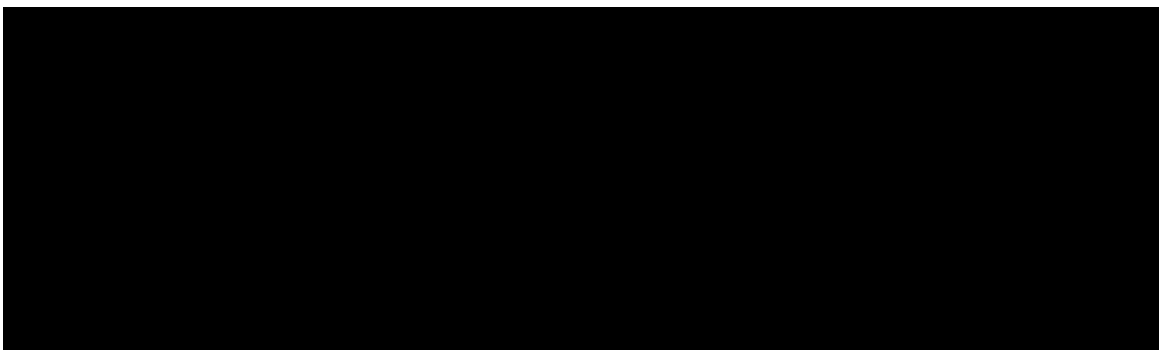
3.19 - Information sectorielle

Le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine.

L'information sectorielle n'est pas pertinente car le seul secteur d'activité significatif identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

3.20 - Paiement fondé sur des actions

Les assemblées générales du 18 mai 2006 et du 6 juin 2007 ont autorisé l'attribution d'actions gratuite et cinq plans ont été attribués par le directoire depuis cette date :



Les attributions ne deviendront définitivement effectives qu'au terme de la période d'acquisition (fixée à 2 ans dans les plans d'attributions) et sous réserve de conditions de service (liées à la présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition) et de conditions de performance fixées par les plans d'attributions.

Les conditions de performance des plans attribués en 2007 portent sur :

- l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent,
- le ratio entre le résultat opérationnel consolidé et le chiffre d'affaires,
- le niveau du besoin en fond de roulement en % du chiffre d'affaires.

Ces conditions de performance sont étudiées :

- pour le plan du 21 mai 2007 : au regard des données consolidées au 31 décembre 2007
- pour le plan du 06 juillet 2007 : au regard des données consolidées au 31 décembre 2008

Les différents plans ont attribués un total de 80 270 actions gratuites, soit 4,75% du total des actions composant le capital social. Suite aux départs de plusieurs bénéficiaires, il reste 71 400 actions gratuites en cours de validité au 31 décembre 2007.

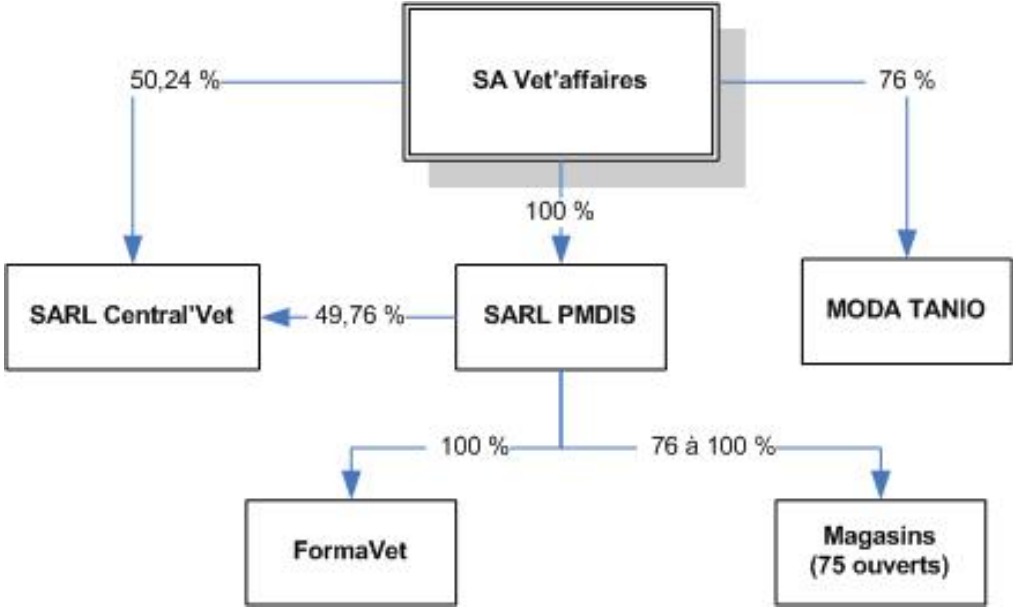
Le chiffrage du coût représenté par l'attribution des actions gratuites est enregistré en charges de personnel. Il est estimé en retenant les principales hypothèses suivantes :

- chiffrage de l'avantage accordé à sa juste valeur en retenant le cours de l'action au jour de l'attribution ;
- prise en compte de l'éventualité de l'atteinte des conditions de performance au regard des données consolidées historiques, actuelles et prévisionnelles ;
- prise en compte de la probabilité de présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition ;
- étalement de l'avantage global estimé sur la période d'acquisition de 2 ans.

NOTE 4 - Participations et périmètre de consolidation

4.1 - Périmètre de consolidation

4.1.1 - Organigramme simplifié



4.1.2 – Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
SA VET 'AFFAIRES	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	428 646 103	-	-
CENTRAL'VET SARL	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	393 375 068	100	100
PM DIS SARL	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	428 645 824	100	100
ALENS SNC	374, rue des Verdiers 59390 LYS LEZ LANNOY	444 816 144	76	76
ALIER SNC	872, rue de la Croix Blanche 40000 MONT DE MARSAN	450 691 795	76	76
ARMOR SNC	8, route de Riom 63118 CEBEZAT	439 613 589	76	76
AU VRAC SNC	Rue Courlis - ZAC Savine 44570 TRIGNAC	872 801 097	76	76
BARIN SNC	173, route de Brest 29000 QUIMPER	452 552 193	100	76
BARL SNC	119, bld de Westphalie 76360 BARENTIN	407 890 433	76	76
BMCE SNC	12, allée du Haut Poitou 86360 CHASSENEUIL	384 968 855	76	76
CALAI SNC	Lieu-dit Les Hautes Portes 27930 NORMANVILLE	450 701 313	76	76
CALENS SNC	Rue Jean Vigo 57000 THIONVILLE	450 691 415	95	76
CENLOIR SNC	19, avenue Jean Jaurès 47000 AGEN	439 317 017	76	76
CHAL SNC	4, rue du Layon 49300 CHOLET	389 725 565	76	76
CHALON SNC	208, route d'Orléans 18230 ST DOULCHARD	452 570 872	95	76
CHALPE SNC	La Graissinai 35400 ST MALO	439 351 743	76	76
CHAMBRY SNC	Route de Paris 44980 STE LUCE SUR LOIRE	482 727 146	76	76
FORMAVET SARL	9, rue du Progrès 44840 LES SORNIERES	439.762.667	100	100
CHERB SNC	Les Rouges Terres 50470 LA GLACERIE	434 478 525	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
CLUSE SNC	3, rue Pierre Curie 68000 COLMAR	450 767 157	76	76
COMPIENE SNC	41, av.de L'Europe 60200 COMPIEGNE	438 350 886	76	76
DESGAU SNC	Rue de L'Europe 45200 AMILLY	431 876 531	76	76
DIJ SNC	Impasse des Charrières 21800 QUETIGNY	437 699 630	76	76
DORNE SNC	44, boulevard Denis Padovani 13127 VITROLLES	450 699 103	76	76
DUO SNC	Route Nationale 20 45770 SARAN	400 348 553	76	76
EPIS SNC	48 b, avenue Saint Dié 88000 EPINAL	482 727 088	76	76
EVO SNC	Chemin des Pennes aux Pins 13170 LES PENNES MIRABEAU	480 392 513	95,2	76
FAG'LIMOGES SNC	4, rue de la Fournerie 87280 LIMOGES	413 025 420	76	76
FINIST SNC	50, route du Gouesnou 29200 BREST	439 162 686	76	76
FRAU SNC	84, rue Paul Kimpe 59260 HELLEMMES	428 851 083	76	76
GARON SNC	Avenue Michel Grandou 24750 TRELISSAC	450 698 238	76	76
GIRON SNC	Zac Aussone Nord 82000 MONTAUBAN	439 316 787	76	76
GT 44 SNC	10, rue zone d'activité Bonneau 33270 BOULIAC	394 223 424	76	76
GUILY SNC	Zac du Petit Noyer 77340 PONTAULT-COMBAULT	481 751 642	76	76
HBGL SNC	74 square de la Penthière 49000 ANGERS	380 362 848	70	52
ILFRANC SNC	Porte de l'Oise 2 60230 CHAMBLY	439 483 801	95	76
KEYO SNC	Lieu-dit La Justice Av. Montaigne 60000 BEAUVAIS	480 136 902	76	76
LAND SNC	ZAC du Luc 59187 DECHY	450 691 910	76	76
LESBRES SNC	279, bd Marcel Paul 44800 ST HERBLAIN	482 727 080	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
LESDIS	Aire des Moissons 10410 SAINT PARRES	482 727 153	76	76
LETI SNC	10, rue Euclide 33700 MERIGNAC	480 146 703	76	76
LEURE SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	452 552 185	96	76
LPL SNC	Zac des Portes de l'Océan 72650 SAINT-SATURNIN	393 640 974	76	76
MAGA SNC	140, route nationale 6 69270 ST BONNET DE MURE	444 800 817	76	76
MALA SNC	3, rue Jacques Anquetil 95140 GORGE LES GONNESSES	480 392 505	76	76
MARITI SNC	17, rue Marc Seguin 22950 TREGUEUX	450 699 194	76	76
MARNE SNC	Rue de l'Etoile 03000 MOULINS	439 624 685	76	76
MAVY SNC	181, route des Sorinières 44400 REZE	482 148 301	76	76
MENI SNC	44, rue de Soultz 68270 WITTENHEIM	444 811 012	76	76
METO SNC	RN15, Parc de l'Estuaire 76700 GONFREVILLE	480 940 543	76	76
MEUL'1 SNC	137, rue de l'Industrie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	435 045 331	76	76
MIDI-SUD	339, avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE	444 622 716	76	76
MOND SNC	ZA de l'Etoile 14120 MONDEVILLE	443 547 385	76	76
MOSEL SNC	212, chemin de Vemars 77410 CLAYE SOUILLY	443 528 393	76	76
MOYEL SNC	Rue Emile Zola 62950 NOYELLE GODAULT	443 547 823	76	76
MTBA SNC	59, avenue de Paris 53940 SAINT BERTHEVIN	397 883 596	76	76
NATHA SNC	1, avenue des Saulxures 54270 ESSEYG NANCY	444 790 216	76	76
NEVIL SNC	CC des Ayvelles Route de Sedan 08000 VILLERS SEMEUSE	444 819 940	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
NIVE SNC	260 Route Nationale 57600 FORBACH	479 979 932	95	76
NORDE SNC	CD 915 Chemins des Vertus 76200 DIEPPE	438 327 991	76	76
NORMAND SNC	57, rue de Metz 57130 JOUY AUX ARCHES	439 582 859	95,2	76
OREN SNC	5, rue Jules Romain 51350 CORMONTREUIL	444 810 873	76	76
PALEX SNC	Zac du Mas de Grille 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	481 247 658	76	76
RAFLO SNC	222, avenue Raoult 78130 LES MUREAUX	482 232 766	100	76
RONE SNC	24, avenue de l'Île Brune 38120 ST EGREVE	450 692 348	95	76
SAINT SNC	ZC « La Bobinerie » 17810 St GEORGES des COTEAUX	435 247 937	76	76
SEINE SNC	Route d'Épernay 51510 FAGNIERES	439 613 639	76	76
SGDR SNC	Rue du juin 17138 PUILBOREAU	385 117 536	76	76
SOME SNC	Rue Albert Einstein 03100 MONTLUCON	439 613 845	76	82
TARN SNC	285, rue Christophe Colomb 62700 BRUAY LA BUISSIERE	439 817 412	76	76
TELIS SNC	9, rue Marc Charras 42000 SAINT ETIENNE	479 628 281	95	76
TENGO SNC	17, bd de l'Europe 31120 PORTET S/GARONNE	444 810 360	76	76
TOMAR SNC	6, avenue du Souvenir Français 11000 CARCASSONNE	481 642 684	76	76
VADOS SNC	11, avenue de l'Hurepoix 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS	450 691 514	95	76
VET'49 SNC	94, rue Jean Couzinet 79000 NIORT	394 045 637	76	76
VET' ANGOULEME SNC	548, route de Bordeaux 16000 ANGOULEME	410 064 331	76	75,2

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
VET'ANJOU SNC	2, rue du Manège 35135 CHANTEPIE	389 727 272	76	76
VET'BRETAGNE SNC	Bld P.Mendès France 56100 LORIENT	390 994 481	76	76
VET'TOURS SNC	6, rue Henri Potez 37170 CHAMBRAY LES TOURS	407 685 064	76	76
VET'VIENNE SNC	La Clérissière 85000 LA ROCHE S/YON	389 794 330	76	75,9
VILLAB SNC	25, chemin de l'Etang Long 66000 PERPIGNAN	434 757 860	76	100
WILAN SNC	Le mail de l'Hippodrome 64140 LONS	480 946 433	95,2	76
MODA TANIO	Société de Droit Polonais	n/a	76	n/a

Les principales variations du pourcentage de détention du Groupe sont présentées dans le paragraphe 4.1.3. A ce jour, chaque entité juridique du groupe correspond à un seul magasin.

4.1.3 – Développement du groupe et Activité des sociétés consolidés

- Croissance externe

Le Groupe Vêt Affaires n'a procédé à aucun rachat de sociétés au cours de l'année 2007. On ne constate donc aucune variation de périmètre consécutive à des acquisitions de sociétés.

- Croissance interne

Depuis le 31 décembre 2006, le Groupe a procédé à des augmentations significatives de ces pourcentages de détention dans certaines filiales du groupe.

Ces rachats ont été réalisés afin de porter le pourcentage de détention du Groupe à un niveau égal ou supérieur à 95%. Suite à ces opérations, les sociétés concernées seront incluses à compter du 1^{er} janvier 2008 dans le périmètre d'intégration fiscale de la société mère, la SA VET AFFAIRES (cf. note § 6.7).

Par ailleurs, la société MODA TANIO Sz. Zo.o, société de droit Polonais a été créée en mars 2007. Elle a pour objet la vente en gros d'Articles textiles en Europe Centrale. La SA Vet Affaires possède 76% du capital, les 24% restant appartenant à la société de droit polonais Fransousky.pol. Un contrat de Joint Venture a été signé.

- Activités des sociétés

Les sociétés créées avant le 1^{er} janvier 2007 ont pu faire l'objet d'une ouverture ou d'une fermeture au public. Le tableau ci-après retrace ces éléments.

- Fermetures

Sociétés	Date fermeture Société	% soucrit	Commentaires
LEURE SNC	16.04.2007	100%	Fermeture au public -63370 Lempdes
RAFLO SNC	04.07.2007	100%	Fermeture au public -78130 Les Mureaux
BARIN SNC	22.07.2007	100%	Fermeture au public - 29000 Quimper

- Ouvertures

Sociétés	Date ouverture au public	% soucrit	Commentaires
VILLAB SNC	15.08.2007	76%	Ouverture au public - 91100 Perpignan
CALAI SNC	08.08.2007	76%	Ouverture au public - 27930 Evreux
LAND SNC	01.08.2007	76%	Ouverture au public - 59187 Douai
TOMAR SNC	26.09.2007	76%	Ouverture au public - 11000 Carcassonne

- Autres éléments

Les sociétés VET JUNIOR, LFDL et VET MAN ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 24 avril 2007 au profit de la société PMDIS, unique actionnaire. Ces sociétés avaient précédemment cédé, au cours de l'exercice 2006 leur fonds de commerce aux sociétés CHAMBRY, MAVY et LESBRES et étaient sans activité. Cette opération a eu pour effet de simplifier l'organigramme du Groupe.

4.1.4 - Modifications du pourcentage d'intérêt sans changement de méthode de consolidation

Aucune modification de pourcentage d'intérêt entre les exercices 2006 et 2007 n'est intervenue à l'exception du rachat de lots complémentaires de titres de certaines sociétés (cf. modification du pourcentage d'intérêt § 4.1.2).

NOTE 5 - Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers

5.1 - Ecart d'acquisition

Le groupe n'a aucun écart d'acquisition.

5.2 - Immobilisations incorporelles

en milliers d'€	Logiciels	Droit au bail	Autres	Total
<i>Au 31 Décembre 2006</i>				
Valeur nette à l'ouverture	178	2 972	0	3 150
Acquisitions	69	50	0	119
Cessions	-2	-102	0	-103
Amortissement ou dépréciation	-89	120	0	31
Valeur nette à la clôture	156	3 041	0	3 197
<i>Au 31 Décembre 2006</i>				
Valeur brute	678	3 041	8	3 727
Amortissement cumulé ou dépréciation	-522	0	-8	-530
Valeur nette comptable	156	3 041	0	3 197
<i>Au 31 Décembre 2007</i>				
Valeur nette à l'ouverture	156	3 041	0	3 197
Acquisitions	215	193	0	408
Cessions	-175	0	0	-175
Amortissement ou dépréciation	-40	0	0	-40
Valeur nette à la clôture	156	3 234	0	3 391
<i>Au 31 Décembre 2007</i>				
Valeur brute	718	3 234	8	3 960
Amortissement cumulé ou dépréciation	-562	0	-8	-569
Valeur nette comptable	156	3 234	0	3 391

5.2.1 – Détail des droits au bail par magasins (montants présentés en valeur nette comptable)

Magasin	Ville	31.12.06	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.07
SNC ALENS	59390 Lys Lez Lannoy	100			1
SNC ALIER	40000 Mont de Marsan	12			
SNC ARMOR	63118 Cebezat	61			
SNC AU VRAC	44570 Trignac	168			1
SNC BARIN	29000 Quimper	145			1
SNC BMCE	86360 Chasseneuil	30			
SNC CALAI	27930 Evreux	0	65		
SNC CALENS	57000 Thionville	153			1
SNC CENLOIR	47000 Agen	46			
SNC CHALON	18230 St Doulchard	45			
SNC CHALPE	35400 Saint-Malo	23			
SNC CHERB	50470 La Glacerie	8			
SNC COMPIENE	60200 Compiègne	61			
SNC EPIS	88000 Epinal	55			
SNC FINIST	29200 Brest	84			
SNC GT'44	33370 Bouliac	30			
SNC GUILY	77340 Pontault-Combault	118			1
SNC HBGL	49000 Angers	26			
SNC KEYO	60004 Beauvais	130			1
SNC LETI	33000 Mérignac	100			1
SNC MAGA	69270 St Bonnet de Mure	169			1
SNC MARITI	22950 Tregueux	60			
SNC MARNE	03000 Moulins	61			
SNC MAVY	44400 Rezé	37			
SNC MENI	68270 Wittenheim	64			
SNC METO	76700 Gonfreville	50			
SNC MOSEL	77410 Claye Souilly	76			
SNC MOYEL	62950 Noyelle Godault	38			
SNC NATHA	54270 Esseyg Nancy	42			
SNC NEVIL	08000 Villers Semeuse	126			1
SNC NORDE	76200 Dieppe	69			
SNC PALEX	34430 St Jean de Vedas	75			
SNC RONE	38120 St Egreve	237			2
SNC SEINE	51510 Fagnières	76			
SNC SOME	03100 Montluçon	61			
SNC TENGO	31120 Portet s/Garonne	122			1
SNC VADOS	91700 Ste Geneviève	200			2
SNC VET'VIENNE	85000 La Roche s/Yon	46			
SNC VILLAB	91100 Villabe	0	128		1
SNC WILLAN	64140 Lons	40			
Total		3 041	193	0	3 2

Les droits au bail ne font l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2007. Ils ne faisaient l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2006.

5.3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'€	Im mobilisations en cours	Terrains et Constructions	Installations techniques	Autres im mobilisations corporelles	Total
<i>Au 31 Décembre 2006</i>					
Valeur nette à l'ouverture	17	3 498	1 097	9 881	14 493
Acquisitions	-2	18	49	839	904
Cessions	0	0	-157	-532	-689
Amortissement	0	-311	-208	-1 699	-2 218
Valeur nette à la clôture	15	3 205	781	8 489	12 490
<i>Au 31 Décembre 2006</i>					
Valeur brute	15	4 715	2 459	17 811	25 000
Amortissement cumulé	0	-1 510	-1 678	-9 322	-12 510
Valeur nette comptable	15	3 205	781	8 489	12 490
<i>Au 31 Décembre 2007</i>					
Valeur nette à l'ouverture	15	3 205	781	8 489	12 490
Acquisitions	6	2	580	1 748	2 336
Cessions	-13	0	-314	-1 915	-2 243
Amortissement	0	-313	-156	-1 126	-1 595
Valeur nette à la clôture	7	2 894	890	7 197	10 989
<i>Au 31 Décembre 2007</i>					
Valeur brute	7	4 717	2 724	17 645	25 094
Amortissement cumulé	0	-1 823	-1 835	-10 448	-14 106
Valeur nette comptable	7	2 894	890	7 197	10 988

5.4 - Autres actifs financiers non courants

	31.12.06	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.07
Dépôts de garantie loyers	1 568	85	-31	0	1 621
TOTAL	1 568	85	-31	0	1 621

5.5 - Stocks

	31.12.07	31.12.06	Variation
Valeur brute			
Marchandises	41 586	35 047	6 539
TOTAL	41 586	35 047	6 539
Dépréciation			
Marchandises	939	2 192	-1 253
TOTAL	939	2 192	-1 253
Valeur nette	40 646	32 855	7 791

La dépréciation des stocks se répartit ainsi (voir note 3.7.2 pour les explications sur les modalités de calcul) :

	31.12.07	31.12.06	Variation
Approvisionnement minimum des magasins	160	341	-181
Articles à faibles rotation	760	1 079	-319
Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient	19	772	-753
Total dépréciation	939	2 192	-1 253

5.6 - Ventilation des créances par échéance

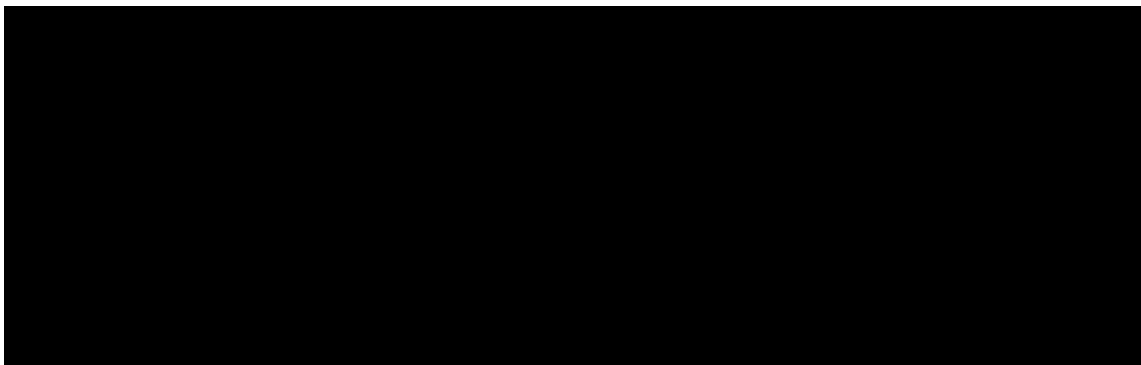
Nature	Montant brut	Echéance			Dépréciation	Montant Net
		à - 1 an	à + 1 an	+ 5 ans		
Actifs non courants						
Autres actifs financiers non courants	1 622	0	0	1 622	0	1 622
Créances fiscales	642	0	642	0	0	642
Sous-total	2 264	-	642	1 622	-	2 264
Actifs courants						
Avances et acomptes sur commandes	111	111	0	0	0	111
Créances clients	1 755	1 755	0	0	147	1 608
Créances sociales	13	13	0	0	0	13
Créances fiscales	3 358	3 358	0	0	0	3 358
Comptes courants débiteurs	1	1	0	0	0	1
Débiteurs divers	775	775	0	0	34	741
Instruments financiers dérivés	-	0	0	0	0	-
Charges constatées d'avance	1 391	1 391	0	0	0	1 391
Sous-total	7 404	7 404	0	0	181	7 223
Total	9 668	7 404	642	1 622	181	9 487

Les autres actifs financiers correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de locations de magasins. Les échéances ont systématiquement été portées à plus de 5 ans; la date de résiliation du bail n'étant pas connue.

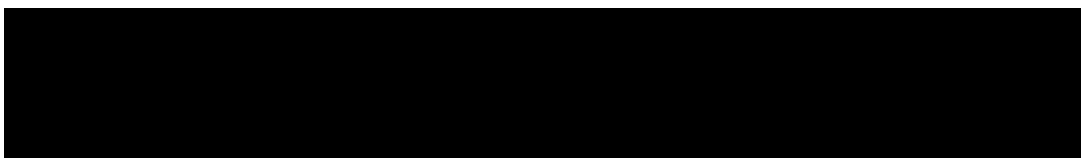
Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation. Elles s'élèvent à 1 391 K€ contre 1 243 K€ l'année précédente.

5.7 - Impôts différés

Le montant de l'actif d'impôts différés s'analyse de la manière suivante :



La variation de la créance pour impôts différés actif se décompose comme suit :



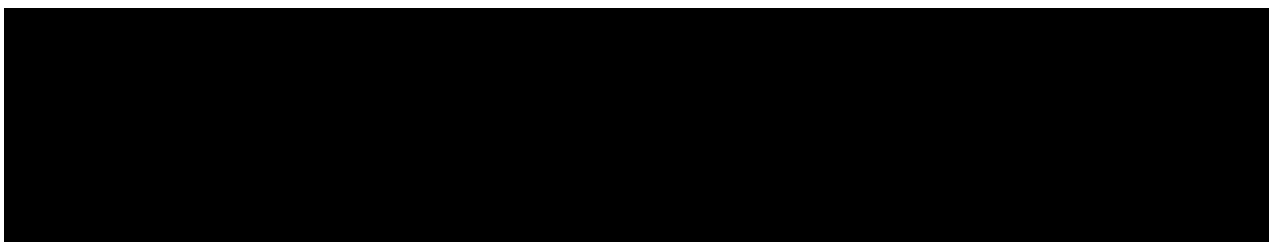
Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2007 :

- Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 70 K€ L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 23K€
- Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 1 473 K€ Si ces derniers avaient été activés, l'impôt différé correspondant aurait été de 491 K€

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2006 :

- Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 402 K€ L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 134 K€
- Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 1 264 K€ Si ces derniers avaient été activés, l'impôt différé correspondant aurait été de 421 K€

5.8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie



5.9 - Capitaux propres

La création de la société mère, VET AFFAIRES SA, résulte d'une opération de restructuration interne, par apports successifs de titres réalisés en décembre 1999.

La composition du capital est la suivante :

Catégories de titres	Valeur Nominale 31.12.06	Valeur Nominale 31.12.07	Nombre 31.12.06	Nombre 31.12.07
Actions ordinaires	7,62	7,62	1 691 384	1 691 384

Le Groupe n'a pas procédé à des distributions de dividendes sur le résultat de l'exercice 2006.

Le retraitement des titres d'autocontrôle en capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Nombre d'actions propres	88 939	34 313
Nombre d'actions composant le capital social	1 691 384	1 691 384
% Titres d'autocontrôle	5,26%	2,03%
Coût historique des actions propres	2 174	827
Charge nette de cession des actions propres	0	71
Produit net de cession des actions propres	-30	-21
Dividendes des actions propres	0	0
Impact net des actions propres	2 145	877

5.10 - Avantages au Personnel et Provisions

Nature des provisions	31.12.06	Autres mouvements	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.07
Provision pour pension	12	0	2	0	0	14
Provision pour litiges	149	0	130	17	0	262
Provision restructuration	78	0	67	78	0	67
Provision autres risques	85	-10	124	66	0	134
Total	324	-10	324	161	0	477

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux engagements de départ à la retraite dont les modalités de calcul sont exposées dans la note 3.11. Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 14 K€ Le faible montant de la provision s'explique par l'âge moyen et l'ancienneté très peu élevée des employés du Groupe.

5.11 - Ventilation des dettes par échéance

Nature	Montant brut	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes non courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	3 921	0	3 921	0
Total dettes non courantes	3 921	0	3 921	0
Dettes courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	2 824	2 824	0	0
Concours bancaires courants	321	321	0	0
Intérêts courus non échus	7	7	0	0
Comptes courants personnes physiques	161	161	0	0
Dettes fournisseurs	6 533	6 533	0	0
Dettes - impôts sur les bénéfiques à payer	304	304	0	0
Autres dettes fiscales et sociales	5 261	5 261	0	0
Autres dettes	673	673	0	0
Sous-total non dérivés	16 084	16 084	0	0
Juste Valeur Instruments financiers (dérivés)	565	565	0	0
Total dettes courantes	16 649	16 649	0	0
Total Dettes	20 570	16 649	3 921	0

Les nouveaux emprunts de l'exercice s'élèvent à la somme de 1 000 K€ et sont contractés par la SA VET AFFAIRES pour réaliser des prêts de trésorerie à certains magasins.

Tous les emprunts et dettes financières sont libellés en euros.

La part des dettes à taux fixe et à taux variable se décompose comme suit :

- Part des dettes à taux variable 3 600 K€
- Part des dettes à taux fixe 3 145 K€

Les intérêts sur les dettes financières à taux variables sont indexés sur l'Euribor.

Les dettes assorties de sûretés réelles s'élèvent à 1 806 K€

Les sûretés réelles accordées se composent de nantissements sur fonds de commerce et d'hypothèque sur des immeubles.

NOTE 6 - Informations relatives au compte de résultat

6.1 - Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises liées aux activités courantes du groupe.

6.2 - Charges externes

Les principales charges externes se répartissent de la manière suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Fournitures et consommables	1 715	1 876
Locations immobilières (1)	6 732	6 363
Entretien	1 065	942
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 271	1 281
Publicité	6 520	6 296
Transports et frais de stockage	1 675	2 062
Frais de déplacement	556	634
Services bancaires	789	608
Autres charges externes	1 048	1 389
Total	21 370	21 451

(1) Dont 1 107 K€ facturés par des SCI détenues par les dirigeants du groupe.

6.3 - Personnel

6.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

en Equivalent Temps Plein	Exercice 2007	Exercice 2006
Gérants majoritaires	255	251
Employés	374	368
Surveillance	50	56
Personnel intérimaire	33	57
Total	712	732

A l'exception de la société mère, toutes les sociétés sont des S.A.R.L ou des S.N.C dirigées chacune par un collège de gérants composé des dirigeants du groupe et des gérants de chaque magasin.

6.3.2 - Détail des frais de personnel

en milliers d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Salaires et traitements	10 950	10 701
Actions gratuites	574	21
Charges sociales	2 868	2 918
Impôts et taxe sur rémunérations	382	444
Surveillance	1 367	1 464
Personnel intérimaire	1 424	1 603
Subventions	-361	-513
Provision pour pension	2	-5
Total	17 207	16 633

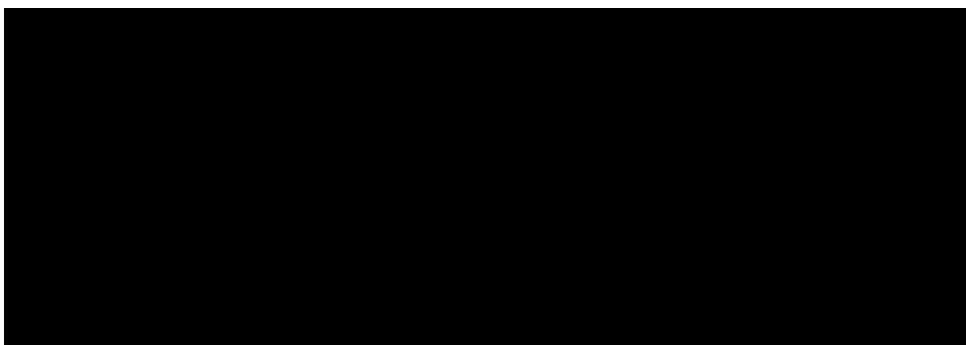
6.3.3 - Rémunération des organes de direction et d'administration

L'Assemblée Générale du 6 juin 2007 a attribué 100 K€ de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Le montant des rémunérations comptabilisées dans les sociétés membre du groupe pour les dirigeants est présenté ci-dessous.

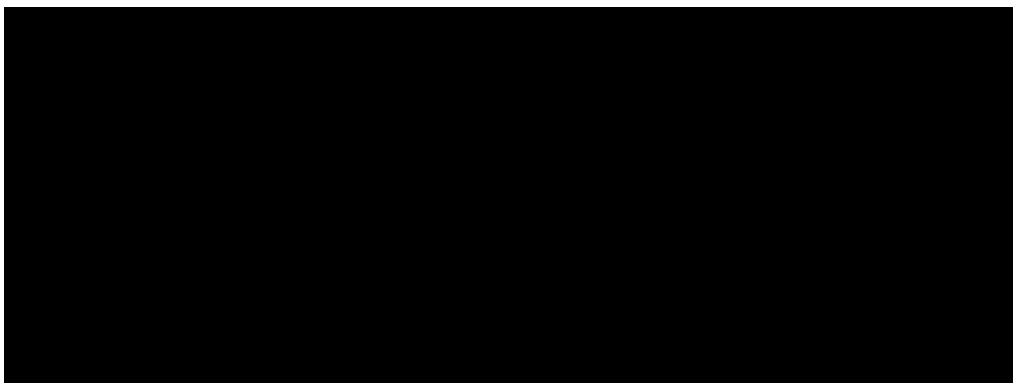
Exercice 2007	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	659	0
Rémunération variable	6	0
Jetons de présences	0	100
Charges sociales	279	0
Attribution gratuite d'actions	346	0
Avantages post-emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
Total de la rémunération	1 290	100

Sur l'exercice précédent, les rémunérations versées aux dirigeants des sociétés membres du groupe sont détaillées ci-dessous.



6.4 - Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont réparties de la manière suivante :



6.5 - Autres produits et charges opérationnels

Libellés	Exercice 2007	Exercice 2006
Transfert de charges d'exploitation	73	81
Transfert de charges exceptionnelles	0	58
Produits de cession d'éléments d'actifs	221	32
Reprises sur provisions non utilisées	0	50
Autres produits	458	212
Total autres produits opérationnels	752	433
Valeur comptable immobilisations cédées	209	144
Dotations aux provisions	324	199
Reprises sur provisions utilisées	-161	-25
Autre charges	645	331
Total autres charges opérationnelles	1 017	649

6.6 - Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1)	89	89
Coût de l'endettement financier brut	-518	-692
Coût de l'endettement financier net	-429	-603
Produits financiers (2)	35	34
Charges financières (2)	-33	-43
Autres produits et charges financières	2	-9
Résultat financier	-427	-612

(1) Incluant les gains et pertes de change.

(2) Incluant les variations de juste valeur sur les instruments financiers.

6.7 - Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Impôts exigibles	1 077	832
Impôts différés	-110	-96
Total	967	736

Le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé se présente de la manière suivante

en milliers d'euros	2 007	2 006
Résultat courant avant impôt	3 293	1 940
Impôts calculés au taux d'impôt de base	1 129	681
Effet d'impôt sur les options d'activation de déficits	96	262
Effet d'impôts sur les options d'activation des impôts différés	103	67
Effet d'impôts sur charges non déductibles	47	28
Effet d'impôts sur produits non taxables	-61	-28
Effet d'impôt sur réintégration des dons	26	68
Effet d'impôt sur l'imposition des dividendes	9	50
Effet d'impôt sur autres retraitements	-11	26
Réduction et crédit d'impôt	-372	-419
Charge d'impôt reconstituée	967	736

La société VET AFFAIRES pratique l'intégration fiscale conformément à la convention signée le 10 janvier 2000 entre les sociétés suivantes :

- SA VET AFFAIRES
- SARL Central'Vet
- SARL PM DIS

Il a été décidé que chaque société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par la société VET AFFAIRES, société tête du groupe. Celle-ci s'élève à la somme de 1 076 K€ pour l'exercice 2007.

A compter de l'exercice 2008, le groupe d'intégration fiscale sera élargie aux sociétés SNC BARIN, SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EVO, SNC ILFRANC, SNC LEURE, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC RAFLO, SNC RONE, SNC TELIS, SNC VADOS, SNC WILAN.

Ces sociétés nouvellement incluses dans le périmètre d'intégration fiscale ont vu leur pourcentage de détention portées à 95% minimum au cours de l'exercice 2007 (cf. note § 4.1.3).

NOTE 7 – Autres informations

7.1 - Informations sectorielles

Comme indiqué dans la note 3.19, aucune information sectorielle ne peut être présentée.

7.2 - Engagements et éventualités

7.2.1 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par le Groupe.

7.2.2 – Engagements donnés

Libellés	31/12/2007	31/12/2006
Hypothèque de rang 1 et 2, sans concours, sur des immeubles	1 805	2 247
Nantissement des fonds de commerce de magasins	93	594
Emprunt soumis à des ratios financiers	1 125	1 093
Total des engagements donnés	3 023	3 934

7.3 - Crédits documentaires

Le Groupe se portant acheteur de marchandises dans des pays étrangers, il s'adresse à ses partenaires bancaires pour ouvrir pour son compte des crédits documentaires en faveur des fournisseurs. Les partenaires bancaires du Groupe prennent alors l'engagement de régler aux vendeurs le prix des marchandises achetées, dès la présentation d'un certain nombre de documents prouvant l'expédition des marchandises prévues.



7.4 - Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Rappel § 5.11)	6 746	2 824	3 921	0
Obligations en matière de location-financement	0	0	0	0
Contrats de location simple (1)	10 082	4 428	4 956	699
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	16 828	7 252	8 877	699

(1) Tous les baux commerciaux concernant les magasins relèvent du régime 3 . 6 . 9 . Les engagements ont été déterminés sur la base de l'échéance de renouvellement la plus proche.

7.5 - Information sur les parties liées

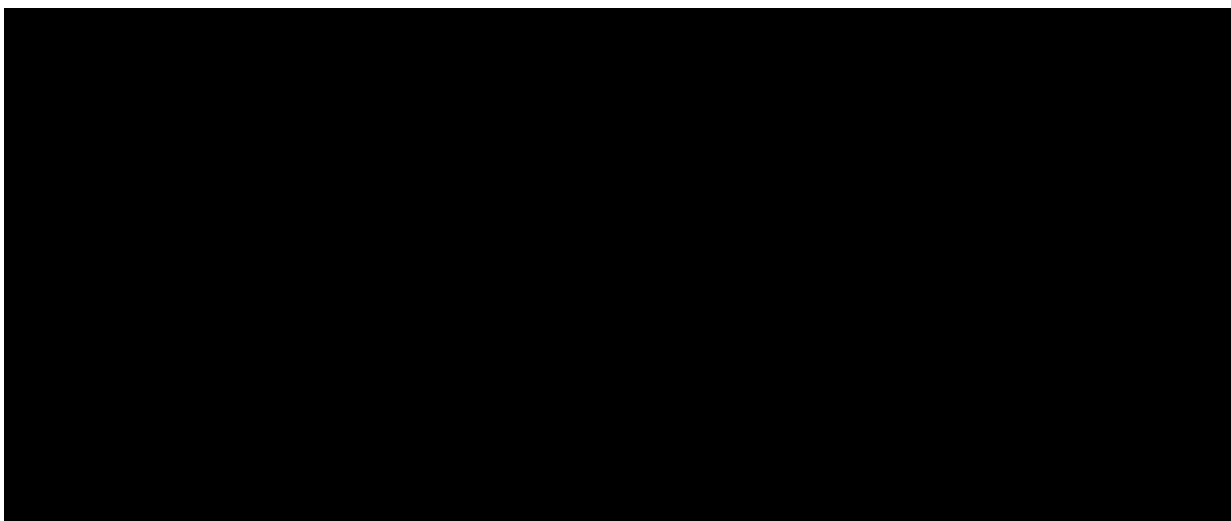
Les opérations entre la société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

L'information sur la rémunération des organes de direction est communiquée au paragraphe 6.3.3.

Les autres parties liées correspondent :

- à des loyers facturés par des SCI à des conditions de marchés et de règlements habituels pour ce type de prestation. Ces SCI sont contrôlées en partie par les sociétés Kani, Leova et HFP qui sont détenus respectivement par Rémy Lesguer, Xavier Gallois et André Picard.
- à des prestations de conseils facturées par la société HDP FFIM, société elle-même actionnaire pendant l'exercice du Groupe VET AFFAIRES.
- à des prestations de communication facturées par la société Econéo contrôlée par Vincent Liger-Belair.

Le tableau ci-dessous retrace les facturations annuelles.



7.6 - Evènement post-clôture

Aucun évènement post-clôture n'est à signaler.

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Rapport général

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SA Vet Affaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation

financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'Article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Périmètre & méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation et les modalités de consolidation des filiales sont décrits dans la note 4.1 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de consolidation retenues et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Estimations comptables

Stocks

Votre société constitue des dépréciations de stocks tel que décrit en notes 3.7.2 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Votre société procède à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée, selon les modalités définies en note 3.4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces droits au bail font l'objet d'une évaluation par un expert externe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les données fournies par les experts externes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture, tel que décrit en notes 3.13 et 5.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations pour l'ensemble des trois estimations comptables mentionnées ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

KPMG SA, département de KPMG, représenté par M Franck NOËL, Associé

RSM SECOVEC, représenté par M Gilles LECLERC, Associé

G - COMPTES SOCIAUX 31 DECEMBRE 2007

Actif, Passif, Compte de résultat et Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007			31.12.2006
		BRUT	AMOR. DEPR.	NET	N-1
Capital souscrit non appelé		0	0	0	0
Frais d'établissement		0	0	0	0
Frais de recherche et de développement		0	0	0	0
Concessions, brevets et droits	2.1 / 3.1	459	0	459	458
Fonds commercial		0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
Total Immob.incorporelles		459	0	459	458
Terrains		0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	2.2 / 3.2	28	23	6	8
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
Total Immob.corporelles		28	23	6	8
Participations	2.3 / 3.3 / 3.4	13 426	0	13 426	13 362
Créances rattachées à des participations	2.3 / 3.3 / 3.5	5 836	0	5 836	7 725
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		0	0	0	0
Total Immob.financières		19 262	0	19 262	21 087
ACTIF IMMOBILISE		19 750	23	19 727	21 554
Matières premières et autres approvisionnements		0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)		0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis		0	0	0	0
Marchandises		0	0	0	0
Stocks	2.4	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	9
Clients et comptes rattachés	2.5 / 3.5	1 562	0	1 562	172
Autres créances	2.5 / 3.5	37 759	0	37 759	31 656
Capital souscrit - appelé, non versé		0	0	0	0
Total Créances		39 321	0	39 321	31 828
Actions propres	2.6	2 174	154	2 021	666
Valeurs mobilières	2.6	1 353	0	1 353	579
Instruments de trésorerie		0	0	0	0
Total Valeurs mobilières de placements		3 528	154	3 374	1 245
Disponibilités	2.6	1 195	0	1 195	6 028
Charges constatées d'avance	2.8 / 3.5 / 3.7	24	0	24	26
ACTIF CIRCULANT		44 067	154	43 914	39 135
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts		0	0	0	0
Écarts de conversion Actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		63 817	176	63 641	60 689

Bilan Passif Social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Capital	3.8	12 892	12 892
Prime d'émission, de fusion, d'apport		0	0
Ecart de réévaluation		0	0
Ecart d'équivalence		0	0
Réserves:	3.8		
- réserve légale		1 289	1 289
- réserves statutaires ou contractuelles		0	0
- réserves réglementées		0	0
- autres réserves	3.8	34 374	33 467
Report à nouveau		3 000	3 000
Capitaux propres avant résultat		51 555	50 649
Résultat de l'exercice		5 065	907
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
CAPITAUX PROPRES		56 620	51 555
Produits des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
Autres fonds propres		0	0
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques		550	0
Provisions pour charges		0	0
Provisions pour risques et charges	2.10 / 3.9	550	0
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunt et dettes auprès des établiss. de crédit	3.10 / 3.11	5 751	7 498
Dettes financières diverses	3.10 / 3.11	3	20
Concours bancaires courants	3.10 / 3.11	0	0
Total intérêts courus non échus	3.10 / 3.11	9	14
Total dettes financières		5 763	7 532
Avances et acomptes reçus sur commandes		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10 / 3.11	425	143
Dettes fiscales et sociales	3.10 / 3.11	283	1 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		0	0
Instruments de trésorerie		0	0
Produits constatés d'avance		0	0
Total autres dettes		708	1 602
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL DETTES		7 021	9 133
TOTAL PASSIF		63 641	60 689

Compte de Résultat Social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Ventes de marchandises		0	0
Production vendue (services et biens)		1 796	1 636
Chiffre d'affaires net		1 796	1 636
Production stockée		0	0
Production immobilisée		0	0
Produits nets partiels sur opérations à long terme		0	0
Subventions d'exploitation		0	0
Reprise sur provisions et transfert de charges		3	1
Autres produits		1	0
Total produits d'exploitation		1 799	1 637
Achats de marchandises		0	0
Variation de stocks		0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Variation de stocks		0	0
Autres achats et charges externes		507	520
Impôts, taxes et versements assimilés		47	68
Rémunération du personnel	5.2	603	572
Charges sociales		243	230
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4	4
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges		550	0
Autres charges		100	43
Total charges d'exploitation		2 053	1 436
RESULTAT D'EXPLOITATION		-254	201
Bénéfice attribué ou perte transférée		0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré		0	0
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		0	0
Produits des autres immobilisations financières		5 055	2 378
Gains de change		0	0
Produits nets sur cession VMP		56	57
Autres produits financiers		145	72
Reprise sur provisions et amortissements financiers		162	0
Total des produits financiers		5 417	2 506
Dotations aux provisions et amortissements financiers		154	122
Intérêts et charges assimilées		428	418
Pertes de change		0	0
Autres charges financières		0	108
Total des charges financières		582	648
RESULTAT FINANCIER		4 835	1 859
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		4 582	2 059
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		0	0
Reprise sur provisions et dépréciations et transferts de charges		0	0
Total des produits exceptionnels		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		643	0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		0	1 339
Dotations aux amortissements et dépréciations et transferts de charges		0	0
Total des charges exceptionnelles		643	1 339
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-643	-1 339
Participations des salariés aux résultats		0	0
Impôts sur les bénéfices	4.3	-1 126	-186
RESULTAT		5 065	907

Tableau des Flux de Trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	5 064	907
* Dotations aux Amortissements et provisions	707	126
* Reprise des Amortissements et provisions	162	
Capacité d'autofinancement	5 609	1 032
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation	-8 381	3 956
Flux de trésorerie lié à l'exploitation (A)	-2 771	4 987
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cessions ou réductions d'immobilisations	2 889	2 811
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-1	
Acquisitions d'immobilisations financières	-1 064	-2 192
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements (B)	1 823	618
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	1 000	1 300
Remboursements d'emprunts	-2 746	-2 899
Avances reçues des tiers		2
Avances remboursées aux tiers	-17	
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-1 763	-1 597
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-2 711	4 009
Trésorerie à l'ouverture	7 434	3 427
Trésorerie à la clôture	4 723	7 434

Les chiffres de l'annexe sont présentés en milliers d'euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007 d'une durée de douze mois, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 1 - Faits caractéristiques de la société

1.1 – Nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices)

Le nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices) s'élève à 62.32% du capital et 52.90% des droits de vote au 31 décembre 2007.

1.2 - Faits caractéristiques de l'exercice

Prise de participation

La société MODA TANIO Sz. Zo.o, société de droit Polonais a été créée en mars 2007. Elle a pour objet la vente en gros d'Articles textiles en Europe Centrale. La SA Vet Affaires possède 76% du capital, les 24% restant appartenant à la société de droit polonais Fransousky.pol. Un contrat de Joint Venture a été signé.

Résultat exceptionnel

La société VET AFFAIRES a versé une indemnité exceptionnelle aux magasins du Groupe VET AFFAIRES, pour les coûts engendrés par le changement d'enseignes 'VET'AFFAIRES' opéré au cours de l'exercice 2007.

1.3 - Evénement post-clôture

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

NOTE 2 – Règles et méthodes comptables

2.1 - Immobilisations incorporelles

2.1.1 - Marque

La marque est acquise et évaluée à son coût d'acquisition. Aucune dépréciation n'est pratiquée.

La marque acquise à la société L.F.D.L (anciennement Vet Affaires) a été déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I) en date du 23 Mai 1991, puis renouvelée le 21 février 2001.

2.1.2 – Noms de domaine

Les noms de domaines sont acquis et évalués à leur coût d'acquisition. Aucun amortissement ni aucune dépréciation n'est pratiqué.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de bureau 3 ans
- Mobilier 5 ans

2.3 - Immobilisations financières

2.3.1 - Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'apport ou d'acquisition. A toute autre date, dans le cas où la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable, une provision est constituée pour la différence. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité, sur le patrimoine et sur les perspectives de développement. (Cf. note 3.3 et 3.4).

2.3.2 - Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts réalisés à des sociétés du groupe. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît, compte tenu de la situation d'ensemble, une probabilité de non recouvrement.

2.4 - Stocks de marchandises

A la clôture de l'exercice 2007, la société n'a pas de stocks.

2.5 - Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

2.6 - Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

2.6.1 – Valeurs mobilières de placement

La société Vet'Affaires et certaines sociétés du Groupe Vet'Affaires ont souscrit un contrat de gestion de trésorerie auprès de la banque CIO. A la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie affectés à ce contrat et relatifs à la société Vet'Affaires ont été comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6.2 – Actions propres

Les acquisitions d'actions propres peuvent être effectuées en vue, notamment : d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Vet Affaires par l'intermédiaire d'un prestataire de service. Dans ce cadre, la société Vet Affaires a conclu le 12 juin 2003, suivant l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 mai 2003, un contrat de liquidité avec la société de bourse PORTZAMPARC afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur la marché. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ne peut excéder 10% des titres composant le capital social.

assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe conformément à l'assemblée générale du 18 mai 2006 et du 6 juin 2007. Dans ce cadre, un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés a été décidé (voir commentaires au paragraphe 3.9 de la présente annexe).

Au 31.12.2007, le nombre total de titres détenus par la SA Vet Affaires est de 88 939, affectés comme suit aux objectifs dédiés :

- 5 553 titres par l'intermédiaire du contrat de liquidité
- 83 386 titres pour couvrir les engagements actuels ou à venir en termes d'attribution d'actions gratuites.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6.3 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

2.7 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés ou reçus à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des produits imputables à cet exercice.

2.8 - Comptes de régularisation

2.8.1 - Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

2.9 - Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des charges non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

2.10 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société Vet'Affaires a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

NOTE 3 - Informations relatives au bilan

3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles

En K€	31.12.2006	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2007
Valeur brute				
Marque	457	1		458
Noms de domaine	1			1
TOTAL	458	1		459
Valeur nette	458	1		459

3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En K€	31.12.2006	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2007
Valeur brute				
Matériel de bureau	27	1		28
TOTAL	27	1	0	28
Amortissements				
Matériel de bureau	19	4		23
TOTAL	19	4	0	23
Valeur nette	8	-3	0	5

3.3 - Valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	31.12.2006	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2007
Valeur brute				
Titres de participation	13.362	64		13.426
Créances ratt.à des participations	7.725	1.000	2.889	5.836
TOTAL	21.087	1.064	2.889	19.262

Les créances rattachées à des participations représentent des prêts à des sociétés du groupe faisant l'objet de conventions particulières et dont l'échéance se situe à moyen terme.

3.4 - Tableau des filiales et participations (En milliers d'Euros)

Filiales	Capital	Capitaux Propres (1)	% Détenion	Valeur comptable Des Titres		Résultat Ex.2007 (2)	Chiffre Affaires H.T	Prêts & Avances Consentis	Autres produits et charges fi.	Dividendes Encaissés
				Brute	Nette					
SARL CENTRAL'VET	5.185	12.227	50.24	2.773	2.773	3.397	60.691	17.271	863	2.449
SARL PMDIS	10.593	11.345	100.00	10.589	10.589	-3.546	7.448	1.731	-40	600
MODA TANIO	89.056	89.056	76.00	64.000	64.000	-157	1.659	273	4	0

(1) La colonne « capitaux propres » représente les réserves et le report à nouveau avant affectation du résultat des sociétés concernées.

(2) Bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

3.5 - Etat des créances

En K€	Montant brut	à - 1 an	A + 1 an
Créances rattachées à des participations	5.836	2.428	3.408
Autres créances clients	1.562	1.562	0
Impôt sur les bénéfices	709	709	0
Carry back	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	60	60	0
C/CT Filiales	36.830	36.830	0
C/CT Intégration Fiscale	144	144	0
Contrat de liquidité (1)	16	16	0
Charges constatées d'avance	24	24	0
TOTAL	45.181	41.773	3.408

Confère note 2.6.2

3.6 - Produits à recevoir

En K€	31.12.2007	31.12.2006
Autres créances	604	2
Total produits à recevoir inclus dans les postes de bilan actif	604	2

3.7 - Comptes de régularisation Actif

3.7.1 - Charges constatées d'avance

En K€	31.12.2007	31.12.2006
Exploitation	24	26
Total des charges constatées d'avance	24	26

3.8 - Capital social et capitaux propres

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 1.691.384 actions d'une valeur nominale de 7,62 euros.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice fut la suivante (en milliers d'euros) :

- Capitaux propres au 31 décembre 2006	51 555
- Résultat 2007	5 065
- Dividendes distribués.....	.0
TOTAL	56 620

L'affectation du résultat de l'exercice 2006 a été la suivante (en milliers d'euros) :

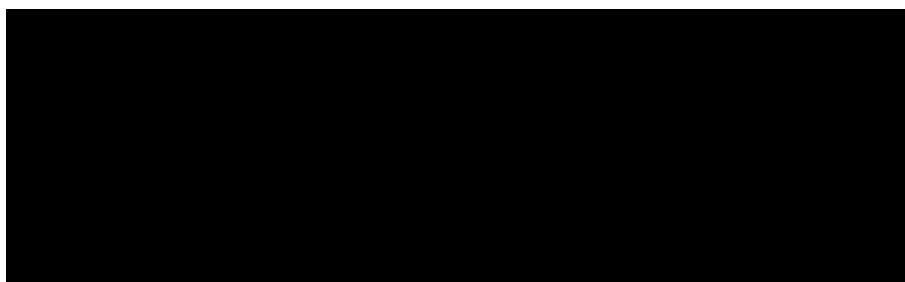
- Autres réserves	907
- Report à nouveau	0
- Dividendes	0
TOTAL	907

3.9 - Provision pour risques et charges

En K€	31.12.2006	+	-	31.12.2007
Risques et charges				
Pertes de change				
Charges		550		550
TOTAL		550		550
Dépréciation				
Sur comptes clients				
Sur comptes courants				
TOTAL				
TOTAL PROVISIONS		550		550

La provision pour charges constatés au 31 décembre 2007 a été comptabilisée pour couvrir les engagements pris par la société VET'AFFAIRES en matière de versement d'actions gratuites.

Les assemblées générales du 18 mai 2006 et du 6 juin 2007 ont autorisé l'attribution d'actions gratuite et cinq plans ont été attribués par le directoire depuis cette date :



Les attributions ne deviendront définitivement effectives qu'au terme de la période d'acquisition (fixée à 2 ans dans les plans d'attributions) et sous réserve des conditions de service et de performance fixées par les plans d'attributions (niveau de chiffre d'affaires, ratio résultat courant sur chiffre d'affaires et variation du besoin en fond de roulement).

Les différents plans ont attribué un total de 80 270 actions gratuites, soit 4,75% du total des actions composant le capital social. Suite aux départs de plusieurs bénéficiaires, il reste 71 400 actions gratuites en cours de validité au 31 décembre 2007.

Les sociétés Vet Affaires, Central Vet et LFDL avaient été attaquées solidairement en mars 2005 par un concurrent pour concurrence déloyale, avec une demande globale d'indemnités de 5.622 K€ A la clôture de l'exercice 2006, aucune provision n'avait été constituée chez la SA Vet Affaires compte tenu des conclusions du premier jugement. En seconde instance, les sociétés Vet Affaires, Central Vet et LFDL ont été condamnées à un versement de 135 K€ La société Central'Veat a payé et pris en charge cette indemnité dans son compte de résultat clos le 31 décembre 2007.

3.10 - Etat des dettes

En K€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt et dettes auprès des banques	5.760	2.442	3.318	0
C/CT Personnes physiques	3	3	0	0
C/CT Filiales	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	425	425	0	0
Dettes sociales	135	135	0	0
Etat – IS à payer	0	0	0	0
Dettes fiscales	148	148	0	0
C/CT Intégration fiscale	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
TOTAL	6.471	3.153	3.318	0

3.11 - Charges à payer

En K€	31.12.2007	31.12.2006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	14
Emprunts et dettes financières divers	0	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77	32
Dettes fiscales et sociales	99	99
Total charges à recevoir inclus dans les postes de Bilan passif	185	146

NOTE 4 - Informations relatives au compte de résultat

4.1 - Résultat financier

Le résultat financier est en hausse de 2977 K€ en raison notamment de distributions de dividendes des filiales plus importantes que l'exercice précédent.

En K€	2007	2006
Dividendes	3.049	642
Intérêts créances rattachées à des participations	2.006	1.736
Intérêts convention trésorerie centralisée	-11	- 12
Produit net cession VMP	56	- 51
Intérêts C/CT Personnes physiques	-1	0
Intérêts et charges assimilées	-11	0
Intérêts sur emprunts	-260	- 335
Dépréciation actions propres	7	- 121
Résultat Financier	4.835	1.859

4.2 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la société VET AFFAIRES provient essentiellement du versement d'indemnités aux magasins du Groupe Vet'Affaires, en raison des coûts engendrés par le changement d'enseignes Vet'Affaires au cours de l'exercice 2007 pour 643 K€

En K€	2007	2006
Indemnités versées aux magasins – Changement d'enseigne	643	0
Abandons de comptes courants magasins	0	1339
Résultat Exceptionnel	643	1339

4.3 - Impôts sur les sociétés

4.3.1 - Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale conclue depuis l'exercice 2000 a continué de poursuivre ses effets. Les sociétés composant le périmètre d'intégration sont les suivantes :

SA VET AFFAIRES (société mère)
SARL CENTRAL'VET
SARL PM.DIS

Les sociétés VET'JUNIORS, LFDL et VET'MAN qui faisaient précédemment partie de l'intégration fiscale ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au cours de l'exercice 2007 au profit de la société PM DIS.

Il a été décidé que chaque société intégrée devait se trouver dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt résultant de l'application de ce régime constitue pour la société mère un profit non taxable qu'elle enregistre en produit.

L'application du régime d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2007 a généré une économie globale d'impôt dans la société VET'AFFAIRES de 1 076 K€

Le reversement potentiel des gains d'intégrations fiscales liés à l'utilisation des déficits des filiales est de 3.144 K€ Conformément à l'avis 05-G du 12 octobre 2005 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, ce montant n'a pas été provisionné. Les charges fiscales des filiales sont calculées comme en l'absence d'intégration fiscale.

4.3.2 - Passage du résultat comptable au résultat fiscal

En K€	2007	2006
Résultat avant impôt	3.939	721
Réintégrations	158	22
Déductions	-3.070	- 674
Résultat fiscal	1.027	69

4.3.3 – Résultat fiscal du périmètre d'intégration fiscale

En K€	2007	2006
Résultat fiscal de l'ensemble des sociétés intégrées	2.225	4.043
Neutralisation des éléments intragroupe	-152	- 37
Résultat fiscal d'ensemble	2.073	4.006

4.3.4 - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Après impôt
Résultat courant	4.582	984	5.566
Résultat exceptionnel	-643	142	-501
Résultat comptable	3.939	1.126	5.065

L'impôt société se décompose de la manière suivante :

- Impôt société de l'ensemble intégré 646
- Intégration fiscale produits (IS des filiales) -1.721
Solde d'IS -1.076

NOTE 5 - Autres informations

5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes du bilan	Entreprises liées	Avec la laquelle la société à un Lien de participation
Participations	13.426	
Créances rattachées à des participations	5.836	
Créances clients et comptes rattachés	1.561	
Autres créances	36.734	
Créances fiscales (C/CT int.fiscale)	144	
Fournisseurs et comptes rattachés	42	
Dettes fiscales (C/CT int.fiscale)	0	
Produits d'exploitation	1.795	
Charges d'exploitation	0	
Produits financiers	5.200	
Charges financières	156	
Charges exceptionnelles	643	
Intégration fiscale – produits & charges	- 1.766	

5.2 - Personnel

5.2.1 - Effectif moyen salarié

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Mandataires sociaux	4	4
Cadres	4	2
Employés	3	4
Total	11	10

5.2.2 - Engagements retraite

Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 4 K€

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Départ à l'initiative du salarié à 65 ans ;

Charges sociales : 38%

Méthode de calcul rétrospective prorata temporis ;

Taux de progression des salaires retenu : 2 % ;

Taux d'actualisation retenue : 4,75 % ;

Taux de rotation du personnel : 5% dégressif.

Aucun engagement n'a été calculé pour les mandataires sociaux en accord avec la législation en vigueur.

Aucun contrat d'engagement d'indemnité n'a été conclu par la société.

L'engagement en matière de départ en retraite n'est pas comptabilisé dans les présents comptes sociaux.

L'incidence nette de non comptabilisation s'élève à 4 K€

5.2.3 - Engagement en matière du droit individuel à la formation (DIF)

Le DIF a été instauré par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Le DIF ouvert aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté permet de capitaliser un droit à la formation de 20 heures minimum par an cumulable sur six années au plus.

Selon le CNC, les dépenses engagées au titre du DIF n'entrent pas dans la catégorie des "avantages à long terme".

Le nombre d'heures de formation correspondant aux droits acquis par les salariés s'élèvent à 332 heures. Le nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élève également à 332 heures.

5.2.4 - Rémunération des organes de direction et d'administration

Les dirigeants ont perçu une rémunération de 448 K€ dans la SA VET'AFFAIRES. L'assemblée générale mixte du 6 juin 2007 a fixé le montant global des jetons de présence alloués au conseil de surveillance pour l'année 2007 à 100.000 €

5.3 - Engagements hors-bilan

5.3.1 – Engagement indemnité de départ à la retraite

Cf. Note 5.2.2

5.3.2 - Engagements financiers donnés

Cf. Note 5.2.3

5.3.3 - Engagements financiers reçus

La société Central Vet, filiale à 50.24 % de la SA Vet Affaires, a donné une caution hypothécaire au profit de la SA Vet Affaires, en garantie d'un emprunt bancaire de 1.300 K€ souscrit au cours de l'exercice 2006.

Au cours de l'exercice 2006, la société Vet'Affaires a procédé à des abandons de comptes courants au profit de certains magasins du groupe Vet'Affaires, pour un montant global de 1.339 K€. Ces abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Aucun remboursement au titre de cette clause n'a eu lieu au cours de l'exercice 2007.


5.3.4 - Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux qui découlent de son activité d'exploitation. Ils concernent des emprunts à taux variables. Les principaux instruments financiers utilisés à la clôture sont :

contrat cap / floor sur emprunt à taux variable
contrat swap de taux sur emprunts à taux variable

Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les cap, floor permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou la baisse des taux sur la dette à taux variable.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Le détail des emprunts assortis d'instruments financiers se décompose comme suit :



5.3.5 – Clause sur emprunts bancaires

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice 2007, on relève les informations suivantes :
le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 1 125 K€(l'encours concerne exclusivement la société SA Vet Affaires).
aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

5.4 - Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Exercices concernés	2003 (12 mois)	2004 (12 mois)	2005 (12 mois)	2006 (12 mois)	2007 (12 mois)
Nature des indications	N-4	N-3	N-2	N-1	N
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 892 491	12 892 491	12 892 491	12 892 491	12 892 491
Nombre des actions ordinaires existantes	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 691 384
OPERATIONS et RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	1 237 370	2 174 854	1 986 427	1 635 803	1 795 721
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 340 699	11 911 378	11 913 368	845 964	4 484 311
Impôts sur les bénéfices	171 583	248 970	-796 370	-186 197	-1 125 772
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 167 817	11 656 127	12 662 411	906 658	5 064 686
Résultat distribué	2 367 938	3 044 491			
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,42	6,90	7,51	0,61	3,32
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,42	6,89	7,49	0,54	2,99
Dividende attribué à chaque action	1,40	1,80			
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	5	11	9	10	11
Montant de la masse salariale de l'exercice	269 472	754 148	690 017	572 105	602 939
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	100 088	294 034	275 702	229 555	242 622

Rapports des commissaires aux comptes

Rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société SA VET AFFAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'Article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participations et créances rattachées

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des créances rattachées.

Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par votre société et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe.

Provisions pour litiges

Ainsi qu'il est mentionné dans les notes 2.10 & 3.9 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faite par votre société pour les deux points mentionnés ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

KPMG Audit, département de KPMG représenté par M Franck NOËL, Associé
RSM SECOVEC, représenté par M Gilles LECLAIR, Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'Article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 – Prise en charge par la SA Vet Affaires du coût de la mise au rebut des anciennes enseignes.

Personne concernée : Xavier Gallois, membre du Directoire

Nature et objet : Le conseil de surveillance du 12 décembre 2007 a autorisé la prise en charge du coût supporté par les magasins pour la mise au rebut des enseignes dans le cadre du changement de logo de la marque Vet'Affaires.

Les magasins sont détenus par la société Pmdis à hauteur de 76% à 100 %.

Modalités : Le montant total des mises au rebut supporté par Vet affaires représentent une charge exceptionnelle de 642 848 €

2 – Autorisation de prêt à la filiale Moda Tanio.

Personne concernée : André Picard, membre du Directoire

Nature et objet : Le conseil de surveillance du 12 décembre 2007 a autorisé un prêt à sa filiale polonaise Moda Tanio.

Modalités : Ce prêt, d'un montant de 270 K€ sera rémunéré au taux Euribor 3 mois+ 1% pour un délai de 2 ans remboursable in fine avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalités.

Au 31/12/2007, ce prêt n'avait pas encore été débloqué.

3 - Prestation de conseil en communication financière

Personne concernée : Vincent Liger-Belair, Membre du conseil de surveillance

Nature et objet : Le conseil de surveillance du 21 mars 2007 a autorisé une convention de prestations de services avec la société Phi-éconéo, représentée par M. Vincent Liger-Belair, de mission de conseil en communication financière à compter du 21 mars 2007 et jusqu'au 31 décembre 2007.

Modalités : Pour l'exercice 2007, il a été facturé un montant global de charges de 21 830 €HT.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Licence de marque

Nature et objet : La Société Vêt'Affaires concède aux magasins à l'enseigne « Vêt'Affaires » le droit d'utiliser la marque « Vêt'Affaires » pour son enseigne et pour la vente des produits. En contrepartie, la

Société Vêt Affaires leur facture une redevance annuelle égale à 1 % du chiffre d'affaires HT réalisé par les magasins.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les magasins sont détenus par la Société PMDIS à hauteur de 76 % à 100 %.

Modalités : Pour l'exercice 2007, il a été facturé un montant global de produits de 930 958.29 €

2 - Convention de location de locaux par la SARL Central Vêt

Nature et objet : La SARL Central Vêt a mis à disposition des locaux pour votre société au 9 rue du Progrès aux Sorinières, moyennant un loyer annuel révisable. Ce loyer est réévalué en fonction des surfaces mises à disposition.

Modalités : Il a été comptabilisé une charge de 1 109.55 € au titre de l'exercice 2007.

3 - Convention d'intégration fiscale

Personne concernée : André Picard & Xavier Gallois, membres du Directoire

Nature et objet : Autorisation d'opter au régime d'intégration fiscale et d'établir une convention y afférent avec les sociétés Vêt' Affaires, PMDIS et Central Vêt.

Modalités : Cette convention, applicable à compter du 1er janvier 2000, a pour principe de comptabiliser l'impôt société dans chaque société comme si elles avaient été imposées séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par votre société Vêt' Affaires qui est tête de groupe de l'intégration fiscale.

L'économie d'impôt société générée au sein du groupe d'intégration fiscale est de 1 075 874 €

4 - Prestation d'accompagnement et de conseil

Personne concernée : Patrice Lesguer, Président du conseil de surveillance

Nature et objet : Le conseil de surveillance du 18 mai 2006 a autorisé une convention de prestations de services avec la société HDP FFIM, représentée par M. Patrice Lesguer, de mission d'accompagnement et de conseil à compter du 18 mai 2006 et pour une durée indéterminée.

Modalités : Pour l'exercice 2007, il a été facturé un montant global de charges de 74 106.01 € HT.

5 – Abandons de compte-courants

Personne concernée : Xavier Gallois, membre du Directoire

Nature et objet : Le conseil de surveillance du 20 décembre 2006 a autorisé le principe d'abandons de compte-courants au profit des magasins du réseau Vet Affaires pour l'exercice 2006. Ces abandons de comptes-courant sont consentis sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune.

Les magasins sont détenus par la société Pmdis à hauteur de 76% à 100 %.

Modalités : Le montant total des abandons consentis en 2006 par la SA Vet' Affaires s'élèvent à 1 338 967 € Aucun remboursement n'est intervenu sur 2007.

Les commissaires aux comptes

Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

KPMG SA, département de KPMG, représenté par M Franck NOËL, Associé

RSM SECOVEC, représenté par M Gilles LECLERC, Associé

Hors rapport : Une erreur matérielle s'est glissée dans le rapport sur les conventions réglementées. Ce rapport fait état d'une prestation d'accompagnement et de conseil de la société HDP FFIM pour un montant de 74 106.01 € Le montant exact est de 59 581 € Cet écart, considéré comme non significatif, n'a pas été corrigé.

H - RAPPORT DU PRESIDENT

NOTE 1 - Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance des sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- De la composition, de l'organisation, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Les actions de notre société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été soumis au Conseil de Surveillance et transmis aux Commissaires aux comptes.

A titre préliminaire, nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le rapport du Directoire.

La Gouvernance d'entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise notre société se réfère aux recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées d'octobre 2003 et sur les Articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce et le rapport 2007 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

1) Le Conseil de Surveillance et les comités

1.1 - Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce dans la mesure du possible un contrôle permanent de la gestion du Directoire.

Le Conseil de Surveillance a été mis en place le 18 mai 2006 suite à l'adoption par l'assemblée générale mixte du 18 mai 2006 du mode de gestion du Directoire et du Conseil de Surveillance.

- *La composition du conseil au 31 décembre 2007 :*

- Patrice LESGUER

Président du Conseil de Surveillance

- Stéphane ROUSSIER Vice-président du Conseil de Surveillance
- Vincent LIGER-BELAIR Membre du Conseil de Surveillance
- Yves PEIS Membre du Conseil de Surveillance
- Michel SCHWARZ Membre du Conseil de Surveillance

- *Activité professionnelle significative des membres du Conseil de Surveillance*

Identité	Date de naissance	Nationalité	Activités professionnelles significatives
Patrice LESGUER	23/05/1956	Française	fondateur de Vet'Affaires. Aujourd'hui Business angel,
Stéphane ROUSSIER	11/05/1957	Française	dirigeant d'entreprise : secteurs du conseil et investissement en PME
Vincent LIGER-BELAIR	08/04/1944	Française	ancien dirigeant d'entreprise : secteur de la communication financière
Yves PEIS	13/05/1954	Française	dirigeant d'entreprise : secteur de la distribution spécialisée textile
Michel SCHWARZ	28/02/1961	Française	dirigeant d'entreprise : secteur du conseil en distribution

Parmi les membres du conseil, trois d'entre eux : Messieurs PEIS, ROUSSIER et LIGER-BELAIR, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par l'AFEP/MEDEF. En effet, selon l'AFEP/MEDEF, les critères permettant de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - * significatif de la société ou de son groupe,
 - *ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

- *Le cumul des mandats*

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination et de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe	Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe

Patrice Lesguer	Président du Conseil de Surveillance	18/05/2006 2012		NEANT	Cogérant	SCI DIX JONCS SCI PR SCI LJPR SCI LPR SCI LE MANS OCEANE SCI DIEP SCI SAINTES SCI CHOLSIX SCI ROUEN BARENTIN SCI MONTAMILLY SCI LION SCI MONLIER SCI BRIEUC
					Président	SAS HDP FFIM
					Gérant	SCI IMMOBILIER. GUADELOUPE INVEST
Stéphane Roussier	Vice-président du Conseil de Surveillance	18/05/2006 2012		NEANT	Président CS Gérant Gérant Président DG	SA TRAQUEUR Société CODE SR Finance FRED Partners
Vincent Liger-Belair	Membre du Conseil de Surveillance	18/05/2006 2012		NEANT	Gérant Gérant Gérant	SCI XLB GFA XLB GFF Baignant - Gergy
Yves Peis	Membre du Conseil de Surveillance	18/05/2006 2012		NEANT	Président Gérant Gérant Vice-Président Administrateur Administrateur Administrateur	SH ENTREPRISE SC LOLIES SC VYPIES SA APADIS SA BABEL STORE SA APACHE SA APAVAD
Michel Schwarz	Membre du Conseil de Surveillance	18/05/2006 2012		NEANT	Président	SAS RETAIL TRANSFORMATION

- *Les conditions de préparation des travaux du conseil*

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leurs communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de ce dernier ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance 8 jours avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

- *La tenue des réunions du conseil*

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y participent effectivement.

Les réunions se tiennent au siège social.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2007 :

- le 26/01/2007
- le 21/03/2007
- le 23/05/2007
- le 12/07/2007
- le 30/08/2007
- le 16/10/2007
- le 12/12/2007

Les membres du conseil ont témoigné d'une grande assiduité et d'une présence effective aux réunions, avec un taux de présence supérieur à 97%.

- *Le règlement intérieur du conseil*

Un règlement intérieur a été signé par le Conseil de Surveillance le 3 avril 2008.

- Sujets principaux débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité ;
 - Suivi de l'activité mensuelle et trimestrielle (chiffre d'affaires, marge, évolution des stocks, situation de trésorerie, évolution des principaux ratios d'exploitation..)
 - Suivi des performances de la filiale polonaise Moda Tanio,
 - Intéressement des dirigeants et mandataires sociaux,
 - Suivi des contentieux et des risques juridiques,
 - Communication financière,
 - Contrôle interne en collaboration avec un cabinet conseil externe,,

Le Président ainsi que les membres du Directoire représentant les principaux départements du groupe sont régulièrement invités et participent aux réunions du Conseil de Surveillance.

Il est à noter que les sujets abordés dans le cadre du Conseil de Surveillance font en général l'objet de nombreux débats contradictoires qui opposent le Directoire au Conseil de Surveillance dans sa fonction prudentielle.

- *Evaluation des travaux du conseil*

Le conseil procède annuellement à une évaluation critique de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions.

Cette évaluation se fait de manière informelle et vise à objectiver le fonctionnement du conseil dans son ensemble ainsi que la contribution individuelle de chacun de ses membres.

1.2 - Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance a mis en place lors de sa séance du 18/05/2006 un comité d'audit, un comité des rémunérations et un comité stratégique.

- *Le comité d'audit*

Composition :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - Monsieur Patrice LESGUER | Président du Conseil de Surveillance |
| - Monsieur Stéphane ROUSSIER | Vice-président du Conseil de Surveillance |
| - Monsieur Vincent LIGER-BELAIR | Membre du Conseil de Surveillance |

Invités :

- Monsieur Rémy LESGUER – Monsieur Yannick PELISSIER – Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL

Il a pour mission de donner son avis au Conseil de Surveillance sur les principes et les méthodes comptables, le suivi et le provisionnement des risques, les comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés.

Le comité des comptes revoit les projets de communication financière sur le chiffre d'affaires trimestriel et sur les résultats semestriels et annuels.

Il participe à la mise en place du contrôle interne et du suivi de l'application des normes IFRS obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les réunions qui se sont tenues ont été les suivantes :

- 14 février 2007
- 13 mars 2007
- 30 août 2007
- 12 décembre 2007

- *Le comité des rémunérations*

Composition au 31/12/2007 :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| - Monsieur Patrice LESGUER | Président du Conseil de Surveillance |
| - Monsieur Yves PEIS | Membre du Conseil de Surveillance |
| - Monsieur Vincent LIGER-BELAIR | Membre du Conseil de Surveillance |

Invité :

- Monsieur Rémy LESGUER

Ce comité a pour mission de donner un avis en matière de rémunération à la fois du Président, des mandataires sociaux et des cadres dirigeants. Il donne son avis sur la politique sociale du groupe, entre autres en matière de rémunération.

Le comité des rémunérations s'est réuni le 21 mars 2007

- *Le comité stratégique*

Composition au 31/12/2007 :

- | | |
|------------------------------|---|
| - Monsieur Patrice LESGUER | Président du Conseil de Surveillance |
| - Monsieur Stéphane ROUSSIER | Vice-président du Conseil de Surveillance |
| - Monsieur Yves PEIS | Membre du Conseil de Surveillance |
| - Monsieur Michel SCHWARZ | Membre du Conseil de Surveillance |

Invités :

- Monsieur Rémy LESGUER – Monsieur Jean-Philippe BLASCO – Monsieur Nicolas OGER – une animatrice de réseau

Ce comité a pour mission de conseiller le Directoire dans ses orientations et choix en matière de développement des activités au regard des orientations des marchés. Le comité stratégique informe le Conseil de Surveillance.

Le comité stratégique s'est réuni le 23 mai 2007 et le 16 octobre 2007.

1.3 - Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

2.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Il est proposé à l'assemblée générale de fixer le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours.

Le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours, tel que proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est préalablement défini en concertation avec le Directoire.

Après approbation, le conseil répartit, sur proposition du comité des rémunérations, entre ses membres lesdits jetons.

Pour pouvoir prétendre au paiement de jetons de présence, chacun des membres du conseil doit :

- participer de façon assidue aux réunions du conseil et à ce titre être physiquement présent à au moins deux réunions sur trois,
- recevoir un avis favorable du conseil lors de l'évaluation individuelle organisée annuellement par le conseil.

2.2 Rémunération des mandataires

Le conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux sur proposition du Directoire et du comité des rémunérations.

Il se réfère également aux recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Cette politique porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la société.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

- *Détermination de la partie fixe*

Le conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour l'exercice social à venir sur la base des critères suivants :

- rémunération antérieure,
- résultats et performances de l'exercice précédent,
- budget de l'exercice à venir,
- analyse comparée avec des entreprises similaires en taille et en objet.

- *Détermination de la part variable de la rémunération*

Il n'existe pas de part variable de rémunération pour les mandataires.

- *Stock options et attribution gratuite d'actions*

○ *Politique d'attribution*

Les attributions gratuites d'actions aux mandataires s'inscrivent dans des plans proposés et décidés par le Directoire.

Il est rappelé qu'à l'occasion des réunions du Comité des rémunérations des 21 mars et 25 avril 2007 et du Conseil de Surveillance du 23 mai 2007, le Conseil de Surveillance s'est opposé à l'attribution d'un plan d'actions gratuites portant sur 10% du capital social de la société.

À l'occasion de ces réunions, le Conseil de Surveillance a expressément demandé que :

- Tout éventuel programme d'attribution d'actions gratuites soit limité à une quotité maximum de 5% du nombre des actions formant le capital social de la société, ce inclus les 3% faisant déjà l'objet d'une autorisation.
- Le Directoire fixe préalablement à l'attribution la liste des bénéficiaires du programme d'attribution d'actions gratuites ainsi que le nombre maximum des actions gratuites qui seraient attribuables à chacun d'entre eux.
- Les critères d'attribution d'actions gratuites soient préalablement établis et se fondent particulièrement sur des notions objectives de performance.
- Que le plan d'attribution d'actions gratuites et les critères d'attribution qui y ouvrent droit tiennent au moins compte des réalisations des exercices 2007 et 2008.
- Que le plan d'achat d'actions visant à alimenter le plan d'attribution d'actions gratuites ne soit conduit que, d'une part, dans les limites maximales et les mesures souhaitées par le Conseil de Surveillance et, d'autre part, sans que la trésorerie utilisée à cet effet soit de nature à infléchir l'effort de redressement de l'entreprise engagé en 2006 et que l'endettement ou les ratios de gestion normatifs de la société en soient anormalement affectés.

Le comité des rémunérations et le Conseil de Surveillance n'ont pas été informés des niveaux de performance atteints ayant permis l'attribution des actions gratuites décidé par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2007.

○ *Politique de conservation*

En matière d'attribution d'actions gratuites le conseil a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

- *Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions*

Il n'existe aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci.

- *Avantages en nature*

Il n'existe aucun avantage en nature.

1.4 - Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration puis le Conseil de Surveillance, la direction et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- Réalisation et optimisation des opérations
- Fiabilité des informations financières
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur

VET'AFFAIRES a pour volonté de prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité, ainsi que les risques d'erreur et de fraude.

La démarche mise en œuvre depuis plusieurs années repose sur :

- L'externalisation de certaines études sécuritaires auprès de professionnels,
- Le déploiement d'un système ERP pour encadrer et rationaliser les flux physiques,
- La mise en place de tableaux de pilotage et d'indicateurs pour le suivi de l'activité.

Sous l'impulsion du Comité d'Audit créé en 2004, VET'AFFAIRES a initié une démarche de contrôle interne. Un groupe de travail ad hoc a été constitué.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en 2004, et a pu, à l'issue de ses travaux, présenter au Comité d'Audit :

- Des états d'analyse des risques (objectifs de l'organisation et risques associés aux objectifs),
- Des matrices des risques généraux et financiers (probabilité/risque).

En 2005, le comité d'audit a souhaité donner un nouvel élan à la démarche de contrôle interne en affectant des moyens humains et financiers supplémentaires.

- Un contrôleur de gestion avec une mission d'audit interne a été recruté
- Un contrat d'accompagnement a été signé avec le cabinet Ernst & Young

Une évaluation générale de l'environnement de contrôle interne a été réalisée portant sur les thèmes suivants :

- Intégrité, éthique des dirigeants
- Diffusion des objectifs et mise en place d'un processus d'évaluation des risques
- Indicateurs de performance
- Application des règles et procédures de l'entreprise
- Evaluation régulière du contrôle interne

En 2006, les axes de travail ont été :

- Validation de la cartographie des risques
- Détermination des risques résiduels
 - Cartographie partagée des risques résiduels
 - Plans d'action
- Référentiel de maîtrise des risques

En 2007, et en collaboration avec un cabinet externe spécialisé il a été réalisé :

- Approfondissement de la cartographie des risques
- Etude des risques principaux
 - risques opérationnels,
 - risques juridiques et fiscaux,
 - risques de marché et risques financiers,
 - risque lié à l'environnement,
 - politique d'assurance du groupe.
- Evolution du référentiel de maîtrise des risques

Pour 2008, les axes de travail prévus sont :

- Analyse du processus comptable et financier sur la base du référentiel de contrôle interne de l'AMF,
- Traitement des 7 plans d'action restants (cartographie des risques),
- Création de procédures (identification des étapes et contrôle clef),
- A partir de l'analyse de RMR :
 - sélectionner les bonnes pratiques non mises en œuvre pour définir les actions transversales à mener,
 - créer un groupe de travail en charge de mettre en œuvre un plan d'action pour remédier aux défaillances du système.

Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

- Etablissement des comptes sociaux pour toutes les entités du périmètre de consolidation et établissement des comptes consolidés par un expert comptable indépendant
- Procédures d'inventaires physiques formalisées
- Inventaire physique systématique deux fois par an
- Assistance à l'inventaire physique sur certains magasins par les commissaires aux comptes et/ou des responsables de la holding
- Indicateurs périodiques et gestion par magasin : revue et analyse par le directeur financier
- Intervention des commissaires aux comptes

Monsieur Patrice LESGUER
Le Président du Conseil de Surveillance.

NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant le fonctionnement des comités

Le Groupe Vet' Affaires a constitué trois comités spécialisés (Audit, Rémunérations et Stratégique) dont les membres, les dates de réunions et les missions ont été décrit dans le rapport du président du Conseil de Surveillance ci-dessus.

Les sujets débattus en 2007 lors de ces comités ont été les suivants :

Comité d'audit :

- Présentation des projets de comptes annuels 2006 puis des comptes définitifs 2006,
- Présentation des comptes semestriels 2007 et du projet de rapport financier semestriel narratif,
- Présentation à chaque échéance des projets de communication financière (communiqués de presse, slideshow),
- Présentation des travaux réalisés en matière de contrôle interne avec intervention d'un cabinet de conseil externe.

Comité des rémunérations :

- Présentation d'une synthèse des rémunérations de l'équipe dirigeante,
- Présentation et construction des plans d'attribution gratuite d'actions (définition des critères de performance).

Comité stratégique :

- Analyse des forces et faiblesses ainsi que des opportunités et menaces,
- Réflexion sur les voies et modes de développement.

NOTE 3 -Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

Pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VET AFFAIRES et en application des dispositions de l'Article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'Article L 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'Article L 225-68 du Code de commerce.

Fait à Nantes et Orvault, le 18 avril 2008

KPMG Audit, Département de KPMG SA, représenté par M Franck NOËL, Associé
RSM SECOVEC, représenté par M Gilles LECLAIR, Associé

I - INFORMATION FINANCIERE HISTORIQUE

NOTE 1 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

1.1 - Comptes Consolidés 2005

I - BILAN CONSOLIDE

ACTIFS		2005	2004
(en milliers d'euros)	<i>Notes</i>	12 mois	12 mois
		<i>IFRS</i>	<i>Retraité IFRS</i>
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	5.1	0	0
Immobilisations incorporelles	5.2	3 150	2 836
Immobilisations corporelles	5.3	14 493	12 732
Autres actifs financiers non courants	5.4	1 552	1 291
Impôts différés	5.7	1 905	3 227
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		21 101	20 087
Actifs courants			
Stocks	5.5	46 980	55 723
Créances clients et autres créances	5.6	15 123	4 962
Acomptes versés	5.6	180	500
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	5.8	7 047	7 383
TOTAL ACTIFS COURANTS		69 329	68 568
TOTAL ACTIF		90 430	88 655
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
	<i>Notes</i>	2005	2004
		12 mois	12 mois
		<i>IFRS</i>	<i>Retraité IFRS</i>
Capitaux propres			
Capital	5.9	12 892	12 892
Réserves liées au capital / Autres réserves		25 094	16 482
Actions propres	5.9	-266	0
Réserves consolidées		11 173	9 219
Résultat groupe		2 479	13 583
Capitaux propres - Part Groupe		51 373	52 177
Réserves minoritaires		1 054	899
Résultat minoritaires		525	1 312
Intérêts minoritaires		1 579	2 211
TOTAL CAPITAUX PROPRES		52 952	54 388
Passifs non courants			
Dettes Financières portant intérêts	5.11	8 232	8 288
Avantages au personnel et Provisions	5.10	205	208
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		8 437	8 496
Passifs courants			
Dettes Financières à court Terme	5.11	15 080	13 639
Dettes fournisseurs et autres dettes	5.11	6 977	6 856
Autres dettes fiscales et sociales	5.11	6 677	5 113
Autres dettes	5.11	307	163
TOTAL PASSIFS COURANTS		29 041	25 771
TOTAL PASSIF		90 430	88 655

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2005 12 mois IFRS	2004 12 mois Retraité IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6.1	108 818	115 314
Achats consommés marchandises et m.p		51 502	53 733
Dépréciation des stocks		3 805	-41
MARGE BRUTE		53 510	61 622
Subventions		511	453
Charges externes	6.2	28 353	21 229
Impôts et taxes		2 466	1 775
Charges de personnel	6.3	15 106	13 447
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		8 096	25 623
Dotations aux amortissements et dépr. (net)	6.4	2 826	2 399
Autres charges opérationnelles	6.5	437	570
Autres produits opérationnels	6.5	359	615
RESULTAT OPERATIONNEL		5 193	23 269
Coût de l'endettement financier net	6.6	1 083	664
Autres produits et charges financiers	6.6	60	56
RESULTAT AVANT IMPÔTS		4 170	22 661
Charge d'impôts	6.7	1 166	7 766
RESULTAT NET		3 005	14 895
Résultat des minoritaires		525	1 312
Résultat du groupe		2 479	13 583
Résultat par action	Notes		
Nombres de titres émis		1 691 384	1 691 384
Résultat net par action (en euros)	6.8	1,47	8,03
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		1 691 384	1 691 384
Résultat net par action (en euros)	6.8	1,47	8,03

III - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	2005 12 mois IFRS	2004 12 mois Retraité IFRS
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		2 479	13 583
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		525	1 312
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>			
Dotation amortissements et provisions (hors actif courant)		2 817	2 425
Reprise amortissements et provisions (hors actif courant)		-2	-29
Gains et pertes latents liées aux variations de juste valeur		-103	0
Elimination des plus-values de cessions des actifs cédés		29	33
Variation de l'impôt différé		1 348	-1 099
Capacité d'autofinancement		7 093	16 225
Variations de stocks nette de provisions		8 743	-33 593
Variations des créances d'exploitations nette de provisions		-9 812	-484
Variations des dettes d'exploitations		1 695	1 925
Variation du BFR lié à l'activité		626	-32 151
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations		7 719	-15 926
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-518	-968
Acquisition d'immobilisations corporelles		-4 392	-3 995
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		21	6
Acquisition autres actifs financiers non courants		-261	-351
Cession autres actifs financiers non courants		10	2
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de titres		-147	-2
Variation dettes sur immobilisations et comptes rattachés		132	29
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissements		-5 155	-5 279
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		26	11
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-3 044	-2 368
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-1 003	-782
Augmentation et diminution des actions propres		-266	0
Nouvelles dettes financières		4 109	3 746
Remboursement de dettes financières		-3 386	-2 491
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		-3 564	-1 884
Incidence des variations de taux de change		0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		-999	-23 090
Trésorerie à l'ouverture	5.8	-2 905	20 185
Trésorerie à la clôture	5.8	-3 904	-2 905
Détail de la trésorerie à la clôture			
- Disponibilités	5.8	7 047	7 383
- Concours bancaires courants	5.8	-10 951	-10 288

IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Réserves Aut.réserves	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat Groupe	Intérêts Minoritaires	CAPITAUX PROPRES
Au 01.01.2004	12 892	9 682	0	6 972	11 367	1 691	42 605
Affectation du résultat 2003	0	6 800	0	4 567	-11 367	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	-2 368	0	-719	-3 087
Mouvements sur Actions propres	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2004	0	0	0	0	13 583	1 312	14 895
Variation % intérêts	0	0	0	48	0	-73	-26
Au 31.12.2004	12 892	16 482	0	9 219	13 583	2 211	54 388
Affectation du résultat 2004	0	8 612	0	4 972	-13 583	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	-3 044	0	-939	-3 984
Première annulation des actions propres (1)	0	0	-266	0	0	0	-266
Juste valeur Inst.financi Première application (1)	0	0	0	-49	0	0	-49
Résultat de l'exercice 2005	0	0	0	0	2 479	525	3 005
Variation % intérêts	0	0	0	76	0	-218	-142
Au 31.12.2005	12 892	25 094	-266	11 173	2 479	1 579	52 952

(1) Application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1er janvier 2005 (cf. note n° 5.7)

1.2 - Annexes des états financiers consolidés au 31 décembre 2005

(Les montants sont exprimés en milliers d'€sauf indication contraire)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés :

Préambule

Note 1 – Informations relatives à l'entreprise

Note 2 – Faits marquants de l'exercice

Note 3 – Méthodes comptables

Note 4 – Participation dans des filiales et périmètre de consolidation

Note 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers

Note 6 – Informations relatives au compte de résultat

Note 7 – Autres informations

Note 1 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Cotée sur EuroNext (Compartiment C), VET AFFAIRES SA est une société anonyme de droit Français.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le Groupe »).

Le Conseil d'administration du 28 mars 2006 a arrêté les comptes annuels consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2005.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2005

La diminution des stocks à 46 980 K€ contre 60 818 K€ au 30 juin 2005 et 55 723 K€ au 31 décembre 2004, a permis de ramener l'endettement net à 16 109 K€ contre 26 682 K€ au 30 juin 2005 et 14 544 K€ au 31 décembre 2004.

Avec 52 952 K€ de fonds propres et un gearing (rapport entre la dette financière nette et les capitaux propres) de 30,4%, la structure financière reste solide.

Dans un contexte difficile de mutation de marché et de morosité de la consommation, le recul du chiffre d'affaires consolidé s'élève à 5,63%. A périmètre comparable, les ventes ont baissé de 21% (hors opérations de déstockages réalisées en fin d'année pour 1 700 K€).

Le taux de marge brute annuelle recule de 4,3 points malgré l'amélioration des conditions d'achat (Chine) et d'une parité EUR/USD favorable. La variation est essentiellement liée à l'intégration, en normes IFRS, de la dépréciation des stocks dans le calcul de la marge brute.

Le résultat opérationnel diminue de 18 076 K€ en raison notamment de :

L'impact de la baisse du CA sur la marge brute (hors dépréciation de stocks) 4 266 K€

La hausse des dépréciations de stock 3 830 K€

La forte augmentation non récurrente des frais publicitaires 3 800 K€

contre une approche normative de 6 à 7% du chiffre d'affaires

Le coût fixe des 14 ouvertures de magasins 4 000 K€

La hausse des frais de stockage 1 231 K€

L'augmentation de la taxe sur les grandes surfaces 727 K€

Le résultat opérationnel ressort ainsi à 4,8% du chiffre d'affaires contre 20,2% pour l'année 2004.

La variation d'impôt différée s'élève à 1.348 K€ dont 1.599 K€ au titre de la variation de l'impôt différé lié au retraitement de la marge interne sur les stocks.

Le résultat net de l'ensemble consolidé reste largement positif.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES

3.1 – Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 sont les premiers états financiers présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les ajustements résultant du passage des normes françaises aux nouvelles normes ont été portés dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, conformément à la norme IFRS 1 traitant de la première adoption des IFRS. Une réconciliation entre le bilan du 31 décembre 2003, en normes françaises, et le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, en normes IFRS, est présentée en note 7.6. Cette note présente également les principales options adoptées par le Groupe conformément à la norme IFRS 1.

3.2 – Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normale du groupe, ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « actifs courants ».

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des « dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes (y compris les impôts différés) sont considérés comme non courants.

A l'exception des normes IAS 32 et 39 dont l'application est exposée ci-après, les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, ainsi que pour la préparation du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004 pour les besoins de la transition aux IFRS.

Le Groupe a appliqué les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à compter du 1^{er} janvier 2005. L'incidence de l'application de ces normes est mentionnée dans la note 7.6 Passage aux normes IFRS.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont notamment exposés dans les notes suivantes :

3.6 : amortissements et dépréciation des actifs incorporels immobilisés ;

3.10.2 : dépréciation des stocks ;

3.15 : provisions.

3.3 – Principes de Consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celles-ci. Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Le Groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d'« Entreprise Associée » ou « Coentreprise » .

Les soldes bilantiels, les produits et charges résultant de transactions intragroupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le périmètre de consolidation et la liste des mouvements intervenus au sein de ce périmètre au cours de l'année 2005 est fournie en note 4.

3.4 – Méthode de conversion

Les achats libellés en monnaies étrangères sont convertis et comptabilisés au cours du jour du paiement. Il n'existe donc pas de perte ou de gain de change liés au décalage entre le paiement des factures et la comptabilisation des achats au jour de la réception des marchandises.

La monnaie fonctionnelle des filiales du groupe est identique à la monnaie de présentation des comptes consolidés et correspond à l'Euro.

Toutes les sociétés du Groupe sont de nationalité française.

3.5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles incluent principalement des droits au bail. Ceux-ci sont représentatifs d'éléments incorporels versés aux anciens locataires des locaux commerciaux loués par les magasins du groupe lors de leur entrée en jouissance.

3.6 – Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles immobilisées

3.6.1 Actifs à durée de vie déterminée :

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. La durée d'amortissement retenue est de un an.

Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'un test de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que ces actifs ont pu se déprécier.

3.6.2 Actifs à durée de vie indéterminée :

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont essentiellement constitués des droits au bail versés par les magasins. La valeur de ces actifs est fournie dans la note 5.2.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur déterminée à partir d'évaluations fournies par des experts externes (en référence au marché) est inférieure à la valeur comptable. Les droits au bail pour lesquels la direction du Groupe a décidé la résiliation du bail, sont dépréciés à 100 % à la clôture.

3.7 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations ne sont pas immobilisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

3.8 – Amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

Terrains	Non amorti
Constructions	15 ans
Agencements constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
Agencements constructions	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	4 ans

3.9 – Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des dépôts et cautionnement relatifs aux contrats de location. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement à leur coût amorti.

3.10 – Stocks

3.10.1- Evaluation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré comprenant les frais accessoires (droits de douanes et frais de transports), ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure (voir rubrique dépréciation à suivre).

Les marchandises en transit à la clôture de l'exercice sont comprises dans le stock.

3.10.2 - Dépréciation

Les dépréciations de stocks comptabilisées à la clôture de l'exercice sont identifiées par référence à la valeur recouvrable (correspondant à la valeur nette de réalisation), elle-même déterminée selon trois approches :

a) Approvisionnement minimum des magasins

Une dépréciation est constituée lorsque le nombre d'Articles en stocks est insuffisant pour assurer un approvisionnement minimum du réseau de magasins, ne permettant ainsi plus de garantir sa vente. La quantité minimum d'Articles en stock retenue pour valoriser la dépréciation des stocks est revue chaque année en fonction du nombre de magasins ouverts à la clôture de l'exercice.

b) Articles à faible rotation

Une dépréciation calculée Article par Article est constatée, sur les références à risque de mévente identifiées au sein du stock répondant aux critères suivants, à la clôture :

- délai de rotation supérieur à 24 mois
- dernière réception de marchandises antérieure au 31.12.N-1

c) Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient

Au niveau de la centrale d'achat, une dépréciation a été estimée et constatée sur un groupe d'Articles ayant fait l'objet d'un déstockage magasin en fin d'année 2005. Ces Articles devraient être vendus sous le prix de revient postérieurement à la clôture.

Au niveau des magasins, une dépréciation est constatée sur les Articles vendus sous le prix de revient, postérieurement à la clôture (période de solde).

3.11 – Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des pertes de valeurs.

3.12 – Capital et Réserves

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Depuis l'application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005, les actions propres sont déduites du total des Capitaux Propres et classées sous la rubrique « Actions Propres ».

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le résultat par action est calculé sur le résultat net – part du groupe. Le nombre d'actions retenu est le nombre de titres de la SA VET AFFAIRES à la date de la situation consolidée. Il n'existe aucun élément dilutif.

3.13 – Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location - financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, à l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Aucun contrat de cette nature n'a été identifié ni retraité au sein des présents comptes consolidés.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.14 – Avantages du personnel

Indemnités de départ à la retraite :

Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le groupe provisionne ces engagements selon la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

3.15 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

3.16 – Gestion des risques financiers

Nature des instruments de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les principaux instruments financiers utilisés à la clôture sont :

instruments de couverture contre les risques de taux :

contrat cap / floor sur emprunt à taux variable
contrat swap de taux sur emprunts à taux variable

instruments de couverture contre les risques de change :

achats de devises (dollars américains) à terme pour couvrir des achats de marchandises en Asie

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Cependant, lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est le prix coté sur le marché à la date de clôture.

Couverture de flux de trésorerie

Le risque couvert est le risque de variation des flux de trésorerie futurs sur un actif ou un passif comptabilisé, sur une transaction future ou un engagement ferme.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2005 sont les suivantes :

Instruments de couverture contre les risques de taux :

L'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS a pu être démontrée

La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres

L'impact est non significatif dans les comptes au 31.12.2005

Instruments de couverture contre les risques de change :

Le groupe n'affecte pas à priori les couvertures des contrats d'achats à terme de devises. La couverture n'est donc pas considérée comme efficace au sens des normes IFRS.

La variation de juste valeur a été comptabilisée en résultat de la période

L'impact est un produit de 86 K€ sur la période (voir tableau du résultat financier en note 6.6)

3.17 – Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

3.18 – Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

3.19 – Information sectorielle

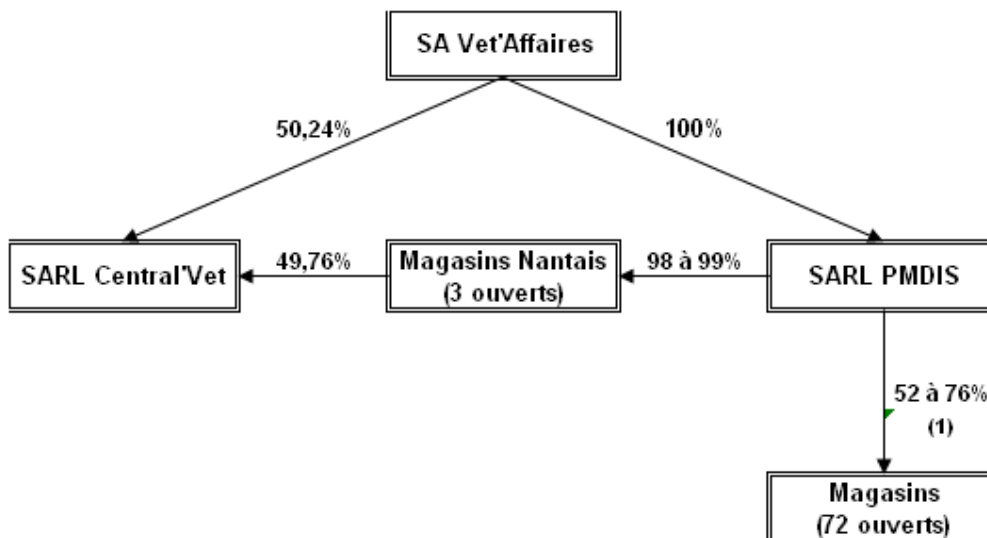
Le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine.

De ce fait, l'information sectorielle n'est pas présentée car les données requises se retrouvent en lecture directe dans le compte de résultat et le bilan consolidés.

NOTE 4 – PARTICIPATIONS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 – Périmètre de consolidation

4.1.1 – Organigramme simplifié



(1) Toutes les sociétés sont détenues à hauteur de 75,2% minimum à l'exception de la SNC HBGL dont la participation s'élève à 52%.

4.1.2 – Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
SA VET 'AFFAIRES	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	428 646 103	-	-
CENTRAL'VET	9, rue du progrès 44840 LES SORINIERES	393 375 068	99,3258	99,2858
PM DIS SARL	9, rue du progrès 44840 LES SORINIERES	428 645 824	100	100
ALENS SNC	374, rue des Verdiers 59390 LYS LEZ LANNOY	444 816 144	76	76
ALIER	782, rue de la Croix Blanche 40000 MONT DE MARSAN	450 691 795	76	76
ARMOR SNC	8, route de Riom 63118 CEBEZAT	439 613 589	76	76
AU VRAC SNC	Rue Courlis - ZAC Savine 44570 TRIGNAC	872 801 097	76	76
BARIN SNC	173, route de Brest 29000 QUIMPER	452 552 193	76	76
BARL SNC	119, bld de Westphalie 76360 BARENTIN	407 890 433	76	76
BMCE SNC	12, allée du Haut Poitou 86360 CHASSENEUIL	384 968 855	76	76
CALAI SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	450 701 313	76	76
CALENS SNC	Rue Jean Vigo 57000 THIONVILLE	450 691 415	76	76
CENLOIR SNC	12, avenue Jean Jaurès 47000 AGEN	439 317 017	76	76
CHAL SNC	4, rue du Layon 49300 CHOLET	389 725 565	76	76
CHALON SNC	208, route d' Orléans 18230 ST DOULCHARD	452 570 872	76	76
CHALPE SNC	La Graissinai 35400 ST MALO	439 351 743	76	76
CHAMBRY SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	482 727 146	76	société non créée
CHATOROU SNC	ZI du Forum 36330 LE POINCONNET	439 762 667	76	76
CHERB SNC	Les Rouges Terres 50470 LA GLACERIE	434 478 525	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
CLUSE SNC	3, rue Pierre Curie 68000 COLMAR	450 767 157	76	76
COMPIENE SNC	41, av.de L'Europe 60200 COMPIEGNE	438 350 886	76	76
DESGAU SNC	Rue de L'Europe 45200 AMILLY	431 876 531	76	76
DIJ SNC	Impasse des Charrières 21800 QUETIGNY	437 699 630	76	76
DORNE SNC	44, avenue Denis Padovani 13127 VITROLLES	450 699 103	76	76
DUO SNC	Route Nationale 20 45770 SARAN	400 348 553	76	76
EPIS SNC	48 b, avenue Saint Dié 88000 EPINAL	482 727 088	76	Société non créée
EVO SNC	Chemin des Pennes aux Pins 13170 LES PENNES MIRABEAU	480 392 513	76	76
FAG'LIMOGES SNC	4, route de la Fournerie 87280 LIMOGES	413 025 420	76	76
FINIST SNC	50, rue du Gouesnou 29200 BREST	439 162 686	76	76
FRAU SNC	84, rue Paul Kimpe 59260 HELLEMMES	428 851 083	76	76
GARON SNC	Avenue Michel Grandou 24750 TRELISSAC	450 698 238	76	76
GIRON SNC	969, Route du Nord 82000 MONTAUBAN	439 316 787	76	76
GT 44 SNC	10, rue zone d'activité Bonneau 33370 BOULIAC	394 223 424	76	76
GUILY SNC	Zac du Petit Noyer 77340 PONTAULT-COMBAULT	481 751 642	76	Société non créée
HBGL SNC	La Pérussaie-Zac Lac de Maine 49000 ANGERS	380 362 848	52	52
ILFRANC SNC	24, rue de Beaumont 60230 CHAMBLY	439 483 801	76	76
KEYO SNC	Lieu-dit La Justice Av. Montaigne 60004 BEAUVAIS	480 136 902	76	76
LAND SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	450 691 910	76	76
LESBRES SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	482 727 080	76	Société non crée

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
LESDIS	Aire des moissons 10410 SAINT PARRES	482 727 153	76	société non créée
LETI SNC	10, rue Euclide 33000 MERIGNAC	480 146 703	76	76
LEURE SNC	Lieu-dit Les Pradeaux 63370 LEMPDES	452 552 185	76	76
LFDL SNC	181, route des Sorinières 44400 REZE	341 948 040	99,72 (1)	99,32
LPL SNC	Zac des Portes de l'Océan 72650 SAINT-SATURNIN	393 640 974	76	76
MAGA SNC	140, route nationale 6 69270 ST BONNET DE MURE	444 800 817	76	76
MALA SNC	3, rue Jacques Anquetil 95140 GARGE LES GONNESSES	480 392 505	76	76
MARITI SNC	17, rue Marc Seguin 22950 TREGUEUX	450 699 194	76	76
MARNE SNC	Rue de l'Etoile 03000 MOULINS	439 624 685	76	76
MAVY SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	482 148 301	76	Société non créée
MENI SNC	44, rue de Sultz 68270 WITTENHEIM	444 811 012	76	76
METO SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	480 940 543	76	Société non créée
MEUL'1 SNC	137, rue de l'Industrie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	435 045 331	76	76
MIDI-SUD	339, avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE	444 622 716	76	76
MOND SNC	ZA de l'Etoile 14200 MONDEVILLE	443 547 385	76	76
MOSEL SNC	Chemin départemental 912 77410 CLAYE SOUILLY	443 528 393	76	76
MOYEL SNC	Rue Emile Zola 62950 NOYELLE GODAULT	443 547 823	76	76
MTBA SNC	59, avenue de Paris 53940 SAINT BERTHEVIN	397 883 596	76	76
NATHA SNC	1, avenue des Saulxures 54270 ESSEYG NANCY	444 790 216	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
NEVIL SNC	CC des Ayvelles Route de Sedan 08000 VILLERS SEMEUSE	444 819 940	76	76
NIVE SNC	260 Route Nationale 57600 FORBACH	479 979 932	76	76
NORDE SNC	CD 915 Chemins des Vertus 76200 DIEPPE	438 327 991	76	76
NORMAND SNC	RN 57 57130 JOUY AUX ARCHES	439 582 859	76	76
OREN SNC	5, rue Jules Romain 51350 CORMONTREUIL	444 810 873	76	76
PALEX SNC	Zac du Mas de Grille 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	481 247 658	76	Société non créée
RAFLO SNC	222, avenue Raoult 78130 LES MUREAUX	482 232 766	76	Société non créée
RONE SNC	24, avenue de l'Ile Brune 38120 ST EGREVE	450 692 348	76	76
SAINT SNC	ZC « La Bobinerie » 17810 St GEORGES des COTEAUX	435 247 937	76	76
SEINE SNC	Route d'Epernay 51510 FAGNIERES	439 613 639	76	76
SGDR SNC	Rue du juin 17138 PUILBOREAU	385 117 536	76	76
SOME SNC	Rue Albert Einstein 03100 MONTLUCON	439 613 845	76	76
TARN SNC	285, rue Cristophe Colomb 62700 BRUAY LA BUISSIERE	439 817 412	76	76
TELIS SNC	13, rue Marc Charras 42000 SAINT ETIENNE	479 628 281	76	76
TENGO SNC	17, bd de l'Europe 31120 PORTET S/GARONNE	444 810 360	76	76
THOMAR SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	481 642 684	76	Société non créée
VADOS SNC	11, avenue de l'Hurepoix 91700 STE GENEVIEVE DES	450 691 514	76	76
VET'49 SNC	Rue Jean Couzinet 79000 NIORT	394 045 637	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
VET' ANGOULEME SNC	548, route de Bordeaux 16000 ANGOULEME	410 064 331	75,2	75,2
VET' ANJOU SNC	2, rue du Manège 35135 CHANTEPIE	389 727 272	76	76
VET' BRETAGNE SNC	Bld P.Mendès France 56100 LORIENT	390 994 481	76 (1)	60
VET' JUNIOR SNC	Route de Paris 44300 STE LUCE SUR LOIRE	380 363 275	97,95	97,95
VET' MAN SNC	279, Bd Marcel Paul 44800 ST HERBLAIN	332 264 902	98,8	98,8
VET' TOURS SNC	6, rue Henri Potez 35170 CHAMBRAV LES TOURS	407 685 064	76	76
VET' VIENNE SNC	La Clérissière 85000 LA ROCHE S/YON	389 794 330	75,9 (1)	52
VILLAB SNC	24, av.des Courtes Epluchées 91100 VILLABE	434 757 860	76	76
WILAN SNC	7, Le Mail de l'Hippodrome 64140 LONS	480 946 433	76	Société non créée

Le groupe a augmenté son pourcentage de détention, via la société PM.DIS, dans les sociétés suivantes :

(1) LFDL SNC (99,72% en N contre 99,32% en N-1)

(1) VET' BRETAGNE (76% en N contre 60% en N-1)

(1) VET' VIENNE (75,9% en N contre 52% en N-1)

A ce jour, chaque entité juridique du groupe correspond à un seul magasin. Le groupe n'a pas procédé depuis le 31 décembre 2004 à des augmentations significatives de ces pourcentages de détention dans les filiales du groupe hormis les variations de pourcentages d'intérêts décrit précédemment.

4.1.3 – Sociétés nouvellement incluses dans le périmètre de consolidation

Au cours de l'année 2005, le groupe a procédé à des créations de sociétés. Les sociétés créées avant le 1^{er} janvier 2006 n'ont pas toutes fait l'objet d'une ouverture au public, le tableau ci-après retrace ces éléments :

- Croissance interne

Sociétés (sous forme SNC)	Date ouverture au public	Date création Société	% soucrit	Siège social
BARIN SNC	14.01.2005	15.03.2004	76%	173, route de Brest - 29000 Quimper
CALAI SNC	(1)	05.11.2003	76%	9, rue du Progrès - 44840 Les Sorinières
CHAMBRY SNC	(1)	08.06.2005	76%	9, rue du Progrès - 44840 Les Sorinières
EPIS SNC	17.09.2005	08.06.2005	76%	48 b, avenue Saint Dié - 88000 Epinal
EVO SNC	04.04.2005	17.01.2005	76%	Chemin des Pennes aux Pins- 13170 Les Pennes Mirabeau
GUILY SNC	17.09.2005	08.04.2005	76%	Zac du Petit Noyer - 77340 Pontault-Combault
KEYO SNC	12.10.2005	30.12.2004	76%	Lieu-dit La Justice Av.Montaigne - 60004 Beauvais
LAND SNC	(1)	04.11.2003	76%	9, rue du Progrès - 44840 Les Sorinières
LESBRES SNC	(1)	08.06.2005	76%	9, rue du Progrès - 44840 Les Sorinières
LESDIS SNC	8.10.2005	08.04.2005	76%	Aire des Moissons - 10410 Saint Parres
LETI SNC	17.05.2005	31.12.2004	76%	10, rue Euclide - 33000 Mérignac
LEURE SNC	09.02.2005	15.03.2004	76%	Lieu-dit Les Pradeaux - 63370 Lempdes
MALA SNC	17.03.2005	17.01.2005	76%	3, rue Anquetil - 95140 Gorges-les-Gonnesses
MAVY SNC	(1)	03.05.2005	76%	9, rue du Progrès - 44840 Les Sorinières
MATO SNC	(1)	18.02.2005	76%	9, rue du Progrès - 44840 Les Sorinières
NIVE SNC	08.06.2005	20.12.2004	76%	260, route nationale - 57600 Forbach
PALEX SNC	17.05.2005	09.03.2005	76%	Zac du Mas Grillé - 34430 Saint Jean de Vedas
RAFLO SNC	19.09.2005	10.05.2005	76%	222, avenue Raoult - 78130 Les Mureaux
TELIS SNC	24.01.2005	26.11.2004	76%	13, rue Marc Charras - 42000 Saint Etienne
THOMAR SNC	(1)	04.04.2005	76%	9, rue du Progrès - 44840 Les Sorinières
WILAN SNC	12.08.2005	18.02.2005	76%	7, le Mail de l'Hippodrome - 64140 Lons

La société PM.DIS a procédé à la prise de participations à l'origine de la création de ces sociétés au cours des 2^{ème} semestre 2003, année civile 2004 ou année civile 2005. De plus, les magasins correspondant n'ont toujours pas fait l'objet d'une ouverture au public à la présente date d'arrêt des comptes consolidés.

- Croissance externe

Le Groupe Vet Affaires n'a procédé à aucun rachat de sociétés au cours de l'année. On ne constate donc aucune variation de périmètre consécutive à des acquisitions de sociétés.

4.1.4 – Modifications du pourcentage d'intérêt sans changement de méthode de consolidation

Aucune modification de pourcentage d'intérêt entre les exercices 2004 et 2005 n'est intervenue à l'exception du rachat de lots complémentaires de titres de certaines sociétés (cf. modification du % d'intérêt § 4.1.2).

NOTE 5 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX FINANCIERS

5.1 – Ecart d'acquisition

Le groupe n'a aucun écart d'acquisition.

5.2 – Immobilisations incorporelles

en milliers d'€	Logiciels	Droit au bail	Autres	Total
<i>Au 31 Décembre 2004</i>				
Valeur nette à l'ouverture	248	1 701	0	1 949
Acquisitions de la période	94	874	0	968
Cessions de la période	-2	0	0	-2
Amortissement ou dépréciation de la période	-80	0	0	-80
Valeur nette comptable à la clôture	261	2 575	0	2 836
<i>Au 31 Décembre 2004</i>				
Valeur brute à la clôture	611	2 575	8	3 194
Amortissement cumulé ou dépréciation	-351	0	-8	-358
Valeur nette comptable à la clôture	261	2 575	0	2 836
<i>Au 31 Décembre 2005</i>				
Valeur nette à l'ouverture	261	2 575	0	2 836
Acquisitions de la période	0	518	0	518
Cessions de la période	0	0	0	0
Amortissement ou dépréciation de la période	-83	-120	0	-203
Valeur nette comptable à la clôture	178	2 972	0	3 150
<i>Au 31 Décembre 2005</i>				
Valeur brute à la clôture	611	3 093	8	3 711
Amortissement cumulé ou dépréciation	-433	-120	-8	-561
Valeur nette comptable à la clôture	178	2 972	0	3 150

5.2.1 – Détail des droits au bail par magasins

Magasin	Ville	31.12.04	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.05
SNC ALENS	59390 Lys Lez Lannoy	100	0	0	100
SNC ALIER	40000 Mont de Marsan	12	0	0	12
SNC ARMOR	63118 Cebezat	61	0	0	61
SNC AU VRAC	44570 Trignac	168	0	0	168
SNC BARIN	29000 Quimper	145	0	0	145
SNC BMCE	86360 Chasseneuil	30	0	0	30
SNC CALENS	57000 Thionville	153	0	0	153
SNC CENLOIR	47000 Agen	46	0	0	46
SNC CHALON	18230 St Doulchard	45	0	0	45
SNC CHALPE	35400 Saint-Malo	23	0	0	23
SNC CHATOROU	36330 Le Poinconnet	44	0	0	44
SNC CHERB	50470 La Glacerie	8	0	0	8
SNC COMPIENE	60200 Compiègne	61	0	0	61
SNC EPIS	88000 Epinal	0	55	0	55
SNC FINIST	29200 Brest	84	0	0	84
SNC GT'44	33370 Bouliac	30	0	0	30
SNC GUILY	77340 Pontault-Combault	0	118	0	118
SNC HBGL	49000 Angers	26	0	0	26
SNC KEYO	60004 Beauvais	0	130	0	130
SNC LETI	33000 Mérignac	0	100	0	100
SNC LFDL	44400 Rezé	37	0	0	37
SNC MAGA	69270 St Bonnet de Mure	169	0	0	169
SNC MARITI	22950 Tregueux	60	0	0	60
SNC MARNE	03000 Moulins	61	0	0	61
SNC MENI	68270 Wittenheim	64	0	0	64
SNC MOSEL	77410 Claye Souilly	76	0	0	76
SNC MOYEL	62950 Noyelle Godault	38	0	0	38
SNC NATHA	54270 Esseyg Nancy	42	0	0	42
SNC NEVIL	08000 Villers Semeuse	126	0	0	126
SNC NORDE	76200 Dieppe	69	0	0	69
SNC PALEX	34430 St Jean de Vedas	0	75	0	75
SNC RONE	38120 St Egreve	237	0	0	237
SNC SEINE	51510 Fagnières	76	0	0	76
SNC SOME	03100 Montluçon	61	0	0	61
SNC TENGO	31120 Portet s/Garonne	122	0	0	122
SNC VADOS	91700 Ste Geneviève des Bois	200	0	0	200
SNC VET'VIENNE	85000 La Roche s/Yon	46	0	0	46
SNC VILLAB	91100 Villabe	58	0	0	58
SNC WILLAN	64140 Lons	0	40	0	40
Total		2 575	518	0	3 093

La dépréciation des droits au bail s'élèvent à 120 K€ au 31.12.2005 et porte sur les sociétés SNC Seine et SNC Chatorou (dépréciation à 100 %).

5.3 – Immobilisations corporelles

en milliers d'€	Immobilisations en cours	Terrains et Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
<i>Au 31 Décembre 2004</i>					
Valeur nette à l'ouverture	166	3 595	551	6 685	10 997
Acquisitions de la période	171	219	535	3 070	3 994
Cessions de la période	0	0	-19	-164	-183
Amortissement de la période	0	-286	-239	-1 550	-2 076
Valeur nette comptable à la clôture	337	3 527	827	8 041	12 732
<i>Au 31 Décembre 2004</i>					
Valeur brute à la clôture	337	4 427	2 072	14 618	21 453
Amortissement cumulé	0	-899	-1 244	-6 577	-8 721
Valeur nette comptable à la clôture	337	3 527	827	8 041	12 732
<i>Au 31 Décembre 2005</i>					
Valeur nette à l'ouverture	337	3 527	827	8 041	12 732
Acquisitions de la période	-320	270	611	3 831	4 392
Cessions de la période	0	0	-13	-103	-117
Amortissement de la période	0	-300	-327	-1 888	-2 515
Valeur nette comptable à la clôture	17	3 498	1 097	9 881	14 493
<i>Au 31 Décembre 2005</i>					
Valeur brute à la clôture	17	4 697	2 669	18 345	25 728
Amortissement cumulé	0	-1 199	-1 572	-8 464	-11 235
Valeur nette comptable à la clôture	17	3 498	1 097	9 881	14 493

5.4 – Autres actifs financiers non courants

	31.12.04	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.05
Dépôts de garantie loyers	1 291	261	0	0	1 552
TOTAL	1 291	261	0	0	1 552

5.5 – Stocks

	31.12.05	31.12.04	Variation
Valeur brute			
Marchandises	50 959	55 897	-4 938
TOTAL	50 959	55 897	-4 938
Dépréciation			
Marchandises	3 979	174	3 805
TOTAL	3 979	174	3 805
Valeur nette	46 980	55 723	-8 743

La dépréciation des stocks au 31.12.2005 est composée de (voir note 3.10.2 pour les explications sur les modalités de calcul) :

- approche « Approvisionnement minimum des magasins » : 287 K€
- approche « Articles à faible rotation » : 690 K€
- approche « Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient » : 3 002 K€

5.6 – Ventilation des créances par échéance

Nature	Montant brut	Echéance			Dépréciation	Montant Net
		à - 1 an	à + 1 an	+ 5 ans		
Actifs non courants						
Autres actifs financiers non courants	1 552	29	0	1 523	0	1 552
Sous-total	1 552	29	0	1 523	0	1 552
Actifs courants						
Avances et acomptes sur commandes	180	180	0	0	0	180
Créances clients	1 968	1 968	0	0	64	1 904
Créances sociales	141	141	0	0	0	141
Créances fiscales hors impôt société	4 843	4 843	0	0	0	4 843
Créance d'impôt société	6 688	6 688				
Comptes courants débiteurs	9	9	0	0	0	9
Débiteurs divers	520	520	0	0	14	506
Instruments financiers dérivés	28	28	0	0	0	28
Charges constatées d'avance	1 003	1 003	0	0	0	1 003
Sous-total	15 381	15 381	0	0	78	8 615
Total	16 933	15 410	0	1 523	78	10 167

Les autres actifs financiers non courants correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de locations de magasins. Hormis les dépôts de garantie relatifs aux contrats dont la résiliation est connue, les échéances ont systématiquement été portées à plus de 5 ans. La date de résiliation du bail n'étant pas connue.

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation. Elles s'élèvent à 1 003 K€ contre 1 010 K€ l'année précédente. La principale composante est les charges de locations immobilières et locatives puisqu'elles représentent 768 K€ sur l'exercice 2005 et 604 K€ sur l'exercice 2004.

5.7 – Impôts différés

Le montant de l'actif d'impôts différés s'analyse de la manière suivante :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Impôt différé sur différences temporelles	521	295
Sous-total	521	295
Impôt différé sur retraitements de consolidation		
- Impôt différé sur retraitement marge interne sur stock	1 319	2 918
- Impôt différé sur retraitements divers	66	15
Sous-total	1 385	2 933
Total	1 906	3 227

La variation de la créance pour impôts différés actif se décompose comme suit :

	31.12.04	Variation de l'exercice		31.12.05
		Résultat	Réserves Périmètre	
Impôt différé actif	3 227	-1 348	26	1 906

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31.12.05 :

Les déficits fiscaux activés au 31.12.05 s'élèvent à 280 K€. L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 93 K€.

Les déficits fiscaux non activés au 31.12.05 s'élèvent à 341 K€. Si ces derniers avaient été activés, l'impôt différé correspondant aurait été de 115 K€.

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31.12.04 :

Aucun déficit fiscal n'a été activé au 31.12.04 ;

Les déficits fiscaux non activés au 31.12.04 s'élèvent à 203 K€.

5.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à l'actif pour leur juste valeur et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse.

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Valeurs mobilières de placement	172	240
Actions propres (1)	0	56
Disponibilités à l'actif	6 875	7 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	7 047	7 383

(1) Comme l'autorise la norme IFRS 1.36 A, le groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005. Le bilan d'ouverture à la date de transition aux IFRS (au 1^{er} janvier 2004) et les comptes des périodes antérieures au 01.01.2005 présentés en comparatif dans les premiers comptes IFRS 2005, ne tiennent donc pas compte des normes IAS 32 et IAS 39.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Trésorerie et équivalents de trésorerie présentés à l'actif	7 047	7 383
Concours bancaires	-10 951	-10 288
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-3 904	-2 905

5.9 – Capitaux propres

La création de la société mère, VET AFFAIRES SA, résulte d'une opération de restructuration interne, par apports successifs de titres réalisés en décembre 1999.

La composition du capital est la suivante :

Catégories de titres	Valeur Nominale 31.12.04	Valeur Nominale 31.12.05	Nombre 31.12.04	Nombre 31.12.05
Actions ordinaires	7,62	7,62	1 691 384	1 691 384

Les dividendes versés de l'exercice 2004 sont de 3 044 K€. Il n'est pas prévu de distribution pour l'exercice 2005.

Le retraitement des titres d'autocontrôle en capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2005
Nombre d'actions propres	7 962
Nombre d'actions composant le capital social	1 691 384
% Titres d'autocontrôle	0,47%
Coût historique des actions propres	247
Charge nette de cession des actions propres	31
Produit net de cession des actions propres	-7
Dividendes des actions propres	-5
Impact net des actions propres	266

5.10 – Avantages au personnel et provisions

Nature des provisions	31.12.04	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.05
Provision pour pension	12	5	0	0	17
Provision pour litiges	195	103	36	74	188
Total	207	108	36	74	205

Les avantages au personnel sont relatifs aux engagements de départ à la retraite dont les modalités de calcul sont exposées dans la note 6. 3.3.

5.11 – Ventilation des dettes par échéance

Nature	Montant brut	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes non courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	8 232	0	8 232	0
Sous-total	8 232	0	8 232	0
Dettes courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	3 953	3 953	0	0
Concours bancaires courants	10 951	10 951	0	0
Intérêts courus non échus	20	20	0	0
Comptes courants personnes physiques	155	155	0	0
Dettes fournisseurs	6 977	6 977	0	0
Autres dettes fiscales et sociales	6 677	6 677	0	0
Autres dettes	308	308	0	0
Sous-total	29 041	29 041	0	0
Total	37 273	29 041	8 232	0

Les nouveaux emprunts de l'exercice s'élèvent à la somme de 4 109 K€ et sont contractés par la SA VET AFFAIRES pour réaliser des prêts de trésorerie à certains magasins.

Tous les emprunts et dettes financières sont libellés en euros.

La part des dettes à taux fixe et à taux variable se décompose comme suit :

- Part des dettes à taux variable 4 911 K€
- Part des dettes à taux fixe 7 274 K€

Les intérêts sur les dettes financières à taux variables sont indexés sur l'Euribor.

Les dettes assorties de sûretés réelles s'élèvent à 3 088 K€

Les sûretés réelles accordées se composent de nantissements sur fonds de commerce et d'hypothèque sur des immeubles.

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats de financement en cas de non respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice, aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement.

Note 6 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 – Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises liées aux activités courantes du groupe.

6.2 – Charges externes

Les principales charges externes se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Fournitures et consommables	1 427	1 254
Surveillance magasins	1 978	1 846
Locations immobilières (1)	5 378	4 098
Entretien	1 001	711
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 879	1 320
Publicité	10 975	7 725
Transports et frais de stockage	2 269	1 038
Frais de déplacement	666	503
Services bancaires	728	1 028
Autres charges externes	2 052	1 706
Total	28 353	21 229

(1) Dont 1 044 K€ facturés par des SCI détenues par les dirigeants du groupe.

6.3 – Personnel

6.3.1 – Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Gérants majoritaires	295	277
Employés	350	328
Personnel intérimaire	57	81
Total	702	686

A l'exception de la société mère, toutes les sociétés sont des S.A.R.L ou des S.N.C dirigées chacune par un collège de gérants composé des dirigeants du groupe et des gérants de chaque magasin.

6.3.2 – Détail des frais de personnel

Libellés	Exercice 2005	Exercice 2004
Salaires et traitements	10 367	8 975
Charges sociales	2 731	2 300
Impôts et taxe sur rémunérations	460	385
Personnel extérieur	1 543	1 783
Provision pour pension	5	4
Total	15 106	13 447

6.3.3 – Engagements de départ en retraite

L'engagement en matière de départ en retraite est comptabilisé dans les présents comptes consolidés conformément aux normes IFRS selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative de l'employeur : 65 ans
- Charges sociales : 0%
- Taux d'actualisation retenu : 3,65%
- Taux de progression des salaires retenu : 2%
- Taux de rotation du personnel : fort

Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 17 K€ Le faible montant de la provision s'explique par l'âge moyen et l'antériorité très peu élevée des employés du Groupe

6.3.4 – Rémunération des organes de direction et d'administration

A compter du 1er octobre 2003, les dirigeants du groupe sont rémunérés au sein de la société VET AFFAIRES. Il a été attribué sur l'exercice 30 K€ de jetons de présence à l'ensemble des administrateurs.

Le montant des rémunérations brutes perçues par les dirigeants en 2005 s'élève à 531 K€

6.4 – Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont réparties de la manière suivante :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Dotations aux amortissements:		
- des immobilisations incorporelles	83	80
- des immobilisations corporelles	2 622	2 251
Sous-total	2 705	2 331
Dotations pour dépréciations :		
- des droits au bail	120	0
- des clients douteux	1	68
Sous-total	121	68
Total	2 826	2 399

6.5 – Autres produits et charges opérationnels

Libellés	Exercice 2005	Exercice 2004
Transfert de charges d'exploitation	71	39
Produits de cession d'éléments d'actifs	30	6
Reprises sur provisions pour litiges non utilisées	74	29
Autres produits	184	541
Total autres produits opérationnels	359	615
Valeur comptable immobilisations cédées	60	39
Dotations aux provisions pour litiges	103	90
Reprises sur provisions pour litiges utilisées	-36	0
Autre charges	310	441
Total autres charges opérationnelles	437	570

6.6 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1)	77	-35
Coût de l'endettement financier brut	-1 160	-629
Coût de l'endettement financier net	-1 083	-664
Produits financiers (2)	103	88
Charges financières	-43	-32
Autres produits et charges financières	60	56
Résultat financier	-1 023	-608

Incluant les gains et pertes de change.

Incluant les variations positives de juste valeur sur les instruments financiers.

6.7 – Impôts sur les sociétés

Le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé pour 2005 se présente de la manière suivante :

Exercice 2005	Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées	3 005		
Charge d'IS social	-182		
Charge d'impôt différé	1 348		
Total impôt sur les bénéfices	1 166		
Résultat avant impôt	4 170		
Impôt théorique calculé		1 457	34,93%
Charges non déductibles (hors IS et IFA)	110	38	0,90%
Produits non imposables	-78	-27	-0,66%
Produits non comptabilisés et taxables	135	47	1,13%
Déficits fiscaux non activés en N	341	115	2,77%
Déficits fiscaux non activés en N-1 et déduits en N	-16	-5	-0,13%
Régularisation impôts différés exercices antérieurs	-36	-12	-0,29%
Base soumise à l'impôt en consolidation	4 627	1 613	38,67%
Ecart variation taux N et N-1		31	0,74%
Ecart taux d'activation carry back et taux IS		20	0,49%
Incidence exonération de contribution 3.3% sur 763 K€		24	0,57%
Ecart taux société mère et taux des filiales		-20	-0,47%
Charge d'impôt effective avant crédit d'impôt		1 668	39,99%
Crédit d'impôts apprenti 2004 (comptabilisé en 2005)		-238	-5,71%
Crédit d'impôts apprenti 2005		-264	-6,33%
Charge d'impôt effective		1 166	27,95%

Sur 2004, le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé est présenté ci-dessous :

Exercice 2004	Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées	14 898		
Charge d'IS social	8 865		
Charge d'impôt différé	-1 097		
Total impôt sur les bénéfices	7 767		
Résultat avant impôt	22 666		
Impôt théorique calculé		8 031	35,43%
Charges non déductibles (hors IS et IFA)	66	23	0,10%
Produits non imposables	-111	-39	-0,17%
Produits non comptabilisés et taxables	150	53	0,24%
Déficits fiscaux non activés en N	203	70	0,31%
Déficits fiscaux non activés en N-1 et déduits en N	-893	-306	-1,35%
Base soumise à l'impôt en consolidation	22 081	7 831	34,55%
Ecart variation taux N et N-1		46	0,21%
Incidence exonération de contribution 3.3% sur 763 K€		-25	-0,11%
Ecart taux société mère et taux des filiales		-86	-0,38%
Charge d'impôt effective		7 767	34,27%

L'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Impôts exigibles	-182	8 865
Impôts différés	1 348	-1 097
Total	1 166	7 767

La société VET AFFAIRES pratique l'intégration fiscale conformément à la convention signée le 10 janvier 2000 entre les sociétés suivantes :

SA VET AFFAIRES
SARL Central'Vet
SARL PM DIS
SNC L.F.D.L
SNC Vet' Juniors
SNC Vet'man

Il a été décidé que chaque société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par la société VET AFFAIRES, société tête du groupe. Celle-ci s'élève à la somme de 75 K€

6.8 – Résultat comparable par action

Le résultat par action est calculé sur le résultat net de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu est le nombre de titres de la SA VET AFFAIRES sur l'exercice 2005.

Il n'existe aucun élément dilutif.

Note 7 – AUTRES INFORMATIONS

7.1 – Informations sectorielles

Comme indiqué dans la note 3.19, aucune information sectorielle ne peut-être présentée.

7.2 – Engagements et éventualités

7.2.1 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par le Groupe.

7.2.2 – Engagements donnés

Libellés	31/12/2005	31/12/2004
Hypothèque de rang 1 et 2, sans concours, sur des immeubles	1 615	2 099
Nantissement des fonds de commerce de magasins	1 474	2 295
Total des engagements donnés	3 088	4 394

7.3 – Crédits documentaires

Le Groupe se portant acheteur de marchandises dans des pays étrangers, il s'adresse à ses partenaires bancaires pour ouvrir pour son compte des crédits documentaires en faveur des fournisseurs. Les partenaires bancaires du Groupe prennent alors l'engagement de régler aux vendeurs le prix des marchandises achetées, dès la présentation d'un certain nombre de documents prouvant l'expédition des marchandises prévues.

Libellé	Contrats K\$	Contrats K€	Total converti K€
Total crédits documentaires	3 293	737	3 528

7.4 – Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Rappel § 5.11)	12 185	3 953	8 232	0
Obligations en matière de location-financement	0	0	0	0
Contrats de location simple (1)	9 081	4 422	4 273	386
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	21 266	8 375	12 505	386

(1) Tous les baux commerciaux concernant les magasins relèvent du régime 3 . 6 . 9 . Les engagements ont été déterminés sur la base de l'échéance de renouvellement la plus proche.

7.5 – Information sur les parties liées

Conformément à la norme IAS 24, il convient de préciser les liens entre les parties liées. Ceux-ci peuvent être présentés de la manière suivante.

Parties liées	Nature de la relation	Montant annuel
SCI LPR	Loyer	83
SCI LJPR	Loyer	96
SCI LE MANS OCEANE	Loyer	85
SCI ROUEN BARENTIN	Loyer	77
SCI PR	Loyer	91
SCI CHOLSIX	Loyer	81
SCI MONTAMILLY	Loyer	67
SCI SAINTES	Loyer	72
SCI DIX JONCS	Loyer	85
SCI DIEP	Loyer	54
SCI LION	Loyer	97
SCI BRIEU	Loyer	92
SCI MONLIER	Loyer	63
SAS HDP FFIM	Prestation d'assurance	30

7.6 – Passage aux normes IFRS

En juillet 2002, l'Union Européenne a adopté un règlement imposant à toutes les sociétés européennes dont les titres sont admis sur un marché réglementé de publier, à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés selon les normes « IFRS » (« International Financial Reporting Standards »).

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, Première adoption des normes internationales d'information financière, en appliquant les normes IAS/IFRS en vigueur au 31 décembre 2005 telles qu'elles étaient publiées à cette date par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne.

Comme l'autorise la norme IFRS 1.36 A, le groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005. Le bilan d'ouverture à la date de transition aux IFRS (au 1^{er} janvier 2004) et les comptes des périodes antérieures au 01.01.2005 présentées en comparatif dans les premiers comptes IFRS 2005, ne tiennent donc pas compte des normes IAS 32 et IAS 39.

7.6.1 – Rapprochement des capitaux propres consolidés

Le rapprochement entre les capitaux propres établis selon les normes françaises et les capitaux propres établis selon les IFRS se présente comme suit, au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

Libellés	Norme	31/12/2004	31/12/2003
Capitaux propres consolidés totaux en Normes Françaises		54 396	42 610
Avantages du personnel à l'ouverture (net d'impôts différés)	IAS 19	-5	-5
Variation des avantages au personnel au cours de la période (net d'impôt différé)	IAS 19	-3	0
Capitaux propres consolidés totaux en Normes IFRS		54 388	42 605

7.6.2 – Rapprochement du résultat net consolidé

Le rapprochement entre le résultat net consolidé établi selon les normes françaises et le résultat net consolidé établi selon les normes IFRS, au titre de l'exercice 2004, se présente comme suit :

Libellés	Norme	31/12/2004
Résultat net consolidé d'ensemble en Normes Françaises		13 586
Avantages du Personnel	IAS 19	-4
Impôts différés	IAS 12	2
Résultat net consolidé d'ensemble en Normes IFRS		13 583

7.6.3 – Application des normes IAS 32-39

Les normes IAS 32-39 ont été appliquées à partir du 01.01.2005. L'impact sur les capitaux propres consolidés à cette date ont été :

juste valeur des instruments financiers : -48 K€

reclassement des actions propres : -210 K€

7.6.4 – Explication des principales différences

Les principales différences entre les normes françaises et les normes IFRS se détaillent comme suit :

A. Différences liées à IFRS 1 - Première adoption des normes internationales d'information financière.

La norme IFRS 1 traite des modalités de première application des IFRS.

Dans le cadre de l'application rétrospective des normes IFRS, le Groupe a notamment appliqué :

Norme IAS 16 Immobilisations corporelles : les plans d'amortissements des immobilisations corporelles retenus en principes français sont conformes aux normes IFRS. Il n'y a donc pas eu d'incidence ni sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2004, ni sur les plans d'amortissements futurs.

Norme IAS 36 Dépréciation d'actifs : il a été procédé à l'identification des actifs susceptibles d'avoir perdu de la valeur, en fonction notamment de l'existence, à la date de transition, d'indices de pertes de valeur tels qu'ils sont prévus dans la norme IAS 36. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie (droit au bail) ont fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de transition. Aucune dépréciation relative aux actifs n'a été identifiée à la date de transition.

Norme IAS 19 Avantages au personnel : une provision pour engagement de retraite a été comptabilisée au bilan d'ouverture à la date de transition aux IFRS.

La norme IFRS 1 offre par ailleurs aux premiers adoptants un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des Normes IFRS. Conformément à l'option offerte par IFRS 1 concernant les immobilisations, le Groupe a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations corporelles : elles figurent à l'actif à la date de transition pour leur coût amorti.

B. Différences de présentation

- a. Présentation du bilan consolidé. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, le bilan consolidé est présenté dans l'ordre de liquidité des actifs et passifs. En application de la norme IAS 1, Présentation des états financiers, les actifs et passifs doivent être présentés séparément selon qu'il s'agit d'éléments courants ou non courants.
- b. Présentation de la dépréciation des stocks. La dépréciation des stocks est portée sur la ligne des achats consommés de marchandises et impacte donc la marge brute.
- c. Impôts différés. Dans les comptes consolidés établis selon les normes IFRS, les impôts différés doivent être classés en éléments non courants et présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé.
- d. Actions propres. Elles sont classées en diminution des capitaux propres, alors qu'elles sont classées en trésorerie en normes françaises.
- e. Présentation des éléments exceptionnels. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les éléments exceptionnels sont exclus du résultat opérationnel et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat.

En application de la norme IAS 1, Présentation des états financiers, la notion d'éléments exceptionnels disparaît. Les éléments qualifiés d'exceptionnels en normes françaises ont été inclus dans le résultat opérationnel selon la nature de la charge.

1.3 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SA Vêt'Affaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation

financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Dépréciation de stocks

Votre société constitue des dépréciations de stocks tel que décrit en notes 3.10.2 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dépréciation des actifs incorporels à durée de vie infinie

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, selon les modalités définies en note 3.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces droits au bail font l'objet d'une évaluation par des experts externes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les données fournies par les experts externes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture, tel que décrit en notes 3.15 et 5.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations pour l'ensemble des trois points mentionnés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et Orvault, le 2 mai 2006 par les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

RSM SECOVEC

Frank Noël
Associé

Gilles Leclair
Associé

1.4 - Comptes consolidés 2006

I - BILAN CONSOLIDE

ACTIFS		2006	2005
(en milliers d'euros)	Notes	12 mois	12 mois
		IFRS	IFRS
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	5.1	0	0
Immobilisations incorporelles	5.2	3 197	3 150
Immobilisations corporelles	5.3	12 490	14 493
Autres actifs financiers non courants	5.4	1 569	1 552
Impôts différés	5.7	1 995	1 905
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		19 251	21 101
Actifs courants			
Stocks	5.5	32 855	46 980
Créances clients et comptes rattachées	5.6	1 717	1 904
Autres créances	5.6	4 404	6 530
Etat - IS à recevoir	5.6	2 559	6 688
Acomptes versés	5.6	111	180
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	5.8	16 251	7 047
TOTAL ACTIFS COURANTS		57 896	69 329
TOTAL ACTIF		77 148	90 430
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
	Notes	2006	2005
		12 mois	12 mois
		IFRS	IFRS
Capitaux propres			
Capital	5.9	12 892	12 892
Réserves liées au capital / Autres réserves		34 751	25 094
Actions propres	5.9	-877	-266
Réserves consolidées		1 101	11 173
Report à nouveau		3 000	0
Résultat groupe		1 162	2 479
Capitaux propres - Part Groupe		52 030	51 373
Intérêts minoritaires		660	1 579
TOTAL CAPITAUX PROPRES		52 690	52 952
Passifs non courants			
Dettes Financières portant intérêts	5.11	5 790	8 232
Avantages au personnel et Provisions	5.10	324	205
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		6 114	8 437
Passifs courants			
Dettes Financières à court Terme	5.11	4 234	15 080
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11	6 320	6 977
Autres dettes fiscales et sociales	5.11	5 019	6 578
Etat - IS à payer	5.11	1 234	100
Autres dettes	5.11	1 537	307
TOTAL PASSIFS COURANTS		18 344	29 041
TOTAL PASSIF		77 148	90 430

Les Notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2006 12 mois IFRS	2005 12 mois IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6.1	90 425	108 818
Achats consommés marchandises et m.p		46 045	51 502
Dépréciation des stocks		-1 787	3 805
MARGE BRUTE		46 167	53 510
Subventions		513	511
Charges externes	6.2	22 915	28 353
Impôts et taxes		2 350	2 466
Charges de personnel	6.3	15 682	15 106
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		5 733	8 096
Dotations aux amortissements et dépr. (net)	6.4	3 037	2 826
Autres charges opérationnelles	6.5	496	437
Autres produits opérationnels	6.5	377	359
RESULTAT OPERATIONNEL		2 578	5 193
Coût de l'endettement financier net	6.6	603	1 083
Autres produits et charges financiers	6.6	-9	60
RESULTAT AVANT IMPÔTS		1 966	4 170
Charge d'impôts sur le résultat	6.7	736	1 166
RESULTAT NET		1 230	3 005
Revenant aux actionnaires minoritaires		68	525
Revenant aux actionnaires de la société Mère		1 162	2 479

Résultat par action	Notes		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		1 666 237	1 683 422
Résultat net de base par action (en euros)	3.16	0,70	1,47
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires		1 669 301	1 683 422
Résultat net dilué par action (en euros)	3.16	0,70	1,47

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

III - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	2006 12 mois IFRS	2005 12 mois IFRS
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		1 162	2 479
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		68	525
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>			
Dépréciation et dotations aux amortissements		2 835	2 817
Dotations nettes de reprises de provisions		119	-2
Gains et pertes latents liées aux variations de juste valeur		6	-103
Elimination des plus-values de cessions des actifs cédés		112	29
Attribution d'actions gratuites		21	0
Variation de l'impôt différé		-89	1 348
Capacité d'autofinancement		4 234	7 093
Variations de stocks nette de provisions		14 125	8 743
Variations des créances d'exploitations nette de provisions		6 505	-9 812
Variations des dettes d'exploitations		221	1 695
Variation du BFR lié à l'activité		20 851	626
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations		25 085	7 719
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-119	-518
Acquisition d'immobilisations corporelles		-904	-4 392
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		29	21
Acquisition autres actifs financiers non courants		-85	-261
Cession ou réductions des autres actifs financiers non courants		71	10
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de titres		-13	-147
Variation dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-54	132
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissements		-1 074	-5 155
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes versée aux actionnaires suite à une diminution de capital		-192	26
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		0	-3 044
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-730	-1 003
Augmentation et diminution des actions propres		-593	-266
Nouvelles dettes financières		1 300	4 109
Remboursement de dettes financières		-4 207	-3 386
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		-4 422	-3 564
Incidence des variations de taux de change		0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		19 590	-999
Trésorerie à l'ouverture	5.8	-3 904	-2 905
Trésorerie à la clôture	5.8	15 685	-3 904
Détail de la trésorerie à la clôture			
- Disponibilités	5.8	16 251	7 047
- Concours bancaires courants	5.8	-565	-10 951

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux Propres - Part du Groupe					Intérêts Minoritaires	TOTAL
	Capital	Autres Réserves	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat Groupe		
Au 01.01.2005	12 892	16 482	0	9 219	13 583	2 211	54 387
Affectation du résultat 2004	0	8 612	0	4 972	-13 583	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	-3 044	0	-939	-3 984
Première annulation des actions propres	0	0	-266	0	0	0	-266
Juste valeur Inst.financiers Première application	0	0	0	-49	0	0	-49
Résultat de l'exercice 2005	0	0	0	0	2 479	525	3 005
Variation % intérêts	0	0	0	76	0	-218	-142
Au 31.12.2005	12 892	25 094	-266	11 174	2 479	1 579	52 952
Affectation du résultat 2005	0	12 657	0	-10 183	-2 479	0	-5
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-730	-730
Retraitement des actions propres	0	0	-610	0	0	0	-610
Opération en capital	0	0	0	39	0	-192	-153
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	37	0	0	37
Résultat de l'exercice 2006	0	0	0	0	1 162	68	1 230
Autres mouvements	0	0	0	-24	0	6	-18
Variation % intérêts	0	0	0	57	0	-71	-14
Au 31.12.2006	12 892	37 751	-876	1 100	1 162	660	52 689

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

1.5 - Annexes des états financiers consolidés au 31 décembre 2006

(Les montants sont exprimés en milliers d'€ sauf indication contraire)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés :

Préambule

Note 1 – Informations relatives à l'entreprise

Note 2 – Faits marquants de l'exercice

Note 3 – Méthodes comptables

Note 4 – Participation dans des filiales et périmètre de consolidation

Note 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers

Note 6 – Informations relatives au compte de résultat

Note 7 – Autres informations

Note 1 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Cotée sur EuroNext (Compartiment C), VET AFFAIRES SA est une société anonyme de droit français.

Le groupe VET AFFAIRES est spécialisé dans l'importation et la distribution de vêtements et linge de maison à petits prix.

Les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2006 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le Groupe »).

Le Directoire du 19 mars 2007 a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 en normes IFRS et a autorisé leur publication.

Note 2 – FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2006

Le groupe a ouvert un nouveau magasin au cours de l'année 2006 dans la ville de Gonfreville l'Orcher (SNC METO / Dept. 76). Le magasin de Villabé (SNC VILLAB / Dept. 91) a cessé son activité le 19 décembre (coût de fermeture : 194 K€). Le bail du magasin de Châteauroux (SNC CHATOROU / Dept. 36) n'a pas été renouvelé et l'activité a été arrêtée au 31 juillet 2006 (coût de fermeture net de reprise de provisions : 24 K€).

La SNC CHATOROU a été transformée en SARL avec un changement d'objet et de raison sociale. Elle est devenue la SARL FORMAVET, filiale à 100% de la SARL PMDIS et a pour objet la formation et le recrutement au profit des magasins du groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé dans les magasins est de 88,8 M€ A ce chiffre s'ajoutent les ventes externes pour 1,6 M€ dont 1,3 M€ liés au déstockage

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 5,2 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 3,54 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 30 millions.

Le trafic client et le prix moyen sont respectivement en baisse de 22 % et 1 % par rapport à 2005.

La marge commerciale s'établit à 51,1% en 2006 contre 49,2 % en 2005 (norme IFRS). Les opérations de déstockage ont pesé sur la marge et celle ci serait, retraitée, proche de 53%.

Le résultat opérationnel ressort à 2,6 M€ en 2006 contre 5,2 M€ en 2005.

La baisse du résultat opérationnel trouve son origine dans :

La baisse de la marge commerciale	- 7,3 M€
Dont effet CA	-9,0 M€
Dont effet taux de marge	+1,7 M€
Le gain en matière de publicité	+ 5,1 M€
Le gain en matière de charges externes	+ 0,3 M€
Baisse de la surveillance magasin	0,5 M€
Hausse des loyers et charges	0,7 M€
Baisse des honoraires	0,6 M€
Hausse de la publicité hors camp.	0,2 M€
Baisse des transp. & frais stock.	0,2 M€
Le gain en matière d'impôts & taxes	+ 0,1 M€
L'augmentation des charges de personnel	- 0,5 M€
L'augmentation des dotations aux amortissements	- 0,2 M€

Le résultat financier est de - 0,6 M€ en 2006 contre - 1,0 M€ en 2005. La baisse du niveau des stocks a nécessité moins de recours à du découvert bancaire.

Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

L'endettement net ressort à - 6,2 M€ (excédent).

Le groupe souscrit des emprunts à moyen terme pour financer l'aménagement des magasins (1,3 M€ de nouveaux emprunts en 2006). La trésorerie, nette des découverts, est positive de 15,5 M€

Le stock net est de 32,9 M€ contre 47 M€ au 31/12/2005.

Changement de mode de gestion de la société

L'assemblée générale mixte en date du 18/05/2006 a adopté le mode de gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance, qui implique une séparation de la direction et du contrôle, mieux adapté aux besoins de l'entreprise.

Note 3 – MÉTHODES COMPTABLES

3.1 – Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2006 n'ont pas fait l'objet d'une anticipation.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normale du groupe, ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « actifs courants ».

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des « dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes (y compris les impôts différés) sont considérés comme non courants.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont notamment exposés dans les notes suivantes :

3.4.2 : amortissements et dépréciation des actifs incorporels immobilisés ;

3.7.2 : dépréciation des stocks ;

3.12 : provisions.

3.2 – Principes de Consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celles-ci. Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Le Groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d'« Entreprise Associée » ou « Coentreprise ».

Les soldes bilantiels, les produits et charges résultant de transactions intragroupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le périmètre de consolidation et la liste des mouvements intervenus au sein de ce périmètre au cours de l'année 2006 sont fournis en note 4.

3.3 – Méthode de conversion

Les achats libellés en monnaies étrangères sont convertis et comptabilisés au cours du jour du paiement. Il n'existe donc pas de perte ou de gain de change liés au décalage entre le paiement des factures et la comptabilisation des achats au jour de la réception des marchandises.

La monnaie fonctionnelle des filiales du groupe est identique à la monnaie de présentation des comptes consolidés et correspond à l'Euro.

Toutes les sociétés du Groupe sont de nationalité française.

3.4 – Immobilisations incorporelles

3.4.1 Valeur brute :

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles incluent principalement des droits au bail. Ceux-ci sont représentatifs d'éléments incorporels versés aux anciens locataires des locaux commerciaux loués par les magasins du groupe lors de leur entrée en jouissance.

3.4.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles :

Pour les actifs à durée de vie déterminée, l'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. La durée d'amortissement retenue est de un an. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'un test de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que ces actifs ont pu se déprécier.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont essentiellement constitués des droits au bail versés par les magasins. La valeur de ces actifs est fournie dans la note 5.2.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur déterminée à partir d'évaluations fournies par des experts externes (en référence au marché) est inférieure à la valeur comptable. Les droits au bail pour lesquels la direction du Groupe a décidé la résiliation du bail, sont dépréciés à 100 % à la clôture.

3.5 – Immobilisations corporelles

3.5.1 Valeur brute :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations ne sont pas immobilisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

3.5.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles :

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

Terrains	Non amorti
Constructions	15 ans
Agencements constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
Agencements constructions	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	4 ans

3.6 – Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des dépôts et cautionnement relatifs aux contrats de location. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement à leur coût amorti.

3.7 – Stocks

3.7.1- Evaluation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré comprenant les frais accessoires (droits de douanes et frais de transports), ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure (voir rubrique dépréciation à suivre).

Les marchandises en transit à la clôture de l'exercice sont comprises dans le stock.

3.7.2 - Dépréciation

Les dépréciations de stocks comptabilisées à la clôture de l'exercice sont identifiées par référence à la valeur recouvrable (correspondant à la valeur nette de réalisation), elle-même déterminée selon trois approches :

a) Approvisionnement minimum des magasins

Une dépréciation est constituée lorsque le nombre d'Articles en stocks est insuffisant pour assurer un approvisionnement minimum du réseau de magasins, ne permettant ainsi plus de garantir sa vente. La quantité minimum d'Articles en stock retenue pour valoriser la dépréciation des stocks est revue chaque année en fonction du nombre de magasins ouverts à la clôture de l'exercice.

b) Articles à faible rotation

Une dépréciation calculée Article par Article est constatée, sur les références à risque de mévente identifiées au sein du stock répondant aux critères suivants, à la clôture :

- délai de rotation supérieur à 24 mois
- dernière réception de marchandises antérieure au 31.12.N-1

c) Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient

Une dépréciation est constatée sur les Articles vendus sous le prix de revient, postérieurement à la clôture (notamment sur les périodes de solde).

3.8 – Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des pertes de valeurs.

3.9 – Capital et Réserves

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Depuis l'application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005, les actions propres sont déduites du total des Capitaux Propres et classées sous la rubrique « Actions Propres ».

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

3.10 – Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location - financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Aucun contrat de cette nature n'a été identifié ni retraité au sein des présents comptes consolidés.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.11 – Avantages du personnel

Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le groupe provisionne ces engagements selon la méthode rétrospective prorata temporis. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié : 65 ans
- Charges sociales : 38%
- Taux d'actualisation retenu : 4%
- Taux de progression des salaires retenu : 2%
- Taux de rotation du personnel : 20% dégressif pour les magasins, 5% dégressif pour les sociétés VET AFFAIRES, CENTRAL'VET et PMDIS

3.12 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

3.13 – Gestion des risques financiers

Nature des instruments de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les principaux instruments financiers utilisés à la clôture sont :

instruments de couverture contre les risques de taux :

contrat cap / floor sur emprunt à taux variable

contrat swap de taux sur emprunts à taux variable

instruments de couverture contre les risques de change :

achats de devises (dollars américains) à terme pour couvrir des achats de marchandises en Asie

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Cependant, lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est le prix coté sur le marché à la date de clôture.

Couverture de flux de trésorerie

Le risque couvert est le risque de variation des flux de trésorerie futurs sur un actif ou un passif comptabilisé, sur une transaction future ou un engagement ferme.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2006 sont les suivantes :

Instruments de couverture contre les risques de taux :

L'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS a pu être démontrée

La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres

L'impact est de +46 K€ dans les comptes au 31.12.2006

Instruments de couverture contre les risques de change :

L'efficacité des couvertures des contrats d'achats à terme de devises a pu être démontrée hormis pour les accumulateurs.

La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres sauf pour les accumulateurs en résultat de la période.

L'impact est de -9 K€ dans les capitaux propres et une charge de 14 K€ dans le résultat.

3.14 – Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

3.15 – Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

3.16 – Résultat comparable par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'action de la société SA VET AFFAIRES hors actions propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

L'attribution d'actions gratuites constitue le seul élément dilutif et le détail des plans en cours est détaillé ci-dessous.

L'assemblée générale du 18 mai 2006 a autorisé l'attribution d'actions gratuite et trois plans ont été attribués par le directoire sur l'exercice :

Désignation du plan	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribués	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action en €
2006	18/05/2006	2 900	18/05/2008	24,37
	29/09/2006	4 890	29/09/2008	21,51
	14/12/2006	880	14/12/2008	17,92

Les trois plans ont donc attribués 8.670 actions gratuites. Suite aux départs de plusieurs bénéficiaires, il reste 7.850 actions gratuites en cours de validité au 31 décembre 2006 et 6.810 actions à la date d'établissement des présents comptes consolidés.

Le nombre moyen pondéré dilué d'actions est le suivant :

	31/12/2006	31/12/2005
Nombre moyen d'actions de la SA Vet Affaires	1 691 384	1 691 384
Nombre moyen d'actions propres détenues	-25 147	-7 962
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	1 666 237	1 683 422
<i>Effet dilutif</i>		
Nombre moyen potentiel d'attribution gratuite d'actions Vet Affaires	3 064	0
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	1 669 301	1 683 422

3.17 – Information sectorielle

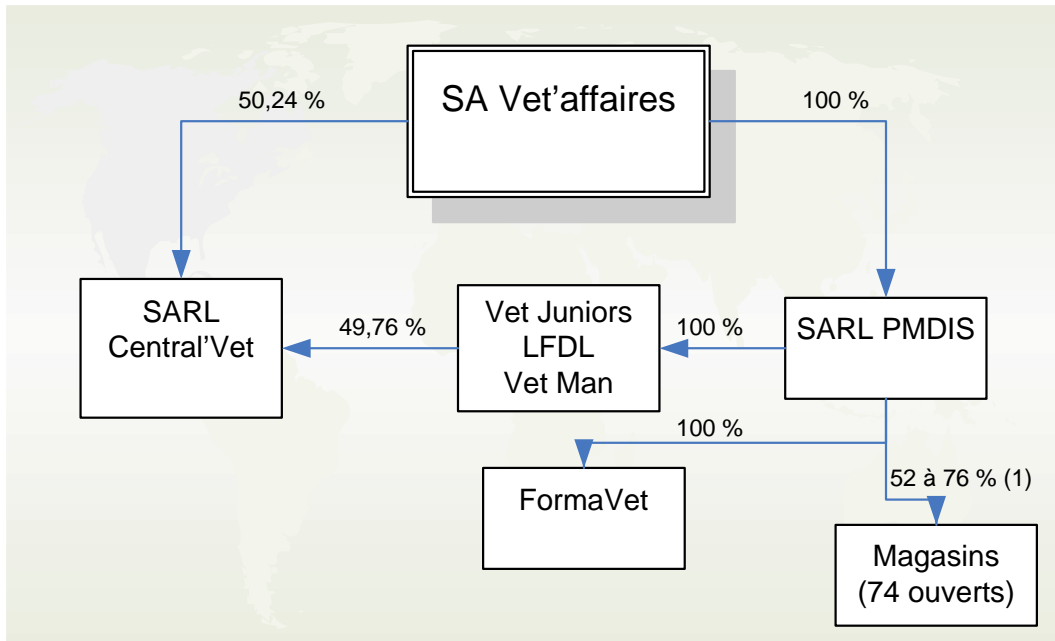
Le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine.

L'information sectorielle n'est pas pertinente car le seul secteur d'activité identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

Note 4 – PARTICIPATIONS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 – Périmètre de consolidation

4.1.1 – Organigramme simplifié



(1) Toutes les sociétés sont détenues à hauteur de 75,2% minimum à l'exception de la SNC HBGL dont la participation s'élève à 52%.

4.1.2 – Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
SA VET 'AFFAIRES	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	428 646 103	-	-
CENTRAL'VET SARL	9, rue du progrès 44840 LES SORINIERES	393 375 068	100 (1)	99,3258
PM DIS SARL	9, rue du progrès 44840 LES SORINIERES	428 645 824	100	100
ALENS SNC	374, rue des Verdiers 59390 LYS LEZ LANNOY	444 816 144	76	76
ALIER	782, rue de la Croix Blanche 40000 MONT DE MARSAN	450 691 795	76	76
ARMOR SNC	8, route de Riom 63118 CEBEZAT	439 613 589	76	76
AU VRAC SNC	Rue Courlis - ZAC Savine 44570 TRIGNAC	872 801 097	76	76
BARIN SNC	173, route de Brest 29000 QUIMPER	452 552 193	76	76
BARL SNC	119, bld de Westphalie 76360 BARENTIN	407 890 433	76	76
BMCE SNC	12, allée du Haut Poitou 86360 CHASSENEUIL	384 968 855	76	76
CALAI SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	450 701 313	76	76
CALENS SNC	Rue Jean Vigo 57000 THIONVILLE	450 691 415	76	76
CENLOIR SNC	12, avenue Jean Jaurès 47000 AGEN	439 317 017	76	76
CHAL SNC	4, rue du Layon 49300 CHOLET	389 725 565	76	76
CHALON SNC	208, route d' Orléans 18230 ST DOULCHARD	452 570 872	76	76
CHALPE SNC	La Graissinai 35400 ST MALO	439 351 743	76	76
CHAMBRY SNC	Route de Paris 44980 STE LUCE SUR LOIRE	482 727 146	76	76
FORMAVET SARL (ex CHATOROU)	9, rue du Progrès 44840 LES SORNIERES	439.762.667	100 (2)	76
CHERB SNC	Les Rouges Terres 50470 LA GLACERIE	434 478 525	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
CLUSE SNC	3, rue Pierre Curie 68000 COLMAR	450 767 157	76	76
COMPIENE SNC	41, av.de L'Europe 60200 COMPIEGNE	438 350 886	76	76
DESGAU SNC	Rue de L'Europe 45200 AMILLY	431 876 531	76	76
DIJ SNC	Impasse des Charrières 21800 QUETIGNY	437 699 630	76	76
DORNE SNC	44, avenue Denis Padovani 13127 VITROLLES	450 699 103	76	76
DUO SNC	Route Nationale 20 45770 SARAN	400 348 553	76	76
EPIS SNC	48 b, avenue Saint Dié 88000 EPINAL	482 727 088	76	76
EVO SNC	Chemin des Pennes aux Pins 13170 LES PENNES MIRABEAU	480 392 513	76	76
FAG'LIMOGES SNC	4, route de la Fournerie 87280 LIMOGES	413 025 420	76	76
FINIST SNC	50, rue du Gouesnou 29200 BREST	439 162 686	76	76
FRAU SNC	84, rue Paul Kimpe 59260 HELLEMMES	428 851 083	76	76
GARON SNC	Avenue Michel Grandou 24750 TRELISSAC	450 698 238	76	76
GIRON SNC	969, Route du Nord 82000 MONTAUBAN	439 316 787	76	76
GT 44 SNC	10, rue zone d'activité Bonneau 33370 BOULIAC	394 223 424	76	76
GUILY SNC	Zac du Petit Noyer 77340 PONTAULT-COMBAULT	481 751 642	76	76
HBGL SNC	La Pérussaie-Zac Lac de Maine 49000 ANGERS	380 362 848	52	52
ILFRANC SNC	Porte de l'Oise 2 60230 CHAMBLY	439 483 801	76	76
KEYO SNC	Lieu-dit La Justice Av. Montaigne 60004 BEAUVAIS	480 136 902	76	76
LAND SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	450 691 910	76	76
LESBRES SNC	279, bd Marcel Paul 44800 ST HERBLAIN	482 727 080	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
LESDIS	Aire des moissons 10410 SAINT PARRÉS	482 727 153	76	76
LETI SNC	10, rue Euclide 33000 MERIGNAC	480 146 703	76	76
LEURE SNC	Lieu-dit Les Pradeaux 63370 LEMPDES	452 552 185	76	76
LFDL SNC	9 rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	341 948 040	100 (1)	99,72
LPL SNC	Zac des Portes de l'Océan 72650 SAINT-SATURNIN	393 640 974	76	76
MAGA SNC	140, route nationale 6 69270 ST BONNET DE MURE	444 800 817	76	76
MALA SNC	3, rue Jacques Anquetil 95140 GORGE LES GONNESSES	480 392 505	76	76
MARITI SNC	17, rue Marc Seguin 22950 TREGUEUX	450 699 194	76	76
MARNE SNC	Rue de l'Etoile 03000 MOULINS	439 624 685	76	76
MAVY SNC	181, route des Sorinières 44400 REZE	482 148 301	76	76
MENI SNC	44, rue de Soultz 68270 WITTENHEIM	444 811 012	76	76
METO SNC	RN15, Parc de l'Estuaire 76700 GONFREVILLE	480 940 543	76	76
MEUL'1 SNC	137, rue de l'Industrie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	435 045 331	76	76
MIDI-SUD	339, avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE	444 622 716	76	76
MOND SNC	ZA de l'Etoile 14200 MONDEVILLE	443 547 385	76	76
MOSEL SNC	Chemin départemental 912 77410 CLAYE SOUILLY	443 528 393	76	76
MOYEL SNC	Rue Emile Zola 62950 NOYELLE GODAULT	443 547 823	76	76
MTBA SNC	59, avenue de Paris 53940 SAINT BERTHEVIN	397 883 596	76	76
NATHA SNC	1, avenue des Saulxures 54270 ESSEYG NANCY	444 790 216	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
NEVIL SNC	CC des Ayvelles Route de Sedan 08000 VILLERS SEMEUSE	444 819 940	76	76
NIVE SNC	260 Route Nationale 57600 FORBACH	479 979 932	76	76
NORDE SNC	CD 915 Chemins des Vertus 76200 DIEPPE	438 327 991	76	76
NORMAND SNC	RN 57 57130 JOUY AUX ARCHES	439 582 859	76	76
OREN SNC	5, rue Jules Romain 51350 CORMONTREUIL	444 810 873	76	76
PALEX SNC	Zac du Mas de Grille 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	481 247 658	76	76
RAFLO SNC	222, avenue Raoult 78130 LES MUREAUX	482 232 766	76	76
RONE SNC	24, avenue de l'Ile Brune 38120 ST EGREVE	450 692 348	76	76
SAINT SNC	ZC « La Bobinerie » 17810 St GEORGES des COTEAUX	435 247 937	76	76
SEINE SNC	Route d'Eprenay 51510 FAGNIERES	439 613 639	76	76
SGDR SNC	Rue du juin 17138 PUILBOREAU	385 117 536	76	76
SOME SNC	Rue Albert Einstein 03100 MONTLUCON	439 613 845	76	76
TARN SNC	285, rue Cristophe Colomb 62700 BRUAY LA BUISSIERE	439 817 412	76	76
TELIS SNC	13, rue Marc Charras 42000 SAINT ETIENNE	479 628 281	76	76
TENGO SNC	17, bd de l'Europe 31120 PORTET S/GARONNE	444 810 360	76	76
THOMAR SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	481 642 684	76	76
VADOS SNC	11, avenue de l'Hurepoix 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS	450 691 514	76	76
VET'49 SNC	Rue Jean Couzinet 79000 NIORT	394 045 637	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
VET' ANGOULEME SNC	548, route de Bordeaux 16000 ANGOULEME	410 064 331	75,2	75,2
VET'ANJOU SNC	2, rue du Manège 35135 CHANTEPIE	389 727 272	76	76
VET'BRETAGNE SNC	Bld P.Mendès France 56100 LORIENT	390 994 481	76	76
VET'JUNIOR SNC	9 rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	380 363 275	100 (1)	97,95
VET'MAN SNC	9 rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	332 264 902	100 (1)	98,8
VET'TOURS SNC	6, rue Henri Potez 35170 CHAMBRAY LES TOURS	407 685 064	76	76
VET'VIENNE SNC	La Clérissière 85000 LA ROCHE S/YON	389 794 330	75,9	75,9
VILLAB SNC	24, av.des Courtes Epluchées 91100 VILLABE	434 757 860	100 (3)	76
WILAN SNC	7, Le Mail de l'Hippodrome 64140 LONS	480 946 433	76	76

Les principales variations du pourcentage de détention du Groupe sont présentées ci-dessous.

(1) Les SNC VET JUNIOR, LFDL et VET MAN sont désormais détenues à 100 %. Cette détention totale a eu pour conséquence de porter à 100% le pourcentage de détention par le Groupe dans la SARL CENTRAL VET.

(2) La SNC CHATOROU a été transformée en SARL FORMAVET et le pourcentage de détention a été porté de 76% à 100 %.

(3) La SNC VILLAB a vu son pourcentage de détention porté de 76% à 100 %.

A ce jour, chaque entité juridique du groupe correspond à un seul magasin. Le groupe n'a pas procédé depuis le 31 décembre 2005 à des augmentations significatives de ses pourcentages de détention dans les filiales du groupe hormis les variations de pourcentages d'intérêts décrites précédemment.

4.1.3 – Développement du groupe et Activité des sociétés consolidés

- Croissance externe

Le Groupe Vêt Affaires n'a procédé à aucun rachat de sociétés au cours de l'année 2006. On ne constate donc aucune variation de périmètre consécutive à des acquisitions de sociétés.

- Croissance interne

Au cours de l'année 2006, le groupe n'a procédé à aucune création de sociétés. Les sociétés créées avant le 1^{er} janvier 2006 ont pu faire l'objet d'une ouverture ou d'une fermeture au public, ou peuvent toujours être sans activité. Le tableau ci-après retrace ces éléments :

- Fermeture

Sociétés	Date fermeture Société	% soucrit	Commentaires
VET'JUNIORS SNC	30.06.2006	100%	Transfert du fonds de commerce à CHAMBRY
LFDL SNC	30.06.2006	100%	Transfert du fonds de commerce à MAVY
VET'MAN SNC	30.06.2006	100%	Transfert du fonds de commerce à LESBRES
CHATOROU SNC	31.07.2006	100%	Transformation en centre de formation 'FORMAVET SARL'
VILLAB SNC	31.12.2006	100%	Fermeture au public

- Ouverture

Sociétés	Date ouverture au public	% soucrit	Commentaires
CHAMBRY SNC	01.07.2006	76%	Transfert du fonds de commerce de VET'JUNIOR
LESBRES SNC	01.07.2006	76%	Transfert du fonds de commerce de VET'MAN
MAVY SNC	01.07.2006	76%	Transfert du fonds de commerce de LFDL
METO SNC	22.06.2006	76%	Ouverture à Gonfreville - 76770

- Autres

Sociétés	% soucrit	Commentaires
CALAI SNC	76%	Société non ouverte au public
LAND SNC	76%	Société non ouverte au public
TOMAR SNC	76%	Société non ouverte au public
FORMAVET SARL	100%	Centre de formation, ex CHATOROU SNC

Afin de réorganiser l'organigramme du Groupe, les sociétés VET'JUNIORS, LFDL et VET'MAN ont cédé leur fonds de commerce respectivement aux sociétés CHAMBRY, MAVY et LESBRES. Les plus-values de cession constatées à cette occasion ont été retraitées du résultat consolidé. Désormais, les sociétés VET'JUNIORS, LFDL et VET'MAN sont détenues à 100% et sans activité.

La société CHATOROU a cessé son activité de magasin le 31 juillet 2006. Le Groupe a porté son pourcentage de détention à 100%. Cette société a ensuite été transformée en SARL et a pris le nom de FORMAVET. La société FORMAVET exerce aujourd'hui une activité de centre de formation auprès des magasins du Groupe.

4.1.4 – Modifications du pourcentage d'intérêt sans changement de méthode de consolidation

Aucune modification de pourcentage d'intérêt entre les exercices 2005 et 2006 n'est intervenue à l'exception du rachat de lots complémentaires de titres de certaines sociétés (cf. modification du % d'intérêt § 4.1.2).

Note 5 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX FINANCIERS

5.1 – Ecarts d'acquisition

Le groupe n'a aucun écart d'acquisition.

5.2 – Immobilisations incorporelles

en milliers d'€	Logiciels	Droit au bail	Autres	Total
<i>Au 31 Décembre 2005</i>				
Valeur nette à l'ouverture	261	2 575	0	2 836
Acquisitions	0	518	0	518
Cessions	0	0	0	0
Amortissement ou dépréciation	-83	-120	0	-203
Valeur nette à la clôture	178	2 972	0	3 150
<i>Au 31 Décembre 2005</i>				
Valeur brute	611	3 093	8	3 711
Amortissement cumulé ou dépréciation	-433	-120	-8	-561
Valeur nette comptable	178	2 972	0	3 150
<i>Au 31 Décembre 2006</i>				
Valeur nette à l'ouverture	178	2 972	0	3 150
Acquisitions	69	50	0	119
Cessions	-2	-102	0	-103
Amortissement ou dépréciation	-89	120	0	31
Valeur nette à la clôture	156	3 041	0	3 197
<i>Au 31 Décembre 2006</i>				
Valeur brute	678	3 041	8	3 727
Amortissement cumulé ou dépréciation	-522	0	-8	-530
Valeur nette comptable	156	3 041	0	3 197

5.2.1 – Détail des droits au bail par magasins (montants présentés en valeur nette comptable)

Magasin	Ville	31.12.05	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.06
SNC ALENS	59390 Lys Lez Lannoy	100	0	0	
SNC ALIER	40000 Mont de Marsan	12	0	0	
SNC ARMOR	63118 Cebezat	61	0	0	
SNC AU VRAC	44570 Trignac	168	0	0	
SNC BARIN	29000 Quimper	145	0	0	
SNC BMCE	86360 Chasseneuil	30	0	0	
SNC CALENS	57000 Thionville	153	0	0	
SNC CENLOIR	47000 Agen	46	0	0	
SNC CHALON	18230 St Doulchard	45	0	0	
SNC CHALPE	35400 Saint-Malo	23	0	0	
SNC CHATOROU	36330 Le Poinconnet	0	0	0	
SNC HERB	50470 La Glacerie	8	0	0	
SNC COMPIENE	60200 Compiègne	61	0	0	
SNC EPIS	88000 Epinal	55	0	0	
SNC FINIST	29200 Brest	84	0	0	
SNC GT'44	33370 Bouliac	30	0	0	
SNC GUILY	77340 Pontault-Combault	118	0	0	
SNC HBGL	49000 Angers	26	0	0	
SNC KEYO	60004 Beauvais	130	0	0	
SNC LETI	33000 Mérygnac	100	0	0	
SNC LFDL	44400 Rezé	37	0	-37	
SNC MAGA	69270 St Bonnet de Mure	169	0	0	
SNC MARITI	22950 Tregueux	60	0	0	
SNC MARNE	03000 Moulins	61	0	0	
SNC MAVY	44400 Rezé	0	37	0	
SNC MENI	68270 Wittenheim	64	0	0	
SNC METO	76700 Gonfreville	0	50	0	
SNC MOSEL	77410 Claye Souilly	76	0	0	
SNC MOYEL	62950 Noyelle Godault	38	0	0	
SNC NATHA	54270 Esseyg Nancy	42	0	0	
SNC NEVIL	08000 Villers Semeuse	126	0	0	
SNC NORDE	76200 Dieppe	69	0	0	
SNC PALEX	34430 St Jean de Vedas	75	0	0	
SNC RONE	38120 St Egreve	237	0	0	
SNC SEINE	51510 Fagnières	0	0	76	
SNC SOME	03100 Montluçon	61	0	0	
SNC TENGO	31120 Portet s/Garonne	122	0	0	
SNC VADOS	91700 Ste Geneviève	200	0	0	
SNC VET'VIENNE	85000 La Roche s/Yon	46	0	0	
SNC VILLAB	91100 Villabe	58	0	-58	
SNC WILLAN	64140 Lons	40	0	0	
Total		2 973	87	-19	3 041

Sur 2005, la dépréciation des droits au bail s'élevait à 120 K€ et portait sur les sociétés SNC Seine et SNC Chatorou (dépréciation à 100%). Les dépréciations ont été reprises en totalité sur l'exercice et il ne reste aucune dépréciation de droit au bail au 31 décembre 2006.

Une analyse détaillée des variations sur droits au bail est donnée dans le paragraphe 4.1.3.

5.3 – Immobilisations corporelles

en milliers d'€	Immobilisations en cours	Terrains et Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
<i>Au 31 Décembre 2005</i>					
Valeur nette à l'ouverture	337	3 527	827	8 041	12 732
Acquisitions	-320	270	611	3 831	4 392
Cessions	0	0	-13	-103	-117
Amortissement	0	-300	-327	-1 888	-2 515
Valeur nette à la clôture	17	3 498	1 097	9 881	14 493
<i>Au 31 Décembre 2005</i>					
Valeur brute	17	4 697	2 669	18 345	25 728
Amortissement cumulé	0	-1 199	-1 572	-8 464	-11 235
Valeur nette comptable	17	3 498	1 097	9 881	14 493
<i>Au 31 Décembre 2006</i>					
Valeur nette à l'ouverture	17	3 498	1 097	9 881	14 493
Acquisitions	-2	18	49	839	904
Cessions	0	0	-157	-532	-689
Amortissement	0	-311	-208	-1 699	-2 218
Valeur nette à la clôture	15	3 205	781	8 489	12 490
<i>Au 31 Décembre 2006</i>					
Valeur brute	15	4 715	2 459	17 811	25 000
Amortissement cumulé	0	-1 510	-1 678	-9 322	-12 510
Valeur nette comptable	15	3 205	781	8 489	12 490

5.4 – Autres actifs financiers non courants

	31.12.05	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.06
Dépôts de garantie loyers	1 552	85	-68	0	1 568
TOTAL	1 552	85	-68	0	1 568

5.5 – Stocks

	31.12.06	31.12.05	Variation
Valeur brute			
Marchandises	35 047	50 959	-15 912
TOTAL	35 047	50 959	-15 912
Dépréciation			
Marchandises	2 192	3 979	-1 787
TOTAL	2 192	3 979	-1 787
Valeur nette	32 855	46 980	-14 125

La dépréciation des stocks au 31.12.2006 est composée de (voir note 3.7.2 pour les explications sur les modalités de calcul) :

- approche « Approvisionnement minimum des magasins » : 341 K€
- approche « Articles à faible rotation » : 1.079 K€
- approche « Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient » : 772 K€

5.6 – Ventilation des créances par échéance

Nature	Montant brut	Echéance			Dépréciation	Montant Net
		à - 1 an	à + 1 an	+ 5 ans		
Actifs non courants						
Autres actifs financiers non courants	1 568	0	0	1 568	0	1 568
Sous-total	1 568	0	0	1 568	0	1 568
Actifs courants						
Avances et acomptes sur commandes	111	111	0	0	0	111
Créances clients	1 822	1 717	0	0	105	1 717
Créances sociales	72	72	0	0	0	72
Créances fiscales	4 999	3 661	1 338	0	0	4 999
Comptes courants débiteurs	8	8	0	0	0	8
Débiteurs divers	645	618	0	0	27	618
Instruments financiers dérivés	22	22	0	0	0	22
Charges constatées d'avance	1 243	1 243	0	0	0	1 243
Sous-total	8 923	7 453	1 338	0	132	8 791
Total	10 491	7 453	1 338	1 568	132	10 359

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de locations de magasins. Les échéances ont systématiquement été portées à plus de 5 ans; la date de résiliation du bail n'étant pas connue.

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation. Elles s'élèvent à 1 243 K€ contre 1 003 K€ l'année précédente.

5.7 – Impôts différés

Le montant de l'actif d'impôts différés s'analyse de la manière suivante :

	Exercice 2006	Exercice 2005
Impôt différé sur différences temporelles	585	521
Sous-total	585	521
Impôt différé sur retraitements de consolidation		
- Impôt différé sur retraitement marge interne sur stock	1 462	1 319
- Impôt différé sur retraitements divers	- 52	66
Sous-total	1 411	1 385
Total	1 995	1 906

La variation de la créance pour impôts différés actif se décompose comme suit :

	31.12.05	Variation de l'exercice		31.12.06
		Résultat	Réserves Périmètre	
Impôt différé actif	1 906	96	- 7	1 995

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2006 :

Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 402 K€ L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 134 K€.

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 1 264 K€ Si ces derniers avaient été activés, l'impôt différé correspondant aurait été de 421 K€

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2005 :

Les déficits fiscaux activés s'élevaient à 280 K€;

Les déficits fiscaux non activés s'élevaient à 341 K€

5.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à l'actif pour leur juste valeur et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse. Les concours bancaires figurent au passif courant.

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Valeurs mobilières de placement	579	172
Disponibilités à l'actif	15 672	6 875
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	16 251	7 047
Concours bancaires (passif)	-565	-10 951
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	15 686	-3 904

5.9 – Capitaux propres

La création de la société mère, VET AFFAIRES SA, résulte d'une opération de restructuration interne, par apports successifs de titres réalisés en décembre 1999.

La composition du capital est la suivante :

Catégories de titres	Valeur Nominale 31.12.05	Valeur Nominale 31.12.06	Nombre 31.12.05	Nombre 31.12.06
Actions ordinaires	7,62	7,62	1 691 384	1 691 384

Le Groupe n'a pas procédé à des distributions de dividendes sur le résultat de l'exercice 2005. Il n'est pas prévu de distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2006.

Le retraitement des titres d'autocontrôle en capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Nombre d'actions propres	34 313	7 962
Nombre d'actions composant le capital social	1 691 384	1 691 384
% Titres d'autocontrôle	2,03%	0,47%
Coût historique des actions propres	827	247
Charge nette de cession des actions propres	71	31
Produit net de cession des actions propres	-21	-7
Dividendes des actions propres	0	-5
Impact net des actions propres	877	266

5.10 – Avantages au Personnel et Provisions

Nature des provisions	31.12.05	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.06
Provision pour pension	17	0	0	5	12
Provision pour litiges	188	36	25	50	149
Provision pour restructuration	0	78	0	0	78
Provision pour impôts	0	85	0	0	85
Total	205	199	25	55	324

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux engagements de départ à la retraite dont les modalités de calcul sont exposées dans la note 3.11. Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 12 K€ Le faible montant de la provision s'explique par l'âge moyen et l'antériorité très peu élevée des employés du Groupe.

Litiges – Informations sur les litiges non provisionnés

Le Groupe a été attaqué en mars 2005 par un concurrent pour concurrence déloyale, avec une demande globale d'indemnités de 5.622 K€ Le jugement rendu en première instance par le Tribunal de Commerce de Nantes en février 2006 a été favorable au Groupe : la partie adverse a été intégralement déboutée de ses demandes. Un appel de cette décision a été formé par la partie adverse : le jugement en appel n'a pas été rendu à la date d'arrêté des comptes. Aucune provision n'a été constituée au vu des conclusions du premier jugement.

5.11 – Ventilation des dettes par échéance

Nature	Montant brut	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes non courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	5 790	0	5 790	0
Sous-total	5 790	0	5 790	0
Dettes courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	3 488	3 488	0	0
Concours bancaires courants	565	565	0	0
Intérêts courus non échus	15	15	0	0
Comptes courants personnes physiques	166	166	0	0
Dettes fournisseurs	6 320	6 320	0	0
Dettes - impôts sur les bénéfiques à payer	1 234	1 234	0	0
Autres dettes fiscales et sociales	5 019	5 019	0	0
Autres dettes	1 537	1 537	0	0
Sous-total	18 343	18 343	0	0
Total	24 133	18 343	5 790	0

Les nouveaux emprunts de l'exercice s'élèvent à la somme de 1 300 K€ et sont contractés par la SA VET AFFAIRES pour réaliser des prêts de trésorerie à certains magasins.

Tous les emprunts et dettes financières sont libellés en euros.

La part des dettes à taux fixe et à taux variable se décompose comme suit :

- Part des dettes à taux variable 4 040 K€
- Part des dettes à taux fixe 5 239 K€

Les intérêts sur les dettes financières à taux variables sont indexés sur l'Euribor.

Les dettes assorties de sûretés réelles s'élèvent à 2 841 K€

Les sûretés réelles accordées se composent de nantissements sur fonds de commerce et d'hypothèque sur des immeubles.

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice 2006, on relève les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 1 093 K€ (l'encours concerne exclusivement la société SA Vet Affaires).
- aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

Note 6 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 – Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises liées aux activités courantes du groupe.

6.2 – Charges externes

Les principales charges externes se répartissent de la manière suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Fournitures et consommables	1 876	1 427
Surveillance magasins	1 613	1 978
Locations immobilières (1)	6 363	5 378
Entretien	942	1 001
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 281	1 879
Publicité	6 296	10 975
Transports et frais de stockage	2 062	2 269
Frais de déplacement	634	666
Services bancaires	608	728
Autres charges externes	1 240	2 052
Total	22 915	28 353

(1) Dont 1 114 K€ facturés par des SCI détenues par les dirigeants du groupe.

6.3 – Personnel

6.3.1 – Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

en Equivalent Temps Plein	Exercice 2006	Exercice 2005
Gérants majoritaires	251	295
Employés	368	350
Personnel intérimaire	57	57
Total	676	702

A l'exception de la société mère, toutes les sociétés sont des S.A.R.L ou des S.N.C dirigées chacune par un collège de gérants composé des dirigeants du groupe et des gérants de chaque magasin.

6.3.2 – Détail des frais de personnel

en milliers d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Salaires et traitements	10 701	10 367
Actions gratuites	21	0
Charges sociales	2 918	2 731
Impôts et taxe sur rémunérations	444	460
Personnel extérieur	1 603	1 543
Provision pour pension	-5	5
Total	15 683	15 106

6.3.3 – Rémunération des organes de direction et d'administration

Sur l'exercice 2006, il a été attribué 10 K€ de jetons de présence aux administrateurs (pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 18 mai 2006), et 32.5 K€ de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance (pour la période du 18 mai 2006 au 31 décembre 2006).

Le montant des rémunérations brutes perçues des sociétés membre du groupe par les dirigeants, membre du Directoire, en 2006 s'élève à 648 K€

La charge comptabilisée au titre des paiements en actions aux dirigeants du Groupe s'élève à 12 K€ en 2006.

6.4 – Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont réparties de la manière suivante :

	Exercice 2006	Exercice 2005
Dotation aux amortissements:		
- des immobilisations incorporelles	91	83
- des immobilisations corporelles	2 865	2 622
Sous-total	2 955	2 705
Dotation ou reprise pour dépréciations :		
- des droits au bail	-120	120
- des clients douteux	105	1
Sous-total	-15	121
Dotation provision pour risque	97	0
Total	3 037	2 826

6.5 – Autres produits et charges opérationnels

Libellés	Exercice 2006	Exercice 2005
Transfert de charges d'exploitation	81	71
Transfert de charges exceptionnelles	58	0
Produits de cession d'éléments d'actifs	32	30
Reprises sur provisions pour litiges non utilisées	41	74
Autres produits	165	184
Total autres produits opérationnels	377	359
Valeur comptable immobilisations cédées	144	60
Dotations aux provisions pour litiges	149	103
Reprises sur provisions pour litiges utilisées	-39	-36
Autre charges	242	310
Total autres charges opérationnelles	496	437

6.6 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2006	Exercice 2005
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1)	89	77
Coût de l'endettement financier brut	-692	-1 160
Coût de l'endettement financier net	-603	-1 083
Produits financiers (2)	34	103
Charges financières (2)	-43	-43
Autres produits et charges financières	-9	60
Résultat financier	-612	-1 023

Incluant les gains et pertes de change.

Incluant les variations positives de juste valeur sur les instruments financiers.

6.7 – Impôts sur les sociétés

Le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé pour 2006 se présente de la manière suivante :

Exercice 2006	Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées	1 230		
Charge d'IS social	805		
Charge d'impôt différé	-95		
Total impôt sur les bénéfices	710		
Résultat avant impôt	1 940		
Impôt théorique calculé		647	33,33%
Charges non déductibles (hors IS et IFA)	84	28	1,45%
Produits non comptabilisés et taxables	82	28	1,47%
Déficit fiscaux non activé en N et activé en N-1	271	90	4,65%
Déficits fiscaux non activés en N	712	237	12,23%
Déficits fiscaux non activés en N-1 et déduits en N	-196	-65	-3,37%
Impôts différés non activés	202	67	3,47%
Réintégration des dons - mécénat	201	68	3,53%
Base soumise à l'impôt en consolidation	3 295	1 101	56,75%
Ecart taux société mère et taux des filiales		28	1,44%
Charge d'impôt effective avant crédit d'impôt		1 129	58,19%
Crédit d'impôts apprenti 2006		-320	-16,48%
Réduction Impôts dons		-99	-5,10%
Charge d'impôt effective		710	36,61%

Sur 2005, le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé est présenté ci-dessous :

Exercice 2005	Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées	3 005		
Charge d'IS social	-182		
Charge d'impôt différé	1 348		
Total impôt sur les bénéficiaires	1 166		
Résultat avant impôt	4 170		
Impôt théorique calculé		1 457	34,93%
Charges non déductibles (hors IS et IFA)	110	38	0,90%
Produits non imposables	-78	-27	-0,66%
Produits non comptabilisés et taxables	135	47	1,13%
Déficits fiscaux non activés en N	341	115	2,77%
Déficits fiscaux non activés en N-1 et déduits en N	-16	-5	-0,13%
Régularisation impôts différés exercices antérieurs	-36	-12	-0,29%
Base soumise à l'impôt en consolidation	4 627	1 613	38,67%
Ecart variation taux N et N-1		31	0,74%
Ecart taux d'activation carry back et taux IS		20	0,49%
Incidence exonération de contribution 3.3% sur 763 K€		24	0,57%
Ecart taux société mère et taux des filiales		-20	-0,47%
Charge d'impôt effective avant crédit d'impôt		1 668	39,99%
Crédit d'impôts apprenti 2004 (comptabilisé en 2005)		-238	-5,71%
Crédit d'impôts apprenti 2005		-264	-6,33%
Charge d'impôt effective		1 166	27,95%

L'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

	Exercice 2006	Exercice 2005
Impôts exigibles	832	- 182
Impôts différés	-96	1 348
Total	736	1 166

La société VET AFFAIRES pratique l'intégration fiscale conformément à la convention signée le 10 janvier 2000 entre les sociétés suivantes :

SA VET AFFAIRES
SARL Central'Vet
SARL PM DIS
SNC L.F.D.L
SNC Vet' Juniors
SNC Vet'man

Il a été décidé que chaque société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par la société VET AFFAIRES, société tête du groupe. Celle-ci s'élève à la somme de 186 K€

Note 7 – AUTRES INFORMATIONS

7.1 – Informations sectorielles

Comme indiqué dans la note 3.17, aucune information sectorielle ne peut être présentée.

7.2 – Engagements et éventualités

7.2.1 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par le Groupe.

7.2.2 – Engagements donnés

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Hypothèque de rang 1 et 2, sans concours, sur des immeubles	2 247	1 615
Nantissement des fonds de commerce de magasins	594	1 474
Emprunt soumis à des ratios financiers		
Total des engagements donnés	2 841	3 089

7.3 – Crédits documentaires

Le Groupe se portant acheteur de marchandises dans des pays étrangers, il s'adresse à ses partenaires bancaires pour ouvrir pour son compte des crédits documentaires en faveur des fournisseurs. Les partenaires bancaires du Groupe prennent alors l'engagement de régler aux vendeurs le prix des marchandises achetées, dès la présentation d'un certain nombre de documents prouvant l'expédition des marchandises prévues.

Libellé	Contrats K\$	Contrats K€	Total converti K€
Total crédits documentaires	8 353	1 789	8 137

7.4 – Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Rappel § 5.11)	9 278	3 488	5 790	0
Obligations en matière de location-financement	0	0	0	0
Contrats de location simple (1)	9 230	3 981	4 319	930
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	18 508	7 469	10 109	930

(1) Tous les baux commerciaux concernant les magasins relèvent du régime 3 . 6 . 9 . Les engagements ont été déterminés sur la base de l'échéance de renouvellement la plus proche.

7.5 – Information sur les parties liées

Les opérations entre la société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

L'information sur la rémunération des organes de directions est communiquée au paragraphe 6.3.3.

Les autres parties liées peuvent être présentées de la manière suivante :

Parties liées	Nature de la relation	Montant annuel
SCI LPR	Loyer	94
SCI LJPR	Loyer	100
SCI LE MANS OCEANE	Loyer	91
SCI ROUEN BARENTIN	Loyer	81
SCI PR	Loyer	96
SCI CHOLSIX	Loyer	81
SCI MONTAMILLY	Loyer	72
SCI SAINTES	Loyer	68
SCI DIX JONCS	Loyer	87
SCI DIEP	Loyer	56
SCI LION	Loyer	104
SCI BRIEU	Loyer	99
SCI MONLIER	Loyer	85
SAS HDP FFIM	Prestation d'assistance	72

7.6 – Evènement post-clôture

La société MODA TANIO Sz. Zo.o, société de droit Polonais a été créée en mars 2007. Elle a pour objet la vente en gros d'Articles textiles. La SA Vet Affaires possède 76% du capital, les 24% restant appartenant à la société Fransousky.pol. Un contrat de Joint Venture a été signé.

Un changement d'enseigne a été engagé dans l'ensemble du réseau. Le déploiement est en cours et devrait s'achever à la fin du mois d'avril 2007.

Aucun autre évènement post-clôture n'est à signaler.

1.6 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VET AFFAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

I – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Périmètre & méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation et les modalités de consolidation des filiales sont décrits dans la note 4 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de consolidation retenues et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Estimations comptables

Stocks

Votre société constitue des dépréciations de stocks tel que décrit en notes 3.7.2 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Votre société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, selon les modalités définies en note 3.4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces droits au bail font l'objet d'une évaluation par des experts externes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les données fournies par les experts externes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture, tel que décrit en notes 3.12 et 5.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations pour l'ensemble des trois points mentionnés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et Orvault le 21 mai 2007 par les commissaires aux comptes
KPMG Audit, dpt de KPMG SA, représenté par M Franck NOEL, Associé
RSM SECOVEC, représenté par M Gilles LECLERC, Associé

1.7 - Information financière intermédiaire et autres

Publication au BALO

Chiffres d'affaires comparés (hors taxe)
(En millions d'euros)

	2008	2007	2006
Groupe consolidé :			
Premier Trimestre	19,0	20,2	19,1
Deuxième Trimestre		23,4	22,3
Troisième Trimestre		25,2	24,0
Quatrième Trimestre		26,0	25,0
TOTAL	19,0	94,8	90,4
Société Mère :			
Premier Trimestre	0,4	0,4	0,4
Deuxième Trimestre		0,5	0,4
Troisième Trimestre		0,4	0,4
Quatrième Trimestre	0,4	0,5	0,4
TOTAL		1,8	1,6

Communiqué de presse du 10/04/2008

Chiffre d'affaires en M€	2008	2007	Variation
1 ^{er} trimestre	19,0	20,2	- 5,9 %
Nombre de magasins au 31/03	75	74	ns

Le niveau de chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre enregistre une baisse de 5,9% par rapport au T1-2007, du fait d'un volume de solde limité (vs. déstockage massif de janvier 2007)

Mars 2008 affiche une croissance avec un CA en augmentation de +2,5%.

Le niveau de marge qui sera constaté sur ce trimestre observera un taux en forte progression par rapport au T1-2007.

Rémy Lesguer, président du Directoire :

« 2008 sera l'exercice au cours duquel Vet'Affaires devrait atteindre, voire dépasser, 100 M€ de Chiffre d'affaires, avec des niveaux de marges qui nous permettent un objectif ambitieux de doublement des résultats. »

Hors communiqué : Le groupe n'avait rien de particulier à signaler sur des risques et incertitudes.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe

Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice.

Il n'y a pas eu d'état financier intermédiaire publié.

1.8 - Politique de distribution des dividendes

Résultat par action	2006	2005
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	1 666 237	1 691 384
Résultat net de base par action (en euros)	0,70	1,47
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	1 669 301	1 691 384
Résultat net dilué par action (en euros)	0,70	1,47

La société a connu depuis 2005 une baisse de rentabilité très significative et a décidé de suspendre le versement des dividendes pendant 2 années afin de se désendetter et de consacrer ses ressources au redressement de la société.

Le groupe a perçu les premiers résultats positifs de son redressement en 2007 et le Directoire a proposé en conséquence à l'Assemblée générale du 22 mai 2008 de verser un dividende de 0,50 €par action.

Le groupe souhaite poursuivre le versement de dividende.

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège social sur simple demande :

Acte constitutif

Statuts de Vet'Affaires

Les comptes annuels des années 2005 – 2006 – 2007 ainsi que les différents rapports des commissaires aux comptes correspondants.

Les rapports annuels des années 2006 et 2007

Ces documents sont accessibles également sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.vetaffaires.fr/corporate/concept.cfm>

K - Table de correspondance

1- PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1- Responsable du document	7
1.2- Attestation du responsable	7
2- CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	91
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	91
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	92
3- INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8 ; 13
4- FACTEURS DE RISQUE	19 ; 21
5- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1- Histoire et évolution de la société	63 ; 72
5.2- Investissements	70 ; 118 ; 129
6- APERCU DES ACTIVITES	
6.1- Principales activités	13 ; 18 ; 64
6.2- Principaux marchés	66
6.3- Faits exceptionnels	néant
6.4- Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers	16 ; 70
6.5- Eléments sur lequel est fondé toutes déclaration de Vet'Affaires concernant sa position concurrentielle	66
7- ORGANIGRAMME	7 ; 21 ; 111
8- PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	70 ; 45
9- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1- Situation financière	94 à 148
9.2- Résultat d'exploitation	12
10- TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1- Informations sur les capitaux de l'émetteur	44 ; 98 ; 123 ; 141
10.2- Source et montants des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	97 ;
10.3- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	25 ; 124 ; 142
10.4- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	néant
10.5- Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2	néant
11- RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	16 ; 45
12- INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1- Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	69
12.2- Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	69
13- PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	néant
13.1- Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	néant
13.2- Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	néant
13.3- Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	néant
13.4- Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	et, le cas néant
14- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1- Organes d'administration	39 à 42 ; 89 ; 152
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de la direction générale	153
15- REMUNERATIONS ET AVANTAGES	

15.1- Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	42 ; 44
15.2- Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages	123
16- FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	39 ; 42 ; 89 ; 152
16.1- Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	39
16.2- Informations sur les contrats de service	41 ; 150
16.3- Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	155 ; 161
16.4- Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	153
17- SALARIES	
17.1- Nombre de salariés et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	45
17.2- Participations et stock-options	44
17.3- Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	néant
18- PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1- Principaux actionnaires	29 ; 93
18.2- Droits de vote différents	29
18.3- Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	29 ; 93
18.4- Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	néant
19- OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	129
20- INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1- Informations financières historiques	8 ; 163 à 231
20.2- Informations financières pro-forma	néant
20.3- Etats financiers	94 à 130 ; 133 à 148
20.4- Vérifications des informations financières historiques annuelles	7
20.4.1- Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	néant
20.4.2- Autres informations du document de référence vérifiées	néant
20.4.3- Informations financières non tirées des états financiers	néant
20.5- Date des dernières informations financières vérifiées	néant
20.6- Informations financières intermédiaires et autres	233
20.6.1- Informations financières intermédiaires publiées depuis les derniers états financiers vérifiés	233
20.6.2- Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	néant
20.7- Politique de distribution des dividendes	20 ; 148
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage	24
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale	néant
21- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1- Capital social	74
21.1.1- Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de clôture de l'exercice	92
21.1.2- Actions non représentatives du capital	néant
21.1.3- Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	36
21.1.4- Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	néant
21.1.5- Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	60
21.1.6- Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel prévoyant de le placer sous option	néant
21.1.7- Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	néant
21.2- Acte constitutif et statuts	73
21.2.1- Objet social	73
21.2.2- Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	76 à 81
21.2.3- Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	74 à 76
21.2.4- Actions nécessaires pour modifier les droits aux actionnaires	néant
21.2.5- Convocations et conditions d'admission aux Assemblées Générales annuelles et aux Assemblées Générales extraordinaires des actionnaires	82
21.2.6- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	néant
21.2.7- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	75
21.2.8- Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications de capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	néant

22- CONTRATS IMPORTANTS	néant
23- INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
23.1- Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	néant
23.2- Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations produites inexactes ou trompeuses	néant
24- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	234
25- INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	19 ; 111